

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 23 du 2 avril 2015, 14 h 00

Faculté de Droit et de Science Politique – Salle du conseil n° 1 – Aix-en-Provence
PV soumis à l'approbation de la CFVU du 4 juin 2015

Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation

Secrétaire de séance : Béatrice Adloff

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des Professeurs et personnels assimilés :

Mireille BASTIEN, Jean-Raymond FANLO, Yves LAFONT (pouvoir), Laurence MOURET, Thierry PAUL, Dominique VIRIOT-BARRIAL, Jean-Michel VITON.

Collège des autres enseignants et personnels assimilés :

Melika BAKLOUTI, Denis COLLOMP (pouvoir), Caroline GAUDY-MARQUESTE (pouvoir), Michèle LAGET (pouvoir), Anne MAILLOUX, Nathalie-Audrey RUBIO.

Collège des personnels administratifs :

Cécile GARNIER (pouvoir), Corinne GORI.

Collège des Etudiants :

Loussarine KAVOUKDJIAN-DETOT, Gabriel WEINDEL, Marie DELFINO, Eddy TRAVERSARI, Marianne FADDOUL (pouvoir), Sébastien NEGREL (pouvoir), Pascaline CAMAIL (pouvoir), Antoine GAEREMYNCK, Pierre-Louis JUSTE (pouvoir), Hagop BOGHAZDEKLIAN (pouvoir), Guillaume POIGNET (pouvoir), Bérénice KUBLER (pouvoir), Charles HENAUX.

Personnalités extérieures avec voix délibérative :

Pierre RICHTER.

Effectif présent : 29 (*quorum à 21, le quorum est atteint*).

ASSISTENT EN QUALITÉ D'INVITÉS : Christophe ALAUX, Nathalie ALMERAS, Marine BUSTANY, Pascal CARLIER, Pierre GRANIER, Chantal GUITTET-DURAND, Roland KAZAN, Sophie LAMOUREUX, Lionel NICOD, Jean-François PABA, Basile SIRCOGLOU, Thierry VIGREUX.

ORDRE DU JOUR :

- I **Approbation de procès-verbal**
 - PV de la CFVU du 12/02/2015
 - PV de la CFVU du 05/03/2015
- II **Actualités**
- III **Présentation**
 - La filière Psychologie
- IV **Formation / Pédagogie**
 - Schéma directeur de l'offre de formation
 - Diplômes en partenariat à l'international 2015/2016 : créations/renouvellements
 - Modifications de l'offre de formation – vague 3
 - Modalités de suivi des stages
 - Tarifs divers
 - Formation continue :
 - *fourchettes des frais de formation
 - *tarifs VAE et VAP
 - Ajustements du cadrage MCC
 - Calendriers 2015/2016 des composantes



- V **Vie étudiante**
- Désignation d'un membre étudiant en commission FSDIE social
 - Projets FSDIE

VI **Questions diverses**

Le Vice-président Formation ouvre la séance à 14h07.

Il signale quelques ajustements de l'ordre du jour : un point intitulé *Cordées de la réussite* sera ajouté au projet d'ordre du jour mentionné en tête du présent procès-verbal. Par ailleurs, les points suivants sont différés :

- Tarifs divers ;
- Calendriers 2015/2016 des composantes ;
- Ajustements du cadrage MCC : la consolidation de ce cadrage comprend le vote des seuils de mention des masters de la FDSP. Cette question fait à ce jour l'objet d'ultimes discussions au sein de l'UFR, avant validation par le conseil de composante qui se tiendra postérieurement à la présente CFVU. Le cadrage d'établissement sera donc approuvé lors de la CFVU du mois de mai 2015, préalablement aux modifications des MCC spécifiques aux composantes et aux formations.
Dans la perspective de ces discussions, Mme Kavoukdjian-Detot souhaite s'assurer que les MCC des différentes composantes pourront être approuvées indépendamment les unes des autres, sans que le vote soit nécessairement globalisé ; le VP Formation lui confirme cette possibilité.

I ACTUALITES

1) Chiffres APB (application Post-Bac)

Le VP Formation expose à titre informatif quelques données chiffrées issues de la base APB.

2) Rencontre AMU / proviseurs de lycées à CPGE

En application des accords-cadres conclus entre AMU d'une part et les lycées porteurs de CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles) d'autre part, des dispenses d'UE pourront être consenties aux élèves de CPGE dans le cadre d'un cursus universitaire parallèle à la CPGE elle-même. Ces possibilités de dispenses ont vocation à être formalisées par des tableaux de correspondance, dont la constitution est en cours d'élaboration : à ce jour, une collaboration a été engagée entre l'UFR ALLSH et les représentants des CPGE littéraires. Le VP Formation, précise que ces travaux seront prochainement étendus à l'ensemble des filières de CPGE s'inscrivant dans le conventionnement avec AMU.

3) Salon des masters

Le VP Formation indique que le Salon des masters s'est tenu cette année dans les locaux d'AMU. Compte tenu du caractère récent de la manifestation, il est prématuré de dégager des éléments de bilan.

Mme Mouret déplore cependant une communication réalisée trop tardivement auprès des composantes relativement à cet événement, qui n'a pas bénéficié d'une publicité suffisante. Quant au calendrier de l'opération, Mme Mouret estime que la période la plus opportune pour organiser le Salon des masters serait celle qui suit immédiatement les examens du mois de janvier. En tout état de cause, il s'avère nécessaire d'anticiper fortement la programmation de la manifestation afin que la fréquentation étudiante soit optimale. Le VP Formation rappelle que le Salon des masters est généralement organisé à la fin du mois de mars de chaque année.

S'étant rendue au Salon des masters afin d'y recueillir des informations quant aux prérequis et conditions d'inscription, Mme Kavoukdjian-Detot déplore le discours tenu par la plupart des équipes pédagogiques présentes lors de la manifestation concernant les modalités d'inscription des étudiants étrangers. Dans de nombreux cas, l'entrée en master est présentée comme conditionnée à la détention d'un titre de séjour ; cette mention figure d'ailleurs expressément sur certaines plaquettes descriptives des formations. Mme Kavoukdjian-Detot rappelle que le contrôle des titres de séjour ne relève pas de la compétence des EPSCP : les documents institutionnels devront donc être impérativement clarifiés.

4) Offre de formation de l'IEP d'Aix-en-Provence

Le VP Formation informe la CFVU que des travaux sont en cours afin de fixer la configuration du Master *Etudes Politiques* dispensé par l'IEP d'Aix-en-Provence. L'organisation de ce master a vocation à être rationalisée, dans le respect des cadres propres à l'offre de formation d'AMU, dont le master fait partie intégrante. Le nombre de spécialités du master *Etudes Politiques* sera ainsi réduit de douze à neuf, dont huit seront spécifiques à l'IEP, la neuvième étant partagée avec l'EJCAM. L'instruction des maquettes est en cours, et ce point fera l'objet d'une validation lors de la prochaine CFVU.

Le VP Formation ajoute que la préparation de l'année universitaire 2015/2016 devrait mobiliser les membres de la CFVU de manière significative, notamment autour des dossiers suivants :

- mise en conformité avec les formats AMU des derniers diplômes d'établissement des UFR Médecine et FDSP ;
- dossiers présentés dans le cadre de l'attribution du Fonds d'Intervention Pédagogique (FIP) ;
- bilan des délocalisations de formations AMU sur le territoire national et dans les DROM-COM : une commission *ad hoc* issue de la CFVU sera constituée à cet effet ;



- création de diplômes d'établissement.

Dans la perspective d'une ouverture des diplômes d'établissement en septembre 2015, Mme Mouret note que ceux-ci devront faire l'objet de multiples validations (conseil de composante, CFVU, Conseil d'administration). Il importe donc de prévoir un calendrier permettant de respecter ces échéances. A cet égard, Mme Mouret souhaiterait que le formulaire de demande d'habilitation des diplômes d'établissement soit diffusé aux composantes dans les meilleurs délais.

Le VP Formation développe les circonstances qui sont à l'origine de l'envoi tardif de ce dossier. Rappelant que les diplômes d'université (DU) sont auto-financés, une attention particulière est portée par l'établissement à ce que les recettes d'inscription puissent couvrir le coût complet des DU. Cette exigence suppose de disposer d'un outil propre à permettre un calcul des coûts environnés des formations concernées. A cet effet, une application a été développée, qui permet de définir un tarif d'inscription garantissant la soutenabilité financière du diplôme. Les modalités de fonctionnement et d'exploitation de cette application ont été discutées de manière approfondie en gouvernance. Conformément aux arbitrages rendus, cette application constituera une aide à la décision, le tarif d'inscription calculé ne présentant pas de caractère contraignant pour la composante. Le VP Formation note toutefois que les premières observations réalisées sur un échantillon de DU ont conduit à la conclusion que les frais d'inscription actuellement pratiqués sont en moyenne 2,2 fois inférieurs au montant qu'ils devraient atteindre pour équilibrer le budget des formations en coût complet. Ces travaux de grande ampleur préliminaires à la finalisation du dossier type de demande d'habilitation des DU ont retardé la diffusion de celui-ci ; le dossier sera cependant envoyé aux composantes très prochainement.

II PRESENTATION

La filière Psychologie

Mme Bastien présente à la CFVU la filière Psychologie (voir annexe).

Des questions lui sont adressées suite à son intervention.

Mme Viriot-Barrial s'interroge sur les modalités d'installation professionnelle des jeunes diplômés, demandant s'il existe une réglementation nationale de la profession qui établirait d'éventuels quotas pour l'ensemble du territoire. Mme Bastien indique qu'aucun quota n'est mis en place. Les taux d'insertion professionnelle des jeunes diplômés sont généralement satisfaisants, mais peuvent toutefois varier selon la spécialité suivie. En outre, les premiers emplois occupés le sont souvent sous la forme de plusieurs temps partiels cumulés.

Mme Mouret demande si des données statistiques sont disponibles quant à la proportion de jeunes diplômés exerçant la profession en libéral d'une part, et ceux qui sont salariés au sein d'une structure d'autre part ; Mme Bastien indique qu'il n'existe à ce jour pas de données chiffrées fiables susceptibles de fournir ces informations.

M. Richter confirme l'importante précarité qui caractérise la position des diplômés en psychologie sur le marché du travail. Il s'interroge par ailleurs sur la méthodologie à employer pour affiner les données chiffrées en lien avec l'insertion professionnelle. Mme Bastien indique que certaines universités ont choisi de publier des études statistiques d'insertion professionnelle construites sur la base d'une correspondance systématique entre le métier et la mention de master obtenue.

M. Richter ajoute qu'une surreprésentation des boursiers est recensée parmi l'effectif de première année de licence de psychologie : Mme Bastien confirme ce constat, indiquant que de nombreux abandons sont enregistrés en fin de première année. M. Richter observe que cela nécessite d'engager une réflexion relative aux diverses possibilités de réorientation à proposer dans ce contexte.

Mme Kavoukdjian-Detot tient à attirer l'attention de l'auditoire sur le fait que les abandons massifs en fin de L1 Psychologie ne sont pas exclusivement liés à une orientation défailante, mais également à des conditions d'études peu propices à une réussite.

Notant que le nombre de places est limité au niveau M1, M. Alaux observe qu'un travail de réorientation particulièrement approfondi doit être réalisé à l'intention des titulaires de licence non retenus en M1, cette population ayant été formée à des compétences très spécifiques qu'il s'agira de réinvestir dans un domaine disciplinaire autre.

Dans le prolongement de ce propos, Mme Kavoukdjian-Detot rappelle qu'une récente décision du Tribunal Administratif a condamné la pratique d'une sélection à l'entrée en M1 : elle souhaite connaître la position de l'établissement à cet égard.

Mme Bastien insiste sur le fait que le potentiel enseignant actuel ne permet en aucun cas un encadrement pédagogique correct pour un effectif important en M1.

Mme Mailloux observe que l'organisation des formations de licence et de master confère une importance significative aux stages. Elle demande si les effectifs substantiels dénombrés ne constituent pas un obstacle à un encadrement optimal des stagiaires. Mme Bastien confirme cette difficulté, qui se trouve accentuée consécutivement aux récentes dispositions réglementaires qui limitent considérablement le nombre de stagiaires pouvant être suivis par un même enseignant référent.

Mme Mailloux demande ensuite de quelle manière sont respectivement articulées les finalités professionnelle et recherche au niveau master, notamment pour ce qui est du mémoire. Mme Bastien indique que pour satisfaire à la double finalité Recherche et Professionnelle de la formation, deux mémoires sont rédigés lors de chacune des deux années, le premier s'apparentant à la production d'un article, impliquant ainsi un travail de recherche ; le second mémoire relève quant à lui du rapport de stage et s'inscrit dans une perspective de professionnalisation.



M. Viton demande quelques précisions relativement aux modalités de rétribution des psychologues libéraux, notamment quant à une éventuelle intervention de la sécurité sociale dans ce cadre. Mme Bastien indique que seules les professions autorisées à dispenser des prescriptions médicales sont susceptibles de rétribution par la sécurité sociale, ce qui exclut les psychologues de ce champ selon les cadres réglementaires français. En l'absence de remboursement opéré par la sécurité sociale, ce sont donc les patients qui rémunèrent directement le psychologue. Certaines mutuelles complémentaires proposent cependant des possibilités de prise en charge.

III APPROBATION DE PROCES-VERBAL

A l'unanimité, la CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 12 février 2015.

IV FORMATION / PEDAGOGIE

1) Schéma directeur de l'offre de formation

Le VP Formation présente les modalités de lancement du schéma directeur de l'offre de formation d'AMU (SDOF) (voir annexe).

Une discussion s'engage que la base de cet exposé.

M. Weindel attire l'attention de l'auditoire sur l'opportunité d'intégrer les retours de la DGESIP dans la perspective de la préparation de la prochaine accréditation.

M. Nicod observe que les travaux prévus dans le cadre du SDOF semblent se fonder avant tout sur une logique de moyens, l'organisation de l'offre de formation ayant vocation à être conditionnée notamment au potentiel enseignant. Il souligne l'importance de prendre également en considération la demande – des entreprises comme des étudiants. Il lui semblerait pertinent que cet aspect soit plus accusé dans les axes de travail qui présideront au SDOF. Le VP Formation précise que les enveloppes attribuées aux composantes seront calculées aussi en fonction des volumes d'étudiants.

Mme Mailloux estime que le SDOF qui sera élaboré fournit à l'évidence un outil opportun et nécessaire à une maîtrise raisonnée de l'offre de formation. Quant aux critères qui seront retenus dans la mise en place de ce schéma directeur, Mme Mailloux considère que la demande des entreprises doit en effet être prise en compte, mais que ce critère, certes important, doit cependant être pondéré et ne saurait en aucun cas conditionner à lui seul la configuration de l'offre de formation de l'établissement. Mme Mailloux tient à alerter l'ensemble de la communauté universitaire sur le danger d'adopter une posture strictement utilitariste et financière susceptible d'inféoder l'offre de formation à une pression économique trop prégnante : en effet, il convient de préserver des compétences actuellement détenues par l'établissement dans certaines disciplines rares qui font partie intégrante du patrimoine intellectuel local et national.

M. Richter se félicite de la démarche engagée, la construction d'un schéma directeur de l'offre de formation lui semblant constituer une démarche novatrice. Le VP Formation indique que l'Université de Strasbourg s'est précédemment dotée d'un tel schéma ; les travaux préparatoires se sont cependant déployés sur une durée nettement moins étendue que ne le prévoit le calendrier ici présenté pour AMU, calendrier qui s'attache à créer les conditions propres à une concertation élargie.

Mme Mouret souligne l'importante implication que cette opération va nécessiter de la part de l'ensemble de la communauté universitaire, les groupes de travail prévus réunissant des intervenants issus de périmètres extrêmement variés (enseignants-chercheurs de toutes disciplines, étudiants, personnels administratifs...). Elle demande de quelle manière cette mobilisation sera gérée. Mme Baklouti estime pertinent de recourir à la visio-conférence, étant donnée la dispersion géographiques des différents agents mobilisés. Le VP Formation se montre réservé quant à ce mode opératoire, qui lui semble difficile à mettre en œuvre dans le cadre de réunions regroupant dix à quinze participants.

S'interrogeant sur les modalités pratiques des réunions à venir, Mme Almeras demande de quelle manière seront définis les sites sur lesquels les groupes seront organisés. Le VP Formation indique qu'une alternance des sites sera pratiquée. Mme Almeras demande par ailleurs si le VP Formation participera à tous les groupes, ce que lui confirme M. Paul : le VP Formation a dans ce contexte vocation à dégager des éléments d'harmonisation et à garantir une vision transverse des différentes problématiques qui seront développées.

2) Diplômes en partenariat à l'international 2015/2016 : créations / renouvellements

Le VP Formation évoque dans un premier temps le projet de délocalisation de la licence LEA Anglais-Espagnol à l'Université de Galatasaray (Turquie). Mme Viriot-Barrial livre ses premières conclusions d'expertise relativement à ce dossier. Elle note que le projet prévoit une délégation complète du responsable de parcours à Galatasaray, responsable qui maintient cependant l'exercice de ses fonctions en France. Les modalités pédagogiques de cette délocalisation nécessitent ainsi une clarification ; il s'agirait notamment de définir de quelle manière s'articulent les enseignements en France et en Turquie (la proportion de cours présentiels et d'éventuels enseignements à distance doit faire l'objet de développements plus approfondis, dans la mesure où ces modalités d'ingénierie pédagogique sont susceptibles d'occasionner des coûts pour AMU). Compte tenu de ces éléments, Mme Viriot-Barrial se montre réservée quant au projet tel qu'il est présenté en l'état.



Le VP Formation partage le point de vue de Mme Viriot-Barrial, observant que le modèle pédagogique de la délocalisation n'appelle pas d'objection particulière, mais s'avère potentiellement coûteux pour l'établissement. M. Paul juge d'autre part peu opportun de soutenir le principe de la délégation complète d'un enseignant-chercheur dans le cadre de cette délocalisation alors même que le département de la filière concernée déplore un problème de sous-encadrement. Le VP Formation indique que la Vice-présidente aux relations internationales mène actuellement des discussions avec le partenaire afin d'envisager une coopération fondée sur d'autres modalités que la délégation à temps plein d'un personnel d'AMU. Compte tenu de ces éléments, le VP Formation propose de différer la validation de ce partenariat à la prochaine séance de la CFVU.

Le projet de renouvellement du double diplôme relatif au master *Histoire et humanités* – parcours intégré MIFI (Master International d'histoire franco-italien), établi en coopération avec l'université romaine *La Sapienza* et l'université milanaise *La Statale* est ensuite présenté.

Mme Mailloux développe quelques éléments de contexte, précisant que la coopération aurait dû être examinée à la faveur de la campagne dédiée en CFVU ; le projet n'a cependant pas pu être visé à cette occasion en raison d'une erreur matérielle. Mme Mailloux ajoute que la présente période correspond au renouvellement de l'accord-cadre présidant à la coopération, ainsi que des conventions d'application consécutives. Celles-ci s'appliqueront à toutes les universités françaises du consortium.

Ayant expertisé le dossier, Mme Mouret en explicite la construction pédagogique, indiquant que les étudiants en mobilité dans le présent cadre réalisent leur année de M1 dans leur université d'origine puis accomplissent le M2 dans une université partenaire. Des échanges avec les porteurs ont permis d'obtenir des compléments d'information relatifs au niveau attendu en langue française, ainsi qu'aux contenus pédagogiques qui seront proposés en France aux étudiants italiens entrants. Ceux-ci suivront les mêmes maquettes que l'ensemble de la cohorte d'étudiants français. Mme Mouret demande à Mme Mailloux si un jury commun est organisé, impliquant l'ensemble des partenaires. Mme Mailloux confirme que ce sera en effet le cas : compte tenu de l'impossibilité de financer d'éventuels déplacements d'enseignants, le jury commun sera organisé par visio-conférence.

Appuyée par M. Fanlo qui est également rapporteur sur ce dossier, Mme Mouret émet un avis très favorable à ce projet de double diplôme.

Mme Kavoukdjian-Detot s'interroge sur la mention *sans objet* portée dans le dossier relativement aux modalités de contrôle des connaissances : Mme Mailloux indique que le contrôle des connaissances appliqué aux étudiants entrants obéit aux mêmes modalités que les règles appliquées aux étudiants français. Mme Bustany estime donc opportun de préciser expressément dans le dossier que la validation du double diplôme au titre de chacun des établissements se fait sur la base des modalités de contrôle des connaissances en vigueur dans l'université d'accueil pour l'année en cours.

Mme Bustany demande quelques précisions quant aux aspects financiers de la coopération, qui semblent peu développés dans le dossier. Mme Almeras explique cet état de fait par l'absence de mobilité enseignante, seuls les étudiants ayant vocation à se rendre dans l'établissement partenaire. Il n'existe donc pas de frais de mission associés. Quant aux étudiants, ils peuvent bénéficier de financements Erasmus n'entrant pas directement dans le budget de l'opération.

Le dossier précise que l'inscription administrative est enregistrée dans l'université d'origine et non dans l'établissement d'accueil. Mme Bustany demande donc si l'année de M1 est considérée comme validée dans les deux établissements. Mme Mailloux confirme que les étudiants sont considérés comme inscrits dans le MIFI dès la première année de master : une réussite au niveau M1 est ainsi valide au titre des deux universités. Mme Bustany note que le paragraphe 2.5.2 du dossier (voir annexe) mentionne une *équivalence* concernant l'obtention du M1 : afin de lever toute ambiguïté quant à l'interprétation de cette notion, elle propose que le dossier précise que le M1 fait l'objet d'une *validation* à part entière, l'équivalence n'étant pas à appréhender comme un simple processus de dispense pour l'accès au M2.

Vote

Par 28 voix pour et 1 abstention, la CFVU émet un avis favorable au renouvellement du double diplôme relatif au master *Histoire et humanités* – parcours intégré MIFI (Master International d'histoire franco-italien) établi en coopération avec l'université romaine *La Sapienza* et l'université milanaise *La Statale*.

Cet avis est accompagné des recommandations suivantes :

- Le dossier précisera expressément que la validation du double diplôme au titre de chacun des établissements se fera sur la base des modalités de contrôle des connaissances en vigueur dans l'université d'accueil pour l'année en cours ;
- Le dossier indiquera que l'année de M1 fait l'objet d'une *validation* (dans le paragraphe 2.5.2 notamment).

3) Modifications de l'offre de formation – vague 3

En préambule aux débats de ce jour, le VP Formation informe la CFVU que les propositions de modifications de l'offre de formation de la FSS sont exclues du présent vote, les discussions internes à la composante étant toujours en cours au sujet de l'organisation pédagogique des APSA (Activités Physiques et Sportives Artistiques). Ce vote est donc différé au mois de mai 2015.

Une discussion s'engage ensuite sur le circuit de validation de l'offre de formation des composantes.



M. Weindel déplore que les propositions formulées ce jour au titre de l'UFR de Médecine n'aient pas été préalablement visées en conseil de composante. Mme Almeras confirme qu'en raison de contraintes calendaires, certaines demandes soumises au présent vote n'ont en effet pas pu être examinées par les instances des composantes : la solution proposée consiste à valider ces contenus sous réserve que le conseil d'UFR, organisé postérieurement à la CFVU mais avant le Conseil d'Administration, se prononce favorablement *a posteriori*. Le VP Formation précise que dans une telle configuration, des demandes qui n'auraient pas été acceptées par le conseil de composante ne seraient pas soumises au Conseil d'Administration, n'ayant ainsi pas vocation à devenir exécutoires quand bien même la CFVU y aurait émis un avis favorable. M. Weindel n'approuve pas ce mode opératoire, estimant que l'avis préalable du conseil de composante est indispensable à la CFVU pour statuer en toute connaissance de cause.

Le VP Formation observe que l'adaptation de la procédure de validation ici proposée répond à la nécessité de faire à face à d'importantes contraintes d'agenda : il rappelle que les demandes sont en tout état de cause étudiées par la DEVE et la Vice-présidence Formation de manière approfondie. Il précise pour information que certaines composantes n'organisent pas de conseil à une fréquence mensuelle, ce qui peut empêcher une approbation préalable aux discussions de la CFVU. M. Viton appelle de ses vœux une approche pragmatique du problème, insistant sur le travail considérable réalisé au sein des composantes dans le cadre de cette campagne de validation. Compte tenu de ces éléments, il lui semble opportun de faire preuve de souplesse quant à des procédures trop rigides susceptibles de ralentir des travaux déjà substantiels pour l'ensemble des acteurs.

M. Weindel ne remet nullement en cause la qualité du travail réalisé dans les composantes ni l'investissement de la communauté universitaire ; il attire cependant l'attention de l'auditoire sur le fait qu'un éventuel avis favorable de la CFVU intervenant avant le déroulement du conseil d'UFR est susceptible d'influer sur l'arbitrage rendu par la composante. Seul un respect scrupuleux du déroulement des procédures permet à l'institution de fonctionner en toute neutralité.

M. Richter partage les réticences ici exprimées, soulignant qu'un contournement trop important des règles de fonctionnement institutionnel ne permet pas aux diverses instances d'assumer sereinement leurs compétences et de finaliser leurs arbitrages ; en l'occurrence, le rôle et la place de la CFVU semblent peu clairs.

Mme Kavoukdjian-Detot souscrit pleinement à ces propos, observant que la nature des demandes de modifications soumises entre pleinement dans le champ de compétences du conseil d'UFR (diminutions de volumes horaires à raison de 375 heures, suppressions d'unités d'enseignement et de stages...) : des remaniements de cette ampleur doivent selon elle être débattus au sein de l'UFR avant passage en CFVU. Mme Kavoukdjian-Detot ajoute que les tableaux proposés au présent vote ne développent pas les volumes horaires effectivement suivis par les étudiants. En raison de l'ensemble des arguments ici développés, Mme Kavoukdjian-Detot émettra un avis défavorable dans le cadre de ce vote.

Le VP Formation rappelle que les volumes horaires étudiants sont exposés de manière détaillée dans les maquettes d'habilitation et n'entrent pas dans le champ des discussions de ce jour. Les demandes ici présentées concernent exclusivement des modifications de l'offre de formation qui permettront une meilleure maîtrise des volumes d'heures enseignantes exprimés en heures équivalent TD (HETD). Ces ajustements n'ont pas d'incidence sur les heures présentielles étudiantes. L'objectif visé est une rationalisation des moyens pédagogiques et non un remaniement fondamental de la structure des formations. Ainsi, M. Paul souligne que la suppression de certaines UE optionnelles permettra un redéploiement optimal des moyens pédagogiques sans que cela implique de modification en termes d'heures présentielles étudiantes.

Afin de permettre aux composantes d'anticiper les campagnes de validation en CFVU et ainsi de planifier leurs conseils en fonction de ces contraintes d'agenda, Mme Mouret suggère de fournir des cadrages plus précis aux UFR en termes de calendrier. A cet égard, le VP Formation insiste sur le fait qu'un calendrier prévisionnel des ordres du jour de la CFVU a été diffusé dès le début de l'année universitaire 2014/2015, précisément afin que les composantes puissent prévoir aux mieux leurs échéances.

Mme Delfino estime d'autant plus nécessaire de présenter l'ensemble des demandes en conseil d'UFR, que certaines de ces demandes ne lui semblent pas claires. Pour le cas de l'UFR de Médecine ici discuté, elle observe qu'une création d'UE est proposée au semestre 4 du master *Anthropologie biologique*, alors que ce semestre est présenté comme étant exclusivement dédié à la réalisation d'un stage. Il est donc nécessaire de préciser si l'UE dont la création est prévue constitue l'UE stage elle-même, ou si elle intervient en plus du stage.

Afin de pallier les discordances de calendrier liées au fait que certaines composantes n'organisent pas de conseil à une fréquence mensuelle, Mme Mailloux suggère la possibilité de soumettre les demandes à une instance interne à la composante connaissant plus spécifiquement des questions pédagogiques (comité des études, conseil pédagogique...), et associant des représentants étudiants aux avis émis. Le VP Formation indique que cette solution sera en effet mise en œuvre si les statuts des composantes concernées prévoient ce type d'instance consultative.

Mme Baklouti déplore les importantes contraintes financières qui pèsent sur certaines composantes, et notamment sur l'OSU, qui a dû diminuer de moitié le nombre d'UE proposées.

Le VP Formation indique qu'un repérage des UE à faible effectif a été opéré (UE dont l'effectif est compris entre un et quatre étudiants) : sur cette base, les composantes ont été invitées à réfléchir sur l'opportunité de maintenir ces enseignements. Mme Baklouti indique que ce qui est ici présenté comme une simple proposition a été interprété comme un discours plutôt contraignant. Le VP Formation ne partage pas ce point de vue, rappelant que l'ensemble des discussions ayant trait à ces UE à faible effectif sera opéré à la faveur d'un dialogue pédagogique ouvert.



Mme Baklouti exprime sa compréhension quant à la nécessité de rationaliser les coûts de formation ; elle note en effet que cette exigence peut être satisfaite sans porter atteinte aux volumes horaires présentiels étudiants. Elle regrette cependant que cette entreprise se fasse au détriment de la richesse de l'offre de formation et d'un risque pour l'établissement de perdre certaines spécificités. Elle aurait estimé préférable que les travaux relatifs aux UE à faible effectif fussent engagés dans la perspective du remaniement global des formations préparant la prochaine accréditation.

Vote

Compte tenu des débats menés en séance, le VP Formation propose que soient retranchées du tableau soumis au vote de ce jour les demandes de modifications de l'offre de formation des composantes suivantes :

- Médecine : les restructurations du master *Sciences Cliniques Infirmières* (SCI) ne seront visées qu'au prochain conseil d'UFR et ne pourront donc être discutées qu'à la CFVU du mois de mai 2015. Il est donc plus opportun de regrouper l'ensemble des demandes de l'UFR à la prochaine CFVU ;
- ESPE : pour des raisons analogues, l'ensemble des demandes de l'ESPE sera examiné au cours d'une prochaine CFVU ;
- FSS : le vote est différé afin de permettre à la composante de finaliser la structuration des APSA.

Concernant l'EJCAM, le prochain conseil d'école aura lieu en juin 2015 : au vu de cette échéance tardive, le VP Formation propose le maintien du vote des restructurations proposées bien que le conseil d'école n'en ait pas validé la totalité. Si les statuts de l'EJCAM prévoient une instance consultative connaissant plus spécifiquement des questions pédagogiques et associant les étudiants aux arbitrages, les demandes de modifications votées ce jour seront soumises à cette instance.

Moyennant le respect des dispositions déclinées ci-dessus, la CFVU émet un avis favorable aux demandes de modifications de l'offre de formation présentées en annexe au présent procès-verbal. Ces restructurations entreront en vigueur à compter de l'année universitaire 2015/2016.

Cet avis favorable est prononcé par 24 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

M. Weindel exprime sa satisfaction quant au fait que l'examen des demandes non préalablement validées en conseil de composante soit différé : il remercie à ce titre le VP Formation et la CFVU.

4) Modalités de suivi des stages

Le VP Formation rappelle les éléments de contexte qui ont conduit à la présente proposition de cadrage. Les récentes dispositions législatives et réglementaires imposent aux établissements de définir leurs propres modalités de suivi des stages, dans le respect des orientations nationales. A cette fin, un groupe de travail s'est réuni au sein d'AMU et a produit une première proposition de cadrage qui a été débattue lors de la CFVU du 5 mars 2015, à l'issue de laquelle diverses préconisations ont été émises. Les services informatiques ont été associés à ces réflexions, compte tenu de la forte dimension technique de la gestion des stages, notamment en ce qui concerne l'application dédiée I-PRO.

Récapitulant brièvement les préconisations de la dernière CFVU, le VP Formation précise dans quelle mesure la proposition de cadrage présentée ce jour y répond :

- Compte tenu du ratio défavorable entre l'effectif de stagiaires à encadrer d'une part, et le nombre d'enseignants titulaires au sein de l'établissement d'autre part, le texte mentionne expressément que des enseignants non permanents peuvent éventuellement être référents de stage ;
- Les modalités de désignation de l'enseignant-référent sont développées ;
- Les discussions menées lors de la CFVU du 5 mars dernier avaient conduit à la conclusion que les fonctions de responsable pédagogique pouvaient selon le cas être définies au niveau du diplôme, de la mention, voire du site... Devant l'impossibilité de fixer un périmètre de responsabilité pédagogique unique rendant compte de la diversité et de la spécificité des situations et des organisations pédagogiques au sein d'AMU, le terme plus générique de *responsable de formation* a été préféré ;
- Une harmonisation a été sollicitée entre la terminologie employée dans la réglementation d'une part, et les dénominations utilisées dans I-PRO d'autre part : une mise en cohérence et une explicitation des items d'I-PRO pourra être réalisée très prochainement dans l'application, ce qui en améliorera la lisibilité. Il sera plus particulièrement rappelé que le statut de *tuteur universitaire* dans I-PRO correspond aux fonctions d'enseignant-référent décrites dans la réglementation ;
- Des développements d'I-PRO ont été sollicités, afin notamment :
 - De permettre un contrôle automatisé du respect de la réglementation au moyen de niveaux bloquants introduits dans l'application elle-même (contrôle du respect du plafond de seize stagiaires par enseignant-référent, contrôle des périodes de stages consécutives atteignant une durée totale de deux mois dans la même structure, et impliquant ainsi le versement d'une gratification...).

Les équipes techniques ont émis de fortes réserves quant à la possibilité de réaliser de tels développements dans I-PRO, compte tenu de l'importante charge de travail que cela représente alors même que la réglementation est susceptible de connaître de nouvelles évolutions.

La construction de requêtes pointées vers la base de données d'I-PRO sera donc privilégiée, requêtes qui permettront de cibler les anomalies et écarts par rapport à la réglementation ;



- De donner aux étudiants la possibilité d'accéder à un historique des stages de leur composante de rattachement. Cette option se heurte à des contraintes de confidentialité liées à la perception de la taxe d'apprentissage.
Ainsi que cela se pratique déjà, ce sont donc les scolarités qui auront vocation à procéder à des extractions issues d'I-PRO à la demande des étudiants, et dans le respect des règles de confidentialité en vigueur. Ces recommandations seront prochainement communiquées aux composantes.

A titre informatif, Mme Mailloux indique que les services informatiques ont d'ores et déjà amélioré les possibilités d'extraction et de détection des anomalies règlementaires dans I-PRO par rapport à ce que permettait la version initiale du logiciel. Elle ajoute que les bases d'I-PRO permettent d'accéder aux coordonnées d'entreprises archivées antérieurement.

M. Alaux demande selon quel circuit sont traitées les demandes de stage à partir de leur enregistrement par l'étudiant dans I-PRO. Il s'inquiète notamment de savoir si l'étudiant a la possibilité de choisir son propre enseignant-référent/tuteur universitaire et de le saisir directement de sa demande de stage : un tel mode opératoire pourrait en effet conduire à un dépassement très rapide du plafond de seize stagiaires par enseignant-référent. Mme Mailloux précise que lors de l'enregistrement de la demande de stage dans I-PRO, l'étudiant se contente de désigner le responsable pédagogique compétent ; ce sont ensuite les gestionnaires administratifs de scolarité qui affectent un enseignant-référent au stagiaire. Il revient en revanche à l'enseignant-référent de prononcer une autorisation de stage.

A l'issue de ces échanges plus spécifiquement axés sur l'utilisation d'I-PRO, Mme Mouret souhaiterait recentrer le débat sur le texte soumis au vote.

M. Granier observe que le projet de cadrage définit le statut de l'enseignant-référent comme *enseignant-chercheur ou enseignant membre de l'équipe pédagogique telle que définie par l'article 4 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master*. Or, les termes de cet arrêté cantonnent l'équipe pédagogique aux personnels intervenant *dans le semestre ou dans l'année de la formation concernée*. L'ensemble des discussions menées ont conduit aux conclusions convergentes que le niveau de responsabilité pédagogique pertinent à considérer ne saurait se limiter au semestre ou à l'année, mais doit être élargi *a minima* à la mention, voire au diplôme. M. Granier suggère donc que la notion d'équipe pédagogique ne soit pas définie en référence à l'arrêté du 22 janvier 2014 précité, dans ce cadre précis de la détermination des modalités de suivi des stages.

Dans le prolongement de ce propos, M. Nicod ajoute que le choix de s'appuyer sur l'échelon de la mention ne saurait correspondre à la totalité des formations susceptibles de proposer un stage.

Prenant acte de ces préconisations, le VP Formation propose la suppression de toute référence à l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master dans le projet de cadrage. Celui-ci indiquera que l'enseignant-référent est enseignant-chercheur ou enseignant membre de l'équipe pédagogique *de la formation*.

Le VP Formation estime également opportun de faire immédiatement suivre cette mention par le rappel du fait que des enseignants non permanents au sein de l'établissement peuvent assurer la fonction d'enseignant-référent. Dans le cadre de ce développement, Mme Mailloux souhaiterait substituer une terminologie plus claire à l'expression de *potentiel enseignant*.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable au projet de cadrage relatif aux modalités d'encadrement et de suivi des stages au sein d'AMU (voir annexe).

Cet avis est prononcé sous réserve :

- de la suppression de la référence à l'article 4 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ; l'enseignant-référent est défini en sa qualité d'enseignant-chercheur ou enseignant membre de l'équipe pédagogique *de la formation* ;
- que la définition précitée relative au statut de l'enseignant-référent soit immédiatement suivie du rappel du fait que des enseignants non permanents au sein de l'établissement peuvent assurer la fonction d'enseignant-référent. La rédaction de ce passage sera retravaillée, notamment en vue de clarifier la notion de *potentiel enseignant* renvoyant à un effectif enseignant.

5) Formation continue

A) Fourchettes des frais de formation

M. Kazan expose les propositions soumises au vote relativement aux frais de formation continue 2015/2016.

Il fournit tout d'abord quelques éléments d'explication quant aux différents régimes tarifaires ici mentionnés :

- Le DPC (Développement Professionnel Continu) répond à une obligation désormais règlementaire faite aux professionnels de santé d'actualiser leurs connaissances et compétences par une action de formation continue ;
- Les dispositifs de contrat de professionnalisation d'une part, et de période de professionnalisation d'autre part sont à distinguer : dans le premier cas, le public visé est constitué de personnes de moins de vingt-six



ans rémunérées durant leur formation par la branche professionnelle compétente et/ou l'entreprise de rattachement ; les périodes de professionnalisation permettent à des salariés de plus de vingt-six ans d'être détachés provisoirement de leur entreprise afin de suivre des enseignements au sein de l'université.

Pour ce qui est des fourchettes de frais de formation continue associées aux autres diplômes (notamment aux diplômes LMD), M. Kazan indique les montants appliqués au titre de 2014/2015 sont reconduits quasiment à l'identique pour ce projet de grille tarifaire 2015/2016. En effet, une réflexion sur les coûts complets des actions de formation continue est en cours, ce qui devrait conduire à une révision globale de la tarification correspondante pour 2016/2017.

M. Kazan rappelle que les tarifs d'inscription qui seront calculés sur la base de ces fourchettes ne seront appliqués qu'aux stagiaires financés. En cas d'impossibilité de financement, une exonération a vocation à être pratiquée. A cet égard, M. Kazan précise les termes d'une discussion engagée entre le SUFA et les diverses composantes : certaines composantes estiment en effet plus opportun de contenir les frais de formation continue, une augmentation trop importante ayant pour effet de conduire à de nombreuses exonérations, processus qui s'avèrerait finalement contreproductif relativement au montant des recettes d'inscription finalement encaissées. M. Kazan estime pour sa part qu'il importe de maintenir l'affichage d'un tarif reflétant la valeur réelle du diplôme, dans un souci de cohérence notamment vis-à-vis de financeurs, les exonérations étant susceptibles d'intervenir *a posteriori* pour élargir en tant que de besoin l'accès aux différentes formations.

M. Kazan propose de présenter à l'occasion d'une prochaine CFVU les différentes possibilités de financement ouvertes dans le cadre de la formation continue.

Mme Kavoukdjian-Detot relaie l'expérience de nombreux usagers qui, lorsqu'ils sont âgés de plus de vingt-huit ans, se voient systématiquement orientés vers une inscription au titre de la formation continue alors qu'ils n'ont pas les possibilités financières de s'acquitter des frais d'inscription associés. Cela concerne également les étudiants internationaux.

M. Kazan rappelle que les tarifs de formation continue ne s'appliquent que dans le cadre d'un régime d'inscription précis, régime qui se caractérise notamment par la présence d'un conventionnement prévoyant un financement externe de la reprise d'études. Certains adultes sollicitant une reprise d'études ignorent qu'ils peuvent bénéficier de tels financements extérieurs ; c'est pourquoi le SUFA a demandé aux différentes scolarités de lui adresser les usagers demandant une reprise d'études après une interruption de deux années au minimum. A l'issue d'une étude du dossier par le SUFA, un financement peut intervenir. Si ce n'est pas le cas, le stagiaire peut :

- être exonéré à un taux qui sera déterminé en fonction du cas spécifique tout en bénéficiant des aménagements pédagogiques propres à la formation continue ;
- être inscrit sous le régime de la reprise d'études non financée : le stagiaire s'acquitte alors des mêmes frais d'inscription que la cohorte de formation initiale, à laquelle il sera intégré sans accès aux aménagements de formation continue.

Mme Mouret observe que pour l'UFR Sciences, 42 % des inscrits en formation continue sont des demandeurs d'emploi, qui ne bénéficient donc pas d'importantes possibilités de financement.

Elle soulève par ailleurs le problème récurrent des enseignants du secondaire en poste souhaitant suivre des formations : aucun financement du Rectorat n'est prévu dans ce cas ; il semble donc nécessaire de se saisir de cette problématique.

Le VP Formation confirme que cette question a vocation à être étudiée prochainement : une réunion sera organisée, qui impliquera notamment Mme Mouret, Mme Americi, M. Kazan, M. Ginestié, ainsi que le VP Formation.

Commentant le document soumis au vote, Mme Americi note que la préparation à l'agrégation est indiquée comme présentant un tarif horaire de 1500 euros. M. Kazan indique qu'il s'agit d'une erreur matérielle : le tarif ici mentionné ne correspond pas à un taux horaire, mais s'applique de manière forfaitaire et couvre l'ensemble de la prestation : le document sera corrigé dans ce sens.

Une discussion s'engage ensuite relativement à la proposition formulée dans le document soumis au vote de facturer un montant de 200 euros aux stagiaires redoublants suivant des cours. Ce montant serait perçu au titre de frais de dossier s'ajoutant aux frais de formation calculés au prorata des heures d'enseignement restant à acquérir dans le cadre du redoublement. Mme Mouret rappelle que dans une telle configuration, le dossier aura déjà été expertisé au titre de l'année antérieure. Si la facturation de frais de formation complémentaires rapportés aux volumes horaires de cours restant à suivre lui semble légitime, elle s'oppose en revanche au principe de lever des frais de dossier en plus de ces frais de formation déjà potentiellement substantiels.

M. Weindel souscrit pleinement à ce propos.

M. Kazan rappelle que l'étude du dossier représente un coût avéré indépendant des frais de formation, et ce même s'il s'agit d'un redoublement : M. Paul estime donc qu'il serait cohérent de lever des frais de dossier dès la première inscription administrative, ce qui n'est pas le cas.

M. Kazan indique que dans le cas d'une première inscription, le coût de l'étude du dossier est couvert par une part des frais de formation proprement dits. En cas de redoublement, la totalité des frais de formation peut ne pas être encaissée, ce qui nécessite la facturation de frais de dossier supplémentaires pour couvrir un coût bien réel.

Le VP Formation estimerait dans ce cas opportun d'extraire les frais de dossier des frais de formation, et de les présenter comme tels dans le calcul des frais à acquitter, et ce dès la première inscription administrative.



Mme Americi ajoute que si les frais de dossier sont intégrés aux frais de formation, ils ont vocation à entrer dans le champ des exonérations modulables avec redevance minimale de cinquante euros : dans une telle configuration, les frais de dossier perdent ainsi leur caractère forfaitaire.

Compte tenu de l'ensemble de ces échanges, le VP Formation propose de retrancher du document soumis au vote l'alinéa relatif au statut de redoublant avec cours dans le paragraphe déclinant les cas particuliers (page 1 du document annexe).

Mme Bustany observe que les frais de formation continue proposés pour le DAEU s'élèvent à un montant de 9,63 euros par heure d'enseignement : elle indique que les frais de formation continue correspondant à ce diplôme sont définis par un barème national annuel qui sera publié prochainement. Il convient donc que le document mentionne une *tarification fixée nationalement*.

Elle ajoute que le régime applicable dans le cadre des frais de formation continue associés à la capacité en droit est à vérifier, étant susceptible de faire également l'objet d'un cadrage national.

Vote

Par 25 voix pour et 4 abstentions, la CFVU émet un avis favorable aux fourchettes horaires encadrant le calcul des frais de formation continue des diplômes de l'Université d'Aix-Marseille pour l'année 2015/2016 (page 1 du document annexe intitulé *Tarification des frais de formation professionnelle continue*).

Cet avis favorable est prononcé sous les réserves suivantes :

- Le régime applicable dans le cadre des frais de formation continue associés à la capacité en droit est à vérifier ;
- Le taux horaire servant de base au calcul des frais de formation continue du DAEU de 9,63 euros par heure est à remplacer par la mention d'une *tarification fixée nationalement* ;
- Le tarif de la préparation à l'agrégation de 1500 euros mentionné dans le document est forfaitaire et ne correspond pas à un tarif horaire servant de base au calcul de frais de formation. Cette prestation sera donc extraite du tableau des fourchettes horaires appliquées par types de diplômes et en sera présentée isolément ;
- L'alinéa relatif au statut de redoublant avec cours dans le paragraphe déclinant les cas particuliers sera retranché du document.

B) Tarifs VAE et VAP

M. Kazan présente les propositions de grilles tarifaires relatives à la VAP et à la VAE pour 2015/2016. Il souligne l'attractivité des tarifs d'AMU par rapport à la moyenne nationale. Il indique que la VAE individuelle permettant l'obtention de tout ou partie d'un doctorat représente un coût plus élevé que dans le cadre des autres diplômes en raison de la complexité de l'expertise des dossiers.

M. Richter demande quelles sont les disciplines concernées par la délivrance d'un doctorat par VAE. M. Paul précise que cette prestation répond la plupart du temps à la demande de personnels administratifs ou techniques exerçant dans des laboratoires, personnels susceptibles d'avoir accompagné significativement les chercheurs dans leurs travaux et dans la rédaction de certains articles.

Mme Mailloux souligne que la participation aux jurys de VAP et/ou VAE représente une mobilisation très importante de la part des enseignants-chercheurs, notamment pour ce qui est de la présidence de ces jurys. La reconnaissance de cet investissement par une forme de gratification serait donc bienvenue.

M. Alaux rappelle quelques éléments de la procédure ordinaire d'instruction des demandes de VAP. Ces demandes font l'objet d'une première expertise par le SUFA (prestation facturée 200 euros) avant transmission du dossier à la composante concernée. M. Alaux expose le cas de stagiaires de l'IMPGT de Lyon, qui sont reçus par l'IMPGT d'Aix-Marseille à l'issue d'une VAP : dans le cadre de cette opération, le SUFA n'intervient toutefois pas, l'instruction des dossiers étant directement réalisée par l'IMPGT. M. Alaux souhaiterait donc que les stagiaires s'inscrivant dans ce dispositif soient exonérés des 200 euros correspondant à prestation d'instruction des dossiers par le SUFA.

M. Kazan tient à rappeler qu'indépendamment du déroulement de la procédure, l'étude des dossiers représente en tout état de cause un coût qu'il convient de prendre en considération, quelle que soit la structure qui se charge de cette analyse des candidatures.

Vote

Par 26 voix pour et 3 abstentions, la CFVU émet un avis favorable aux grilles tarifaires relatives à la VAP et à la VAE au sein de l'Université d'Aix-Marseille pour 2015/2016 (page 2 du document annexe intitulé *Tarification des frais de formation professionnelle continue*).

6) Cordées de la réussite

M. Vigreux rappelle quelques éléments de contexte relatifs aux *Cordées de la réussite*, dispositif national développé à la faveur d'une collaboration interministérielle, impliquant les Ministères de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'une part, et de la Ville, de la Jeunesse et des Sports d'autre part. La mise en place des Cordées a répondu au constat d'une autocensure dont sont victimes certains élèves du secondaire en situation sociale difficile, ces élèves ne se projetant pas dans un cursus d'études supérieures. Les *Cordées de la réussite* se fixent donc pour objectif de contribuer à une plus grande égalité des chances en créant des conditions favorables d'accès aux études supérieures pour les élèves entrant dans le champ du dispositif.



Sur le plan opérationnel, M. Vigreux précise que les *Cordées de la réussite* sont co-pilotées territorialement par le Rectorat et par la Préfecture de Région.

M. Vigreux rappelle ensuite que le projet examiné ce jour, intitulé *De la Terre à la Lune* (porté par l'OSU-Pythéas), avait initialement été labellisé pour la seule année universitaire 2014/2015 : c'est donc la reconduction du projet qui est désormais proposée.

M. Vigreux présente succinctement le dossier (voir annexe), notamment sous ses aspects financier et budgétaire.

Cet exposé suscite des réactions extrêmement bienveillantes de la CFVU.

Mme Delfino se félicite de cette initiative, qui permet aux élèves de lycées excentrés par rapport aux sites universitaires d'établir un premier contact avec un cycle d'études supérieures.

M. Weindel s'étonne qu'aucun projet de nouvelle *Cordée* ne soit présenté. M. Granier indique que les conditions imposées par le Rectorat peuvent s'avérer très contraignantes pour les composantes, ce qui a pu avoir des effets désincitatifs.

M. Vigreux ajoute qu'en tout état de cause, aucun nouvel appel d'offre n'avait été lancé par le Rectorat, faute de financements.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve la transmission aux services de l'académie d'Aix-Marseille de la proposition de reconduction de la labellisation du projet *De la Terre à la Lune* (OSU-Pythéas), dans le cadre du dispositif des *Cordées de la réussite*.

V VIE ETUDIANTE

1) Désignation d'un membre étudiant en commission FSDIE social

Suites aux récentes modifications de la composition nominative du collège *Usagers* de la CFVU, il est nécessaire d'identifier un nouveau membre étudiant ayant vocation à siéger en commission FSDIE social.

Afin de refléter en commission FSDIE social la représentation des différents courants telle qu'elle se définit en CFVU, Mme Delfino suggère qu'un élu de l'UNEF soit désigné dans le cadre du présent vote : elle soumet le nom de Mme Kavoukdjian-Detot.

Un consensus se dégage pour valider cette proposition.

Le Vice-président Formation ajoute à titre d'information qu'un Vice-président Etudiant a été élu au sein du CROUS.

Il précise enfin que l'identification de membres issus de la CFVU ayant vocation à siéger en commission ASAP (Aides Spécifiques Annuelles Ponctuelles) sera réalisée lors de la CFVU du 7 mai 2015. A cet égard, Mme Bustany rappelle que la commission ASAP se réunit à une fréquence assez soutenue, ce qui nécessitera un investissement important de la part des membres qui la composeront.

2) Projets FSDIE

Mme Delfino présente les conclusions des commissions FSDIE projets des 12 et 19 mars 2015 (voir annexe).

Le projet *Festival Delta* est plus particulièrement discuté, la commission FSDIE ayant choisi de différer son avis, qui ne saurait être rendu qu'à l'issue d'investigations complémentaires. La somme de la subvention demandée au FSDIE est substantielle (36 000 euros). Mme Kavoukdjian-Detot rappelle que le budget total de cette manifestation dépasse 400 000 euros, les recettes prévisionnelles découlant de l'événement étant estimées à 600 000 euros. Compte tenu de ces éléments, Mme Kavoukdjian-Detot s'interroge sur l'opportunité d'alimenter un tel projet par des financements d'AMU.

M. Gaeremynck ajoute que les organisateurs du Festival Delta communiquent dès à présent sur le fait qu'ils bénéficient d'un soutien financier d'AMU, soutien qui n'est cependant pas acquis à ce jour. Il importe donc de veiller à ce que l'image de l'établissement ne soit pas exploitée sans autorisation préalable.

Le VP Formation confirme qu'aucun soutien d'AMU au Festival Delta n'a été pour l'heure consenti. La Présidence a été alertée quant à une éventuelle utilisation abusive de l'image d'AMU. Cette question est actuellement instruite et fait l'objet de la plus grande vigilance.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve les propositions de financements de projets étudiants formulées par les commissions FSDIE des 12 et 19 mars 2015.

VI QUESTIONS DIVERSES

1) Exclusion d'un étudiant de la cité universitaire des Gazelles

M. Richter informe la CFVU d'une mesure immédiate d'exclusion prononcée par le CROUS à l'encontre d'un étudiant auteur de multiples agressions sexuelles dans la cité universitaire des Gazelles. Indépendamment de cette sanction disciplinaire émanant du CROUS, l'étudiant fait bien entendu l'objet d'une procédure pénale.

Dans la mesure où l'auteur des faits est inscrit dans une formation d'AMU, Mme Kavoukdjian-Detot demande si une procédure disciplinaire pourrait être engagée par l'université.

La possibilité de mettre en place une telle procédure semble peu probable, les faits ne s'étant pas produits dans le cadre des locaux d'AMU ou dans le contexte d'une activité placée sous la responsabilité de l'université.

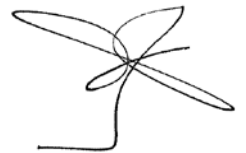


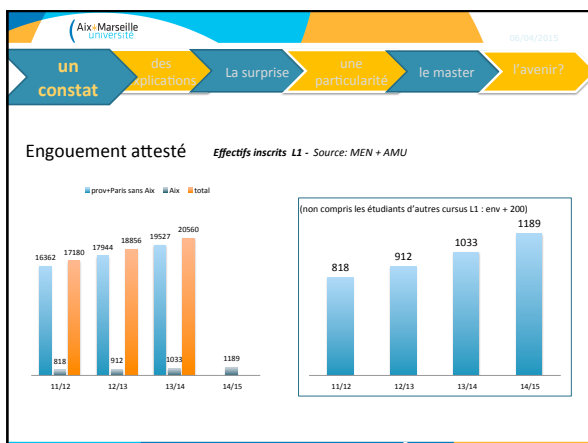
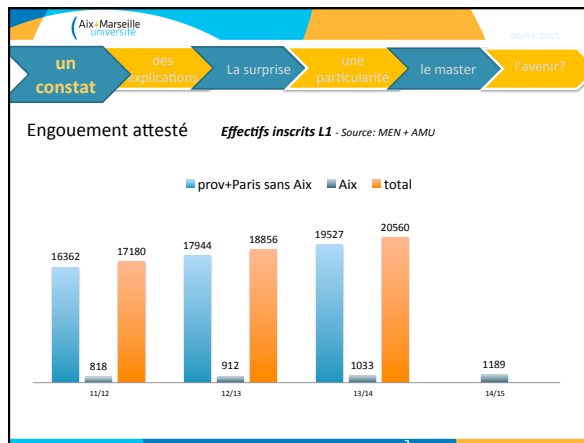
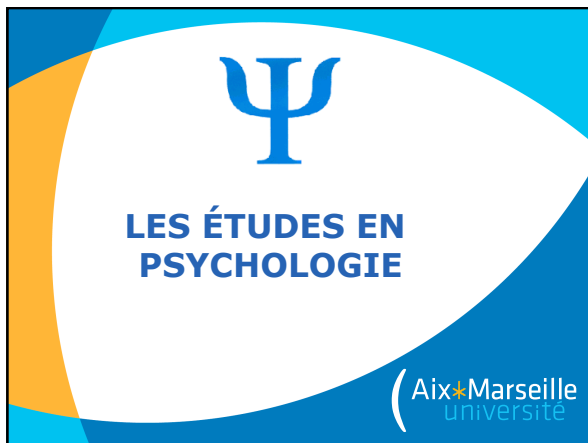
2) Informations relatives au Plan Campus

Une information est sollicitée quant aux prochains réagencements de locaux prévus dans le cadre du Plan Campus. Le VP Formation indique que ces questions pourront être développées prochainement en CFVU par le VP Patrimoine. Cette intervention aura lieu lorsque le calendrier des prochaines opérations sera précisé. En tout état de cause, un point d'information relativement à l'ensemble du Plan Campus devant l'ensemble des instances de l'établissement sera bienvenu.

L'ordre du jour étant épuisé, le VP Formation lève la séance à 18h07.

Thierry PAUL, Vice-président Formation





un constat des explications La surprise une particularité le master l'avenir?

Un choix assumé :

- aider les autres
- les comprendre

Un choix par défaut

- nouveau => pas de « passé » lycéen
- nouveau mais/et facile

mais

Une représentation pour le moins lacunaire:

- écouter

Aix-Marseille Université 06/04/2015

un constat des explications **la surprise** une particularité le master l'avenir?

Dès L1: Un contenu varié ...

Sem 1	Sem 2
<ul style="list-style-type: none"> - Psy. clinique - Psy. cognitive - Psy. sociale - Psy. du développement - Anglais pour psychologues - MTU - hors psy. - hors psy 	<ul style="list-style-type: none"> - Psy. clinique - Psy. cognitive - Psy. sociale - Psy. du développement - biologie - Méth et Statistiques (descriptives) - Anglais pour psychologues

« ça sert à quoi? c'est pas de la psycho », sic

5

Aix-Marseille Université 06/04/2015

un constat des explications **la surprise** une particularité le master l'avenir?

Dès L1: Un contenu varié ...

Sem 1	Sem 2
<ul style="list-style-type: none"> - Psy. clinique - Psy. cognitive - Psy. sociale - Psy. du développement - Anglais pour psychologues - MTU - hors psy. - hors psy 	<ul style="list-style-type: none"> - Psy. clinique - Psy. cognitive - Psy. sociale - Psy. du développement - biologie - Méth et Statistiques (descriptives) - Anglais pour psychologues

« ça sert à quoi? c'est pas de la psycho », sic

6

Aix-Marseille Université 06/04/2015

un constat des explications **la surprise** une particularité le master l'avenir?

... qui se poursuit en L2

Sem 3	Sem 4
<ul style="list-style-type: none"> - Psy. du développement - Histoire des concepts en psy - Neurobiologie - stat. et stochastique - Anglais pour psychologues - C2I 	<ul style="list-style-type: none"> - Psy. clinique - Psy. cognitive - Psy. sociale - Psy. différentielle - Anglais pour psychologues - CSP

7

Aix-Marseille Université 06/04/2015

un constat des explications **la surprise** une particularité le master l'avenir?

... et s'enrichit en L3

Sem 5	Sem 6
<ul style="list-style-type: none"> - Psy. clinique - Psy. cognitive - Psy. sociale - Psy. du développement - Psy. différentielle - méthode d'évaluation psy. - psychophysiologie - statistique appliquée 	<ul style="list-style-type: none"> - théories - méthodes et techniques - psychophysiologie - anglais pour psy - Travail Etude de Recherche - Travail Individuel Supervisé et stage

8

Aix-Marseille université 06/04/2015

un constat des explications **la surprise** une particularité le master l'avenir?

- Neuropsychologie cognitive
- Ergonomie
- Psy. du consommateur
- Psy. sociale de la santé et du travail
- Différences individuelles et régulations
- Approche multi-niveau du comportement
- Psy. du développement affectif
- Développement conceptuel: raisonnement
- Psychopathologie enfant ado
- Psychopathologie adulte
- Dévelop. système nerveux
- Psychophysiology des émotions

- Élaboration d'expérience
- Techniques physio. motricité
- Techniques d'observation
- Enquête par questionnaire
- Méth. qualitatives de recueil des données
- Méth. d'étude du changement
- Méth. des tests
- Étude de cas
- Entretien clinique
- Méth. des groupes
- méth. et techniques d'imagerie cérébrale

9

Aix-Marseille université 06/04/2015

un constat des explications **la surprise** une particularité le master l'avenir?

taux d'inscription L2/L1: entre 41% et 57% selon les années
taux d'inscription L3/L2: entre 93% et 75% selon les années

Année	L1 prov+Paris sans Aix	L2 prov+Paris sans Aix	L3 prov+Paris sans Aix	L1 Aix	L2 Aix	L3 Aix
11-12	16362	9321	8807	818	383	359
12-13	17944	8940	8345	912	480	366
13-14	19527	9999	8289	1033	428	349
14/15				1189	515	386

Inscrits - Source: MEN + AMU

10

Aix-Marseille université 06/04/2015

un constat des explications **la surprise** une particularité le master l'avenir?

taux d'inscription L2/L1: entre 41% et 57% selon les années
taux d'inscription L3/L2: entre 93% et 75% selon les années

Année	L1 Aix	L2 Aix	L3 Aix
11-12	818	383	359
12-13	912	480	366
13-14	1033	428	349
14/15	1189	515	386

Inscrits - Source: MEN + AMU

11

Aix-Marseille université 06/04/2015

un constat des explications la surprise **une particularité** le master l'avenir?

La profession de psychologue:
La seule profession **réglementée**, gérée par le ministère ESR
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cd66177/psychologue-une-profession-reglementee-en-france.html>, consulté le 6/3/15

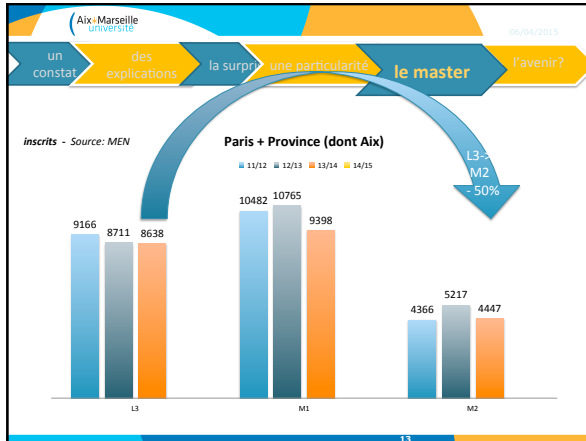
Pour exercer cette profession:
titre (UNIQUE) de psychologue indispensable

Titre (**le titre n'est pas un diplôme**)
= autorisation de faire usage : inscription obligatoire au répertoire ADELI (Automatisation DEs Listes) à la Délégation Territoriale Départementale.

et pour avoir le titre:

2 diplômes nécessaires
licence de psychologie (au moins 80% de psycho) + master (P) de psychologie

12



Avant 2008, master soit P soit R (héritage DESS / DEA)

DESS:

- sélection drastique
- programmes lourds + stage min. 500h
- poursuite en doctorat IMPOSSIBLE

DEA:

- pas de sélection
- programmes très légers
- poursuite en doctorat POSSIBLE
- et, si stage P 500h en + => titre

=> Stratégies d'évitement de la formation sélective

Mais conséquences dramatiques:

- pour les labos
- pour les étudiants: formation « leurre » => insertion professionnelle très difficile
- pour la profession: détérioration de l'image d'une profession très mal reconnue en France

Aix: depuis 2008, un master vraiment Rech ET Pro

Corriger l'injustice entre filières R et P

Améliorer l'insertion professionnelle par une amélioration de la formation

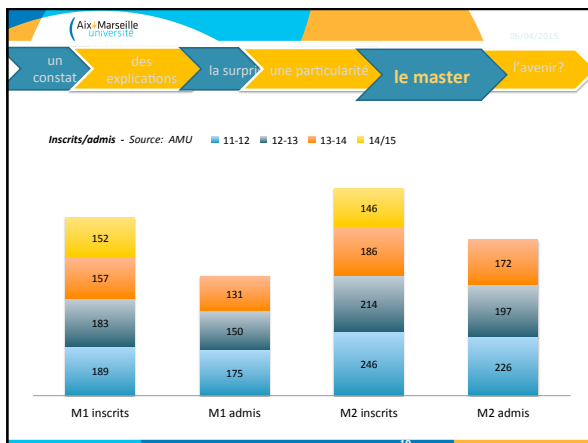
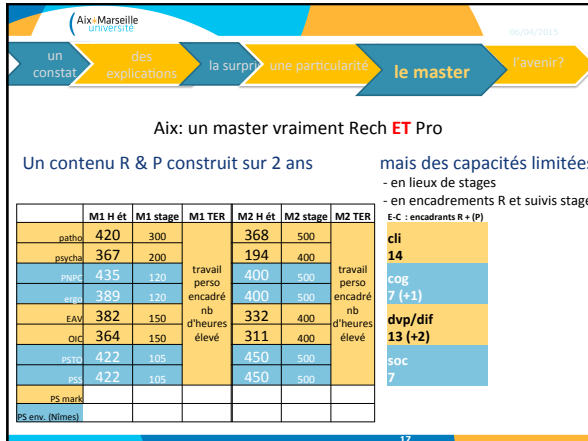
Double compétence très appréciée (e.g. PHRC)

Aix: un master vraiment Rech ET Pro

Un contenu R & P construit sur 2 ans

	M1 H ét	M1 stage	M1 TER	M2 H ét	M2 stage	M2 TER
patho	420	300		368	400	
psych	367	200		194	400	
PNPC	435	120	travail perso encadré nb d'heures élevé	400	500	travail perso encadré nb d'heures élevé
emp	389	120		400	500	
EAV	382	150		332	400	
OIC	364	150		311	400	
PSTD	422	105		450	500	
PS	422	105		450	500	
PS mark						
PS env. (Nimes)						

programme très lourd => engagement total nécessaire



Aix-Marseille université 06/04/2015

un constat des explications la surprise une particularité **le master** l'avenir?

A écrire ...

- dans un contexte national compliqué (nomenclature peu lisible)
 - ✓ Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé
 - ✓ Psychologie sociale, du travail et des organisations
 - ✓ Psychologie de l'éducation et de la formation
 - ✓ Psychologie
 - ✓ Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique
- en tenant compte des nouveautés (psychologues de l'éducation)
- en pensant au contexte européen (certification Europsey)

... donc à suivre

20

Le schéma directeur de l'Offre de formation d'AMU (SD-OF AMU)

Présentation de lancement - avril 2015

- 1. Constats / Objectifs**
- 2. Méthode**
- 3. Mise en œuvre**
- 4. Éléments de conclusion**

Quelques constats concernant l'OF actuelle d'AMU (1/2)

L'offre de formation actuelle d'AMU a été construite en concentrant les efforts notamment sur :

- l'**élimination des doublons** dans les domaines partagés (Sciences, EG) notamment au niveau licence ;
- la **redistribution et/ou le regroupement de spécialités** entre mentions de master ;
- une prise en compte plus importante de la **variété des publics étudiants** ;
- la mise en place de quelques **formations originales** ;
- la **professionnalisation** des formations de **licence**.

3

Quelques constats concernant l'OF actuelle d'AMU 2/2

MAIS :

- de nombreuses formations présentes dans notre offre ne sont pas le résultat d'une réflexion suffisamment poussée sur la lisibilité vers l'extérieur et/ou sur les débouchés ; des périmètres de formation sont préservés ;
- l'offre de **licences professionnelles** est le résultat d'une **simple juxtaposition** des offres des 3 ex-établissements ;
- la **variété disciplinaire** d'AMU n'a **pas été assez exploitée** ;
- l'offre de formation en général n'a **pas été construite** avec une **préoccupation forte de maîtrise des coûts et de prise en compte du potentiel disponible** ;
- les modifications de l'offre de formation se font par **à-coups** et souvent **en tuyaux d'orgue** (au sein de la composante).
- .

4

Les objectifs d'un schéma directeur de l'OF pour AMU ? 1/2

- **réfléchir aux évolutions** du cadre des formations **le plus en amont possible** en fonction des métiers visés, de la lisibilité vers l'extérieur, des forces en termes de recherche, des partenariats que nous considérons comme stratégiques, de la politique de site, de l'international... ;
- faciliter le développement d'une logique de **formation innovante et/ou interdisciplinaire** ;
- **limiter** les comportements de **repli** en installant la réflexion et les arbitrages sur le moyen terme ; éviter les « propositions de circonstances » ;
- anticiper et **maîtriser les coûts** dans une perspective pluriannuelle ;
- adapter l'offre de formation **au potentiel enseignant** ;
- définir **nos priorités réelles** en fonction de nos axes stratégiques et dans un contexte de plus en plus contraint en termes de moyens ;

Les objectifs d'un schéma directeur de l'OF pour AMU ? 2/2

- poser un cadre de **validation continue et régulière** (déconnecté des échéances d'accréditation) ;
- **articuler l'offre de formation** avec les **autres schémas directeurs** (numérique, patrimoine, RH, handicap ...);
- **impliquer** le plus grand nombre dans la réflexion (gouvernance, directions de composante, responsables de formations, unités de recherche, étudiants, personnels administratifs, représentants du monde socio-économique, ...).

Les questions à aborder dans le cadre du SD-OF

Les ajustements de l'offre en fonction des **évolutions du cadre national** -- les évolutions sectorielles : projets de **création de formations**/ projets de suppression de formation -- les formations **thématiques interdisciplinaires** -- la place de **l'alternance** -- les **formations courtes, la VAE** -- l'offre de **licences professionnelles** -- la stratégie en matière de **diplômes d'université** -- la stratégie de déploiement des **formations sur les sites délocalisés** -- la **FOAD** -- la politique des **langues** -- le **multilinguisme** des formations -- **l'ingénierie** dans AMU (Polytech/ filières CMI) -- les formations en **gestion** -- les **préparations à l'agrégation** -- les **parcours aménagés/ renforcés** -- les **certifications** -- la **qualité** des formations

Remarques sur les **positionnements respectifs du SD-OF et de la préparation de la prochaine accréditation**

- Le SD-OF est un document stratégique **mis à jour régulièrement** ; il **recense et priorise** les projets de création et de fermeture de formation à plus ou moins longue échéance ; il **propose des axes de développement** et **amorce** pour l'avenir **des pistes de réflexions** en termes d'ingénierie pédagogique et de modalités d'enseignement ;
- Le SD-OF est **exploité en amont pour préparer chaque future accréditation** mais il **ne se réduit pas à** cette seule fonction !
- Le SD-OF a une **visée macroscopique** ; il n'a pas vocation à décrire finement chaque projet de formation (maquette, équipe pédagogique, MCC, etc ...).

Les « **grandes** » échéances (SD-OF et processus d'accréditation)

- démarrage du SD-OF : courant avril 2015
 - **première version du SD-OF : mars 2017**
-
- remontée des nouveaux champs de formation et de l'architecture mentions/parcours types à la DGESIP : avril 2017
 - remontée par l'application PELICAN des fiches AOF1 de formation : octobre 2017
 - vote dans les instances d'AMU (Conseils de composante, CFVU, CA) des maquettes de formation: printemps 2018

A propos des calendriers **DGESIP** et **HCERES**

En extrapolant à partir des calendriers HCERES et DGESIP des vagues d'accréditation qui ont cours actuellement, risque important de décalage : **les retours d'évaluation de l'HCERES** concernant l'OF existante **se font au moment où la DGESIP demande la remontée des champs de formation et de l'architecture mentions/parcours types ...**

(Aix-Marseille université) 17/04/2015

1. Constats / Objectifs
- 2. Méthode**
3. Mise en œuvre
4. Eléments de conclusion

11

(Aix-Marseille université) 17/04/2015

Les ateliers 1/4

Organisation des **échanges** sous forme d'**ateliers** :

- des **ateliers de champ disciplinaire** : ils ont pour objectif de définir les axes d'évolution de l'offre de formation d'un champ disciplinaire donné, tous types de formations confondus.
5 ateliers : Sciences, Santé, ALLSH, Droit, Economie-Gestion
- des **ateliers « transverses »** : ils réunissent les acteurs de tous les secteurs pour échanger sur une question donnée, transversale aux 6 secteurs de formation d'AMU :
4 ateliers : « Licences professionnelles », « FOAD », « Formation Continue/ Alternance », « Pôles de Formation Interdisciplinaires Intersectoriels (PF2I) »
- des **ateliers « ressources »** : ils ont vocation à définir des cadrages qui viendront « alimenter » les ateliers de champ disciplinaire et les ateliers « transverses ».
2 ateliers : « Maîtrise de l'offre de formation », « Référentiels de formation »
- (des réunions régulières seront également prévues pour adapter le ROF aux nouvelles exigences du processus d'accréditation)

12

Les ateliers 2/4

Remarques :

- la **démarche** du SD-OF est **participative** ; pour chaque atelier, la réflexion s'organise également **au sein de chaque composante** entre chaque séance ;
- dans une **première version du SD-OF**, l'effort sera porté **essentiellement sur les formations de type L, Lp et M** ; les ateliers de champ disciplinaire devront toutefois envisager les évolutions de l'OF en appréhendant l'ensemble des formations du champ disciplinaire considéré ;
- l'**atelier « Licences professionnelles »** pourrait se fondre, après un nombre de séances à déterminer, dans les différents ateliers de champ disciplinaire car le nouveau cadre national des formations impose un rapprochement entre licences professionnelles et licences générales ;
- l'atelier « **Droit** » intégrera une réflexion sur l'offre master de l'IEP.

13

Les ateliers 3/4

Programmation des **ateliers** en 3 grandes étapes :

- Etape 1 : **état des lieux**
Bilan des formations et dispositifs ayant actuellement cours sur la base :
 - d'indicateurs quantitatifs fournis par le pôle « Pilotage et Evaluation » de la DEVE et le coordonnateur administratif du SD-OF ;
 - de données plus qualitatives renseignées par les porteurs et/ou directions de composante (pour les formations : adossement prof., adossement recherche, rayonnement, forces et faiblesses)
- Etape 2 : **parangonnage, auditions, définition des axes stratégiques**
 - tour d'horizon des OF et pratiques mises en place par des établissements comparables à AMU –
 - auditions :
 - de professionnels ;
 - de représentants de la recherche (leurs avis sur l'existant : OF d'AMU, pratiques pédagogiques, modalités d'enseignement) ; leurs propositions en termes d'évolution ;
 - définition des axes stratégiques de développement en prenant notamment en compte la politique de site et la **dimension internationale**.

14

(Aix-Marseille université) 17/04/2015

Les ateliers 4/4

- Etape 3 : **propositions et priorisations**
 Sur la base des enseignements retirés aux étapes 1 et 2 :
 - recensement des propositions ;
 - évaluations des moyens à mettre en œuvre pour chaque proposition (en fonction des conclusions des ateliers « MOF » et « Référentiels de formation ») ;
 - priorisation des propositions en fonction des enveloppes affectées à chaque composante (produites par l'atelier MOF).

15

(Aix-Marseille université) 17/04/2015

Compléments sur les ateliers « ressources »

1/2

- Les ateliers « Maîtrise de l'offre de formation » et « Référentiels de formation » **ont vocation à proposer des cadrages qui seront exploités par les autres ateliers** ; ils livrent leurs conclusions au moment où les autres ateliers entament l'étape de propositions/priorisations.
- L'atelier « Maîtrise de l'offre de formation »
 Sur la base du travail mené en 2013/14 par le GT MOF, il a pour missions principales :
 - de déterminer des **enveloppes HETD par composante**, lesquelles permettront de sélectionner les projets qui auront été préalablement priorisés ;
 - de **traduire** ces enveloppes en besoins HETD **par section CNU** ;
 - d'**anticiper** les futurs besoins RH en termes d'**accompagnement à la pédagogie et de soutien à la formation** ;
 - d'élaborer le **cahier des charges d'une application permettant de calculer la charge horaire totale en HETD d'une formation** (avec en entrée : les effectifs étudiants prévisionnels, les normes horaires en termes de construction de maquette, les sites de déploiement prévus, ...).

Cet atelier travaillera **en lien étroit avec le GT Formation du SD-RH** ; une **autre possibilité serait que ces deux instances de réflexion soient fusionnées** en un groupe commun au SD-OF et SD-RH.

16

Compléments sur les ateliers « ressources » 2/2

- L'atelier « Référentiels de formation »

Il a pour mission principale de définir – en relation avec le cadre national des formations - **des cadrages en termes de construction de maquettes pédagogiques**. Pour cela il aborde des questions telles que (la liste n'est pas exhaustive) :

- la progression en L et en M – les portails – les troncs communs ;
- la structuration en UE des différentes années de formation ;
- Le découpage des UE en crédits ;
- la place des stages dans les cursus ;
- le positionnement des enseignements transversaux ;
- la place du contrôle continu ;
- les parcours de soutien/ les parcours renforcés ;
- l'articulation entre L et Lp d'une part, et L et M d'autre part ;
- le travail en équipe ;
- la pédagogie inversée et le recours au TICE ;
- le multilinguisme ;
-

Cet atelier travaille en interaction avec l'atelier MOF.

Compléments sur l'atelier « PF2I »

Objectif des PF2I :

- faire émerger quelques pôles de formation thématiques, transversaux aux différents secteurs de formation d'AMU et visibles de l'extérieur (lycéens, monde socio-économique, international) ;
- encourager un fonctionnement synergique entre les formations d'un même pôle.

Mission de l'atelier :

- identifier 4/5 thématiques intersectorielles 'porteuses' pour AMU autour desquelles seraient construits les PF2I ;

exemples de thématiques envisageables: **Energie, Méditerranée, Santé, Numérique, Culture, Habitat/Urbanisme, Risque, Transport, Services, Environnement, Tourisme durable, Villes intelligentes** (Habitat, Urbanisme, Numérique, Transport, Energie,...)

17/04/2015

Les points d'étape et les validations

- mise en place d'un **Comité inter-ateliers** du SD-OF : points d'étapes réguliers pour chaque atelier ;
 - objectif : communiquer entre ateliers et assurer une cohérence globale dans les travaux menés ;
 - composition et fréquence : à déterminer.
- points d'étapes en **Conseils de composante, RS, CD, CFVU, CAC** et **CA** : au moins 3 points correspondant aux 3 grandes étapes :
 - états des lieux,
 - parangonnage et auditions (professionnels et représentants de la recherche)
 - propositions et priorisations
- **validations finales** - à partir d'un document rédigé - dans les instances : CFVU, CAC et CA

19

17/04/2015

Le calendrier de l'élaboration du SD-OF

2015												2016												2017											
M	A	M	J	J	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	S	O	N	D					
7 à 8 séances par atelier (1/mois) Etat des lieux												4 à 5 séances par atelier Parangonnage, auditions, définition des axes de développement												7 séances par atelier Propositions /priorisations											

En mars 2017 : **première version du document SD-OF** qui contient notamment :

- les futurs champs de formation et l'architecture des futures mentions et parcours-types ;
- les référentiels de formation ;
- d'autres éléments de réflexions et de prospective pour l'avenir – ne concernant pas nécessairement la préparation de la prochaine accréditation.

20

17/04/2015

Le calendrier par atelier

Ateliers	2015												2016												2017											
	A	M	J	J	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J										
At. « Sciences »																																				
At. « Santé »																																				
At. « ALLSH »																																				
At. « Droit »																																				
At. « Eco-G »																																				
At. « PF2I »																																				
At. « Lic. prof. »																																				
At. « FOAD »																																				
At. « FC/Alter »																																				
At. « MOF »																																				
At. « Réf. For »																																				

	état des lieux
	parangonnage, auditions, définition des axes stratégiques
	propositions et priorisations

21

17/04/2015

- 1. Constats / Objectifs**
- 2. Méthode**
- 3. Mise en œuvre**
- 4. Eléments de conclusion**

22

Fonctionnement des ateliers

- des réunions courtes (2 heures) à un rythme mensuel pour permettre d'effectuer l'essentiel des récollements d'information et de production de documents entre chaque séance ;
- 18/19 séances pour les ateliers de champ disciplinaire et les ateliers transverses
- 10/12 séances pour les ateliers ressources
- 2 journées dédiées à la programmation des ateliers du SD-OF (2 ateliers le mercredi apm et 1 atelier le vendredi matin)
- la composition de chaque atelier est fixée en amont (voir plus loin); toutefois selon l'ordre du jour des séances, en plus des membres permanents d'un atelier (cf. infra), des personnes invitées pourront venir contribuer aux échanges.

Composition des ateliers de champ disciplinaire et des ateliers « transverses »

<p><u>Ateliers de champ disciplinaire – composition-type</u></p> <p>de 11 membres à 15 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • VPF • VP délégués OIP/ PME/ FC • les représentants des directions de composante du secteur concerné • 1 ou 2 représentants du secteur Instituts & Ecoles • 3 représentants élus de la CFVU (2 EC et 1 étudiant) • 1 représentant de la DEVE • le coordonnateur administratif du SD-OF 	<p><u>Atelier « Licences professionnelles »</u></p> <p>16 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • VPF • VP délégués : OIP/ PME/ FC • les représentants des directions des 7 composantes concernées par les L- professionnelles • 3 représentants élus de la CFVU (2 EC et 1 étudiant) • 1 représentant de la DEVE • le coordonnateur administratif du SD-OF
<p><u>Atelier « FOAD »</u></p> <p>11 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • VPF • Coordonnateur CIPE • Chargé de mission TICE • les représentants des directions de composante Sciences, ALLSH, Médecine • 3 représentants élus de la CFVU (2 EC et 1 étudiant) • 1 représentant de la DEVE • le coordonnateur administratif du SD-OF 	<p><u>Atelier « FC/Alternance »</u></p> <p>14 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • VPF • VP FC • VP PME • les représentants des directions de composante IUT, FEG, Médecine, FDSP, ALLSH, Sciences • 3 représentants élus de la CFVU (2 EC et 1 étudiant) • 1 représentant de la DEVE • 1 représentant du SUFA • le coordonnateur administratif du SD-OF

(Aix-Marseille
université) 17/04/2015

1. Constats / Objectifs
2. Méthode
3. Mise en œuvre
4. **Eléments de conclusion**

25

(Aix-Marseille
université) 17/04/2015

Une première version incomplète du SD-OF qui privilégiera les diplômes L, Lp et M et qui n'abordera pas certaines thématiques pourtant importantes telles que les diplômes d'établissement ou les certifications.
...

Des interdépendances importantes entre ateliers (au sein du SD-OF) et une **intrication forte avec le SD-RH** qu'il faudra gérer.

Une initiative originale qui n'a pas d'équivalent sur le territoire national ...
... qui requiert **une très forte mobilisation** des enseignants-chercheurs, enseignants, étudiants, directions de composante et directions centrales,

26

Campagne de création / renouvellement de Diplômes en Partenariat International (DPI)

Vague 3 - CFVU du 2 avril 2015

N°	Composante	Diplôme	Mention	Spécialité	Type partenariat	Nature (création/renouvellement)	Pays partenaire(s)	Etablissement(s) partenaire(s)	Porteur du DPI	Binôme chargé de l'expertise	Expertise du Binôme						Avis de la CFVU du 2 avril 2015	Observations de la CFVU du 2 avril 2015
											Item 1 (Opportunité du partenariat - Pilotage de la formation)	Item 2 (Adéquation des enseignements, organisation de la formations et moyens pédagogiques)	Item 3 (Accompagnement des étudiants en mobilité)	Item 4 (Moyens financiers et logistiques spécifiques)	Item 5 (retour d'exp., difficultés / solutions, évolutions de la formation et/ou du partenariat)	Item 6 (Appréciation générale et avis sur la reconduction du partenariat)		
1	ALLSH	Master	Master Histoire et Humanités	Parcours intégré MIFI (Master International d'histoire franco-italien)	Double Diplôme	Renouvellement	Italie	Univ "La Sapienza" - Rome Univ "La Statale" - Milan	COHEN Déborah	1- MOURET Laurence 2- FANLO Jean-Raymond	A+ A+	A A	A Sans objet	/ Sans objet	/ B	A+ A		
2	ALLSH	Licence	LEA	Parcours-type Anglais-Espagnol	Délocalisatoir	Création	Turquie	Univ Galatasaray	FABRE alice SAUNER M.-Hélène	1 - Dominique VIRIOT 2 - Thierry PAUL	B B	B C	C Sans objet	B C	Sans objet Sans objet	C C		

- DIPLOME EN PARTENARIAT INTERNATIONAL -

DOSSIER DE DEMANDE DE ~~CREATION-RENOUVELLEMENT~~* D'UN DPI

(*Rayez la mention inutile)

Ce dossier de demande de création ou de renouvellement d'une formation en DPI n'est à renseigner que dans le cadre des formations conduisant à la délivrance de « **doubles diplômes** », de « **diplômes conjoints** » et les « **formations délocalisées** ».

Ce dossier n'est à renseigner que dans le cadre d'une demande « en cours de contrat d'établissement » (contrat quinquennal déjà validé). Dans le cadre des campagnes de rédaction du futur contrat d'établissement, il convient de n'utiliser que le dossier type de demande de création d'une formation.

Ce dossier complété est transmis à la DEVE après validation par la direction de la composante porteuse et fera l'objet d'une présentation en Commission de la Formation afin de statuer quant à la pertinence de la création ou du renouvellement du projet de partenariat international auquel il se réfère.

1. – Identification et Dimensionnement du DPI pour AMU

1.1. Composante de rattachement : [Faculté des arts, lettres, langues, sciences humaines](#)

1.2. Intitulé de la mention (spécialité, parcours-type) : [MIFI \(Master International d'histoire franco-italien\)](#)

1.3 Date de fin d'accréditation d'AMU pour la mention concernée : [Fin du présent quadriennal \(2017/2018\)](#)

1.4. Nature du projet de DPI :

Double diplôme

Diplôme conjoint

Formation délocalisée

1.5. Nature de la demande

Première demande

renouvellement

Dans les deux cas, indiquer la date de début et de fin du partenariat : [Convention d'application signée en 2005 \(Milano\) et en 2010 \(Roma\)](#)

1.6. Responsables de la mention pour AMU

Responsable de la mention Master Histoire et Humanités :

Nom et prénom : [LE THIEC Guy](#)

Adresse email : guy.lethiec@univ-amu.fr

Téléphone : [04 13 55 32 87](tel:0413553287)

Statut : PR

Responsable du MIFI :

Nom et prénom : [COHEN Déborah](#)

Adresse email : deborah.cohen@univ-amu.fr

Téléphone : [+33\(0\)6 82 49 32 11](tel:+330682493211)

Statut : PR MCF MCF avec HDR

Référent Relations internationales, Département d'histoire :

Nom et prénom : [MAILLOUX Anne](#)

Adresse email : anne.mailloux@univ-amu.fr

Téléphone : [+33\(0\)6 82 89 32 15](tel:+330682893215)

Statut : PR MCF MCF avec HDR

1.7. Liste des pays partenaires : Italie

1.8. Nom et adresse du (des) établissement(s) partenaire(s) :

Università degli Studi di Roma « La Sapienza »
Piazzale Aldo Moro 5, I- 00185 Roma, Italie

Università degli Studi di Milano « La Statale »
Via Festa del Perdono 7, I- 20122 Milano, Italie

2 – Présentation du DPI et du (des) parcours-type(s) concerné(s)

Cette partie sera dupliquée pour chaque parcours-type.

2.1. Objectifs du partenariat :

Le MIFI est un parcours intégré aux Masters d'Histoire de différentes universités d'un réseau, labellisé par l'Université Franco-Italienne (UFI). Coordonné par l'université Pierre Mendès France Grenoble II, il est fondé sur un programme international d'études et de recherches associant les universités françaises et italiennes qui ont adhéré au projet en juin 2004 (Grenoble II et Grenoble III, Chambéry, Aix-Marseille, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales Marseille, Milan et Rome I).

Ce partenariat permet à des étudiants d'AMU d'effectuer la deuxième année du master en Italie et d'obtenir un double diplôme, ouvrant à une poursuite d'études en doctorat ou à des activités professionnelles en France et en Italie. Inversement, il permet à AMU de recevoir de très bons étudiants italiens et de les recruter éventuellement en doctorat.

2.2. A quel(s) axe(s) de la politique de développement à l'international des formations d'AMU correspond ce partenariat ?

Le MIFI s'inscrit dans la politique d'implantation d'AMU sur des aires géographiques stratégiques en Europe et particulièrement sur le pourtour méditerranéen. Issu d'un long partenariat entre l'Université de Provence et ses partenaires en Italie, ce diplôme a tiré profit de ces liens importants aussi bien en recherche qu'en formation. Il s'adosse également à des échanges intenses dans le cadre du programme ERASMUS. Plus généralement, des échanges scientifiques féconds sont organisés avec des chercheurs italiens, dans le cadre des programmes de recherches portés par le laboratoire TELEMME (UMR 7303 – AMU-CNRS) et des séminaires réguliers. Pour rappel, TELEMME se donne pour objectif de fédérer les recherches en Sciences humaines et sociales sur l'ensemble méditerranéen (histoire, géographie, anthropologie). L'Italie est un espace privilégié de recherche et de collaboration scientifique. Des jeunes chercheurs italiens (sous contrat doctoral ou post-doctoral pour ce qui concerne le LabExMed) sont régulièrement accueillis à l'université. Dans ce contexte, le MIFI se situe en amont de ces activités scientifiques d'excellence en proposant de former à la recherche au niveau master de jeunes historiens français et italiens familiers de ces problématiques interculturelles.

2.3. Modalités du recrutement des candidats dans AMU et chez le(s) partenaire(s) :

2.3.1. Prérequis pour une inscription AMU et chez le(s) partenaire(s)

Détention d'une licence ou d'un diplôme équivalent, dans le domaine de formation concerné (Histoire).
Le recrutement des étudiants se fait chaque année lors d'une commission, sous forme d'entretien, qui mesure les compétences linguistiques des candidats, leurs objectifs et leur motivation. Niveau de langue requis : B1.

2.3.2. Quel niveau d'intervention d'AMU pour le recrutement des étudiants chez le(s) partenaire(s)

Les conditions d'admission dans le programme sont vérifiées par les services compétents de chaque université. Un jury local décide, respectivement à Aix-Marseille et à Milan ou Rome, après examen des dossiers, de l'admission des candidats à l'issue d'un entretien de sélection. La commission de recrutement est composée de trois membres au moins, dont obligatoirement le/la responsable du cursus.

2.4. Effectifs étudiants attendus : 10 sortants et 10 entrants

2.4.1. Quel est le nombre d'étudiants visés ?

Le nombre d'étudiants recrutés est limité à dix étudiants par an et par établissement.

2.4.2. Ces effectifs peuvent-ils être considérés comme pérennes ?

Le nombre de candidats a diminué ces dernières années, en raison du désengagement de l'UFI (cf. plus bas, rubrique 3. Budget) et du tarissement des bourses à la mobilité étudiante. L'adossement au programme Erasmus+ ouvre de nouvelles perspectives en matière de financement et cela se ressent au niveau du nombre de candidatures.

2.5. Objectifs et contenus du parcours-type :

2.5.1. Objectifs scientifiques et professionnels :

La formation des étudiants est conçue pour développer la recherche en histoire dans un contexte de multiculturalité ; elle doit faciliter la poursuite des études en doctorat (cotutelles de thèse). Le programme MIFI est aussi l'occasion de poursuivre et de resserrer les collaborations scientifiques entre les universités partenaires et leurs laboratoires de recherche respectifs (échanges de professeurs invités, séminaires de recherche communs, etc.)

Pour l'instant, le dispositif prévoit l'échange d'étudiants intéressés par les périodes historiques moderne et contemporaine. A terme, une ouverture aux périodes antique et médiévale est envisagée ; cela nécessite une révision des conventions qui nous unissent aux universités italiennes, dont l'organisation des formations en histoire diffère de la nôtre (domaines de formation). Un élargissement à d'autres universités italiennes est également possible, notamment celles de Turin et Naples, avec lesquelles nous entretenons de longue date une collaboration scientifique et un partenariat pédagogique dans le cadre du programme ERASMUS.

Objectifs professionnels : Formation de référence ouverte sur différents débouchés : doctorat et recherche, métiers liés à la valorisation culturelle et patrimoniale, école de journalisme et concours administratifs, notamment dans les institutions à vocation internationale.

2.5.2. Descriptif des contenus d'enseignement :

Les étudiants concernés sont formés dans le cadre de la Spécialité 5 « Le monde moderne et contemporain : Méditerranée, Europe, Afrique » du Master Histoire et Humanités. L'ambition de formation à la recherche de haut niveau est servie par un dispositif de formation qui laisse une large place à l'enseignement spécialisé sur les aires géographiques concernées, à l'apprentissage des méthodes et des outils de la recherche (cours méthodologiques, insertion dans les laboratoires de la MMSH, apprentissage guidé et progressif par un directeur de la pratique de la recherche), à la mise en œuvre d'un projet personnel de recherche (rédaction et soutenance d'un mémoire de recherche sur des sources originales). Sur les deux années de formation, le dispositif est conçu en complémentarité avec l'offre de formation en Italie.

Première année. Les étudiants français et italiens effectuent leur première année de Master/*Laurea specialistica* dans leurs pays respectifs, selon les modalités suivantes :

- Les étudiants français suivent les cours des semestres 1 et 2 de la spécialité 5 « Le Monde Moderne et Contemporain : Méditerranée, Europe, Afrique » du Master Histoire et Humanités (60 crédits ECTS). N° d'habilitation 20081048, années universitaires 2012-2013 à 2017-2018.
- Les étudiants italiens suivent les cours de la première année de la *Laurea magistrale in Scienze storiche*, du *Dipartimento di Studi storici*, parcours *Laurea magistrale Internazionale Franco-Italiana (LIFI)* à Milan, ou de la *Laurea magistrale in Scienze storiche. Medioevo, età moderna, età contemporanea – LM 84. Percorso italo-francese (LIFI)* du *Dipartimento di Storia, culture, religioni de la Facoltà di Lettere e Filosofia della Sapienza Università di Roma*, à Rome (60 ECTS).

Deuxième année. Les étudiants français et italiens effectuent les semestres 3 et 4 obligatoirement dans l'université partenaire.

- Les étudiants français titulaires de la première année du Master Histoire et Humanités de l'université d'Aix-Marseille obtiennent l'équivalence des examens italiens de la première année universitaire en Italie, ils sont admis en deuxième année universitaire du même parcours dans les formations italiennes, où ils effectueront les semestres 3 et 4 de leur master, qui vaudront 60 crédits ECTS.
- Les étudiants italiens ayant passé avec succès les examens de la première année de la *Laurea magistrale* obtiennent, après validation des 60 crédits ECTS de la première année, l'équivalence des examens français de la première année universitaire du Master. Ils seront admis en deuxième année universitaire du Master Histoire et Humanités, spécialité 5 « Le Monde Moderne et Contemporain : Méditerranée, Europe, Afrique ». Ils effectueront les semestres 3 et 4 à l'université d'Aix-Marseille où ils suivront les enseignements indiqués dans le tableau ci-dessous, qui vaudront 60 ECTS.

Les étudiants ont la possibilité de se rencontrer lors des séances de séminaires organisées par les universités partenaires, en première comme en deuxième année.

NIVEAU MASTER 2, SEMESTRE 1		ECTS
HIS S30 Cours spécialisé recherche	Acquérir des connaissances (actualité historiographique et bibliographie, débats) sur les aires et ou les champs de la spécialité	9
HIS S31 Formation à la recherche	Se familiariser avec la « fabrique de l'histoire » sur les champs et aires spécifiques de la spécialité. Assister aux activités de recherche de la MMSH (séminaires, journées d'études, colloques)	6
HIS S32 Mémoire	Préparer un projet de recherche sur un sujet à partir de sources variées. Suivi individuel et collectif du directeur ; élaboration d'un rapport d'étape	9
HIS S33 Langues et langages	Une UE d'option hors département délivrée par le département de Lettres modernes ou cours de licence 2 ou 3 en histoire	6
NIVEAU MASTER 2, SEMESTRE 2		
HIS T 12 Formation à la recherche 2	Se familiariser avec la "fabrique de l'histoire" sur les champs et aires spécifiques de la spécialité ; assister aux activités de recherche de la MMSH : séminaires, journée d'études, colloques	6
HIS T 13 Mémoire	Savoir construire un protocole de recherche et rédiger un mémoire de recherche sur un sujet précis ; rédaction d'un mémoire de 60 à 100 p. sur un sujet inédit	18
HIS T 14 Soutenance	Présenter et défendre un projet de recherche (présentation du mémoire, justification des choix opérés sur le plan méthodologique). La soutenance a lieu devant un jury composé de 3 membres.	6

2.6. Equipe pédagogique:

Fonctions exercées	Nom Prénom	Grade	Section CNU ou statut professionnel
Responsable(s) du diplôme	LE THIEC Guy	PR	22
	COHEN Déborah	MCF	22
Intervenants de l'université	Enseignants chercheurs du département d'Histoire et enseignants de langues.		
	RENAUDET Isabelle (responsable de la spécialité 5)	PR	22
	BUTI Gilbert (responsables de la spécialité 5)	PR	22
Intervenants du (des) partenaires	LAMI Giulia (responsable MIFI à Milan)	PR	
	LEVATI Stefano (responsable MIFI à Milan)	PR	
	NANNI Stefania (responsable MIFI à Rome)	PR	
	BETTA Emmanuel (responsable MIFI à Rome)	PR	
	Enseignants chercheurs des départements d'histoires des deux universités et enseignants de langues.		

2.7. Modalités pédagogiques,

2.7.1. Les enseignements proposés sont-ils identiques à ceux existant en France ? Certaines adaptations sont-elles nécessaires ? Comment ont-elles été validées par AMU ?
(question réservée aux formations délocalisées)

Sans objet pour la demande présentée.

2.7.2. Dans le cadre de ce partenariat des modalités pédagogiques spécifiques sont-elles utilisées ? (télé-enseignement - formation à distance, ...)

Non. Les étudiants sont intégrés dans les formations existantes et doivent obligatoirement suivre un cours de langue (différente de leur langue maternelle) pendant leur séjour dans l'établissement partenaire. Pour les soutenances, des visioconférences sont possibles.

2.7.3. Langues d'enseignement et part des enseignements réalisée dans une langue étrangère.

M1 : les cours sont dispensés dans la langue du pays d'attache.

M2 : les cours sont dispensés dans la langue du pays partenaire.

2.8. Modalités de contrôle des connaissances et évaluation des étudiants :

2.8.1. Les modalités de contrôle des connaissances proposées sont-elles identiques à celles en vigueur à AMU ? Certaines adaptations sont-elles nécessaires ? Si oui lesquelles ? Comment sont-elles validées par AMU ?
(question réservée aux formations délocalisées)

Sans objet pour la demande présentée.

2.8.2. Pour les formations diplômantes les enseignants d'AMU participent-ils aux jurys des formations des pays d'accueil ? Dans le cadre des délocalisations de formations d'AMU, le Président de jury est-il un enseignant d'AMU ?

Le mémoire est écrit au choix dans une des deux langues pratiquées, avec un résumé dans l'autre langue. La soutenance du mémoire de fin d'études se déroule dans l'université d'accueil. Elle peut se faire dans les deux langues, en fonction de la composition du jury de soutenance, dans la mesure du possible, le co-directeur de mémoire de l'établissement partenaire fait partie du jury. Pour faciliter les soutenances, des visioconférences peuvent être organisées.

2.8.3. Description des procédures d'édition des diplômes :

Chaque établissement délivre le diplôme de Master selon la réglementation en vigueur. Les étudiants sont titulaires d'un double diplôme : Aix-Marseille Université délivre le grade de « Master Histoire et Humanités » et les universités de Milano La Statale et Roma La Sapienza délivrent celui de « Laurea magistrale in storia ».

2.9. Evaluation de la formation :

2.9.1. La formation dispose-t-elle d'un conseil de perfectionnement ou d'un comité de suivi du partenariat international ? Si oui décrivez-en les attributions.

Il n'y a pas de conseil de perfectionnement statutaire, mais une coordination pédagogique et scientifique est organisée régulièrement entre les établissements du réseau (rencontre des représentants du *consortium*, la dernière rencontre a eu lieu à Milan en novembre 2014).

La DRI et ses référents au sein de l'UFR apportent leur expertise pour le montage du dossier et l'élaboration des contrats et conventions.

2.9.2. Description des modalités d'évaluation des formations par les étudiants.

Une évaluation pourrait être envisagée pour améliorer le dispositif de formation en s'appuyant sur les ressources fournies par l'OVE, dans le cadre de la politique EFEE de l'établissement.

3. – BUDGET

Ce dossier sera obligatoirement accompagné **d'une annexe financière** qui exposera le budget prévisionnel de l'opération de partenariat international et fera apparaître clairement :

- les financements extérieurs dont pourra bénéficier le projet (publics ou privés, nationaux, européens et internationaux), en précisant le degré de probabilité d'obtention et de pérennité de chacun d'eux ;
 - les droits d'inscription et droits spécifiques de formation qui seront acquittés par les étudiants de chaque établissement partenaire ;
 - les reversements faits à AMU par chaque établissement partenaire au titre des frais d'ingénierie pédagogique et de gestion administrative ;
 - les modalités de rémunération des enseignants d'AMU intervenant dans la formation ;
 - les modalités de prise en charge des missions effectuées par les personnels d'AMU dans le cadre du programme (titre de transport, hébergement et restauration).
- L'UFI avait accordé un soutien financier (Vinci) pour les périodes 2004-2007 et 2007-2010. Ce soutien financier était destiné, en priorité, à l'attribution d'aides à la mobilité pour les étudiants. Aucun cursus n'étant financé plus de deux fois par l'UFI, le MIFI ne dispose plus de ce financement depuis 2010-11. En revanche, le programme Erasmus soutient toujours le dispositif.

- Mobilités ERASMUS étudiantes (état actuel des mobilités) :
Rome La Sapienza : 3 sortants (5 mois), 1 entrant (5 mois)
Milan La Statale : 2 sortants (10 mois), 2 entrants (10 mois)
- Mobilités ERASMUS enseignantes : dans le cadre des thématiques de formation et de recherche, des mobilités enseignantes peuvent être organisées (1 mobilité dans chaque sens par an). Des financements par les laboratoires de rattachement peuvent les compléter pour les séminaires de recherche
- Doits d'inscription : Les candidats retenus s'inscrivent dans les deux établissements dès la première année de Master. Les étudiants participant au programme ont une carte d'étudiant de l'université dans laquelle ils se trouvent. Ils sont inscrits dans leur université d'origine durant toute la durée du programme et **s'acquittent des droits d'inscription correspondant dans cette université exclusivement** (pour AMU, en 2014-15, ces droits s'élèvent à 168€ sans cotisation sociale). Les étudiants sont inscrits dans l'université d'accueil également, et sont dispensés du paiement des droits d'inscription dans cette université.

4. – AVIS DES INSTANCES D'AMU

	Composante	Commission de la Formation et de la Vie Universitaire	Conseil d'Administration
Date et avis des instances :	Conseil d'UFR ALLSH du 24 février 2014 : avis favorable*		

*Ce conseil d'UFR s'est prononcé favorablement pour la modification de la durée de séjour dans l'université partenaire.

- DIPLOME EN PARTENARIAT INTERNATIONAL - DOSSIER DE DEMANDE DE CREATION* D'UN DPI

(*Rayez la mention inutile)

Ce dossier de demande de création ou de renouvellement d'une formation en DPI n'est à renseigner que dans le cadre des formations conduisant à la délivrance de « **doubles diplômes** », de « **diplômes conjoints** » et les « **formations délocalisées** ».

Ce dossier n'est à renseigner que dans le cadre d'une demande « en cours de contrat d'établissement » (contrat quinquennal déjà validé). Dans le cadre des campagnes de rédaction du futur contrat d'établissement, il convient de n'utiliser que le dossier type de demande de création d'une formation.

Ce dossier complété est transmis à la DEVE après validation par la direction de la composante porteuse et fera l'objet d'une présentation en Commission de la Formation afin de statuer quant à la pertinence de la création ou du renouvellement du projet de partenariat international auquel il se réfère.

1. – Identification et Dimensionnement du DPI pour AMU

1.1. Composante de rattachement : LEA

1.2. Intitulé de la mention (spécialité, parcours-type) : Licence LEA spécialité « anglais-espagnol »

1.3 Date de fin d'accréditation d'AMU pour la mention concernée : 2017-18

1.4. Nature du projet de DPI :

Double diplôme Diplôme conjoint Formation délocalisée

1.5. Nature de la demande

Première demande renouvellement

Dans les deux cas, indiquer la date de début et de fin du partenariat : /

1.6. Responsables de la mention pour AMU

Noms et prénoms : Fabre Alice ; Sauner Marie-Hélène

Adresses email : alice.fabre@univ-amu.fr ; mhsaunerleroy@gsu.edu.tr;

Téléphone : 0413553696 (Alice Fabre, UFR ALLSH)

Statut : PR MCF MCF avec HDR

1.7. Liste des pays partenaires : TURQUIE

1.8. Nom et adresse du (des) établissement(s) partenaire(s) :

Université Galatasaray

FEF Ciragan Cad. 36

Ortaköy – Istanbul

Turquie

2 – Présentation du DPI et du (des) parcours-type(s) concerné(s)

Cette partie sera dupliquée pour chaque parcours-type.

2.1. Objectifs du partenariat :

- Création d'un diplôme de licence de Langues Etrangères Appliquées (LEA) spécialité « anglais-espagnol » délocalisée à l'Université Galatasaray, avec les trois parcours de LEA proposés sur Aix-Marseille.
- Le projet s'inscrit dans le cadre du Consortium d'appui à l'Université Galatasaray. L'Université Aix-Marseille (AMU) est membre fondateur de ce consortium et y participe activement depuis sa fondation, notamment en fournissant une délégation d'un enseignant-chercheur depuis 2004.
- La création de cette licence délocalisée s'inscrit dans la volonté de poursuivre et d'intensifier la coopération entre les deux établissements, conformément aux engagements exprimés dans la convention du consortium.
- Le cursus de Langues Etrangères Appliquées (LEA) n'existe pas encore à l'Université Galatasaray (GSU) et est encore peu développé dans les universités turques, alors que la demande de la part des étudiants et des entreprises est forte (NB : il n'existe qu'une seule formation de ce type en Turquie, à Ankara, Université de Bilkent) ; cette formation est souhaitée et encouragée par Valérie Legalcher-Baron, attachée de coopération universitaire à l'ambassade de France en Turquie, ainsi que par le département de « Linguistique comparée et LEA » de Galatasaray et du département LEA de l'AMU. Elle permettra d'accroître les débouchés, en termes de formation et d'emplois, des étudiants de Galatasaray, ainsi que de l'AMU ; elle s'inscrit dans la volonté d'élargissement, de cohérence et de visibilité internationale des deux partenaires, par la mise en place d'une formation à la fois reconnue et novatrice.
- En outre, la licence LEA anglais – turc est habilitée à l'université d'Aix-Marseille ; la création de la licence délocalisée participe à la logique de développement futur de la formation LEA vers la Turquie
- Elle s'inscrit dans les objectifs prioritaires de l'AMU en termes de relations internationales (renforcement des accords avec la Turquie)
- Le partenariat renforcé avec l'Université Galatasaray devrait également permettre de renforcer les échanges Erasmus entre cet établissement et l'AMU, ainsi que de développer des réseaux de stage pour les étudiants de LEA
- Les étudiants turcs ayant obtenu la licence LEA délocalisée pourront poursuivre leurs études en master LEA en France, ce qui renforcera l'ouverture internationale et l'attractivité de l'AMU.

2.2. A quel(s) axe(s) de la politique de développement à l'international des formations d'AMU correspond ce partenariat ?

- Europe : Partenariat bilatéral privilégié avec la Turquie (partenaire non communautaire)
- Diplôme en partenariat international
- La volonté de poursuivre une coopération déjà mise en place, avec l'unique université francophone de Turquie, à l'excellence reconnue. L'AMU est membre fondateur du Consortium d'appui à l'Université Galatasaray (Cf ex – Université de Provence) ; une délégation d'un MCF

de l'AMU à l'université Galatasaray a été instaurée en 2004, et renouvelée depuis chaque année.

2.3. Modalités du recrutement des candidats dans AMU et chez le(s) partenaire(s) :

2.3.1. Prérequis pour une inscription AMU et chez le(s) partenaire(s)

Les étudiants de l'université Galatasaray (GSU), inscrits dans la licence LEA délocalisée, suivent un double cursus. Ils sont inscrits quatre ans en licence « Lettres et littérature françaises ». A la fin de la licence 1, les meilleurs sont sélectionnés, parmi les étudiants candidats, pour intégrer la licence LEA « anglais-espagnol », qui se déroule ensuite sur trois ans. Les deux cursus d'achèvent donc la même année.

Les étudiants sont recrutés parmi les étudiants de licence 2, à la fin de la licence 1, régulièrement inscrits à l'Université Galatasaray dans le département de Linguistique comparée et LEA et ayant une moyenne minimale de 3 sur 4.

Une commission mixte du département de Linguistique comparée et LEA de Galatasaray et du département LEA de l'AMU est formée pour superviser la mise en place de cette convention. Elle établit la liste des étudiants de l'Université Galatasaray du département de Linguistique comparée et LEA autorisés à s'inscrire dans le cursus de la licence délocalisée LEA spécialité anglais-espagnol.

Le nombre d'étudiants inscrits est de vingt maximum par promotion, du moins pour les deux premières années. Par la suite, ce nombre pourra être reconsidéré avec l'accord des deux parties.

Les étudiants suivant ce cursus sont régulièrement inscrits dans les deux établissements, à l'Université Galatasaray et à l'Université d'Aix-Marseille. Ils doivent s'acquitter des droits d'inscription des deux établissements.

2.3.2. Quel niveau d'intervention d'AMU pour le recrutement des étudiants chez le(s) partenaire(s)

Une commission mixte du département de Linguistique comparée et LEA de Galatasaray et du département LEA de l'AMU est formée pour superviser la mise en place de cette convention. Elle établit la liste des étudiants de l'Université Galatasaray du département de Linguistique comparée et LEA autorisés à s'inscrire dans le cursus de la licence délocalisée LEA spécialité anglais-espagnol.

La sélection est supervisée conjointement par le coordinateur de la licence LEA délocalisée à Galatasaray et par le coordinateur de la licence délocalisée à Aix-Marseille.

2.4. Effectifs étudiants attendus :

2.4.1. Quel est le nombre d'étudiants visés ? 20 maximum par promotion

2.4.2. Ces effectifs peuvent-ils être considérés comme pérennes ?

Ce nombre fait l'objet d'un accord entre les deux parties ; il est susceptible d'être modifié à la demande de l'une des parties, avec l'accord de chacune.

2.5. Objectifs et contenus du parcours-type :

2.5.1. Objectifs scientifiques et professionnels :

Les objectifs en termes de connaissances et de compétences de la licence délocalisée « anglais-espagnol » LEA à l'université Galatasaray sont identiques à ceux de la licence LEA dispensée à l'université Aix-Marseille, avec des objectifs professionnels communs, adaptés au contexte turc (Cf Accord de convention, en particulier les annexes 1 et 2).

La maquette de la licence délocalisée respecte le cahier des charges des formations de LEA, et correspond à la formation de licence LEA proposée sur Aix-Marseille. Elle se compose de trois blocs d'égale importance : Domaine d'application (droit, économie, gestion, français, informatique), Anglais (objectif C1 en fin de licence), Langue B (espagnol, objectif C2-B1 en fin de licence).

Trois parcours – types sont proposés dans le cadre de la licence délocalisée à Galatasaray, comme sur Aix-Marseille : Parcours 1 « Affaires internationales », Parcours 2 « Traduction professionnelle », Parcours 3 « Gestion de projets et outils de communication ».

La formation de licence délocalisée a pour objectifs d'offrir de nouveaux débouchés professionnels aux étudiants de Galatasaray : dans le secteur des entreprises, de la communication, de la gestion de projets, ou encore de la traduction. Elle pourra également permettre leur poursuite d'études en France, dans le cadre de formations de Master LEA par exemple.

Remarque : Il est à noter qu'en dehors d'un diplôme délivré à l'Université de Bilkent d'Ankara (Université privée), il n'existe pas de cursus LEA en Turquie. Pourtant, sur le marché du travail, le secteur des entreprises constitue l'objectif privilégié des étudiants du cursus de Lettres et civilisation françaises de Galatasaray. En effet, en raison de l'absence d'une faculté de Sciences de l'éducation à Galatasaray, ils ne peuvent postuler à des postes d'enseignant du français dans le secteur public. Les entreprises sont aussi extrêmement intéressées par leur profil (maîtrise de quatre langues : turc, français, anglais, espagnol).

2.5.2. Descriptif des contenus d'enseignement :

Les enseignements sont dispensés conformément aux maquettes de la Licence LEA de l'Université d'Aix-Marseille au sein du département de Linguistique comparée et LEA (Cf. le détail dans l'Accord de convention, en particulier dans les annexes 1 et 2).

La mise en place du programme s'appuie :

- sur la création d'enseignements nouveaux à Galatasaray, par l'AMU et par Galatasaray,
- sur la modification du contenu de certains enseignements au sein du Département de « Linguistique comparée et LEA »,
- sur des cours mutualisés au sein de l'université Galatasaray,
- ainsi que sur l'offre d'enseignements à distance de la formation LEA de l'Université d'Aix-Marseille (AMU).

Certains enseignements, communs à la licence « Lettres et littérature françaises » et à la licence délocalisée, ne doivent être validés qu'une seule fois par les étudiants en double cursus.

Chaque année les différentes parties à la présente convention déterminent leurs contributions respectives en termes d'heures d'enseignement en présentiel et à distance.

Les crédits ECTS correspondant à chaque enseignement répondent aux exigences européennes et aux normes juridiques existantes dans les deux pays.

Le cursus d'enseignement de la licence délocalisée de LEA, spécialité anglais-espagnol, figure en annexes de l'Accord de convention.

Chaque semestre au moins un enseignant-chercheur (Professeur ou Maître de Conférences) de l'université Aix-Marseille dispensera des enseignements au sein du département de « Linguistique comparée et LEA » de Galatasaray :

- en présentiel sous la forme de missions de moyenne durée (cours semestriels intensifs repartis sur deux semaines à un mois),
- ou à distance via le Service de Formation à Distance (SFAD) de l'AMU,
- et/ou par le biais de délégations semestrielles ou annuelles. Les délégations et les missions de longues durées pourront être mises en place conformément aux engagements pris dans la convention du consortium.

2.6 Equipe pédagogique:

Coordinateurs pédagogiques :

Deux coordinateurs du Département de Linguistique comparée, université Galatasaray et un coordinateur du département de Langues Etrangères Appliquées, AMU.

Une grande partie des missions de coordination seront en outre effectuées à distance (par vidéoconférences, par skype, ...).

Enseignants université de Galatasaray :

Département de Linguistique comparée et LEA

Département d'économie, Galatasaray (cours ouverts aux étudiants de la licence délocalisée)

Département de Communication, Galatasaray

Département de Gestion, Galatasaray

Département Relations internationales, Galatasaray

Département de droit (cours ouverts aux étudiants de la licence délocalisée)

Financement : Ces cours sont financés par l'université Galatasaray.

Equipe enseignante de l'université Aix-Marseille :

Enseignants Université Aix-Marseille, département LEA

Enseignants du SFAD-CTEL/AMU

Fonctions exercées	Nom Prénom	Grade	Section CNU ou statut professionnel
Responsable(s) du diplôme	Alice FABRE	MCF	05
	Marie-Hélène SAUNER	MCF	15
Coordinateurs pédagogiques GSU	Osman SENEMOGLU	PR	GSU
	Engin BEZCI	MCF	GSU
Intervenants de l'université	Alice FABRE	MCF	05
	Manuel CHASTAGNARET	MCF	02
	Pascal GANDOULPHE	PR	14
	Matthew GRAVES	MCF	11
	Valérie ANDRE	MCF	11
Intervenants du (des) partenaires	Engin BEZCI	MCF	GSU
	Seza YILANCIUGLU	MCF	GSU
	Atila DEMIRCIUGLU	MCF	GSU
	Silan EVIRGEN	ATER	GSU

	Selcan SERDAROGLU	MCF	<i>GSU (Relations internationales)</i>
	Nazli KARAMEHMET	Lectrice	<i>GSU (Espagnol)</i>
	Les intervenants hors département (droit, économie, gestion, communication, relations internationales) ne sont pas encore tous déterminés (l'accord des départements a été donné mais dans l'attente de la signature, les cours n'ont pas été attribués)		

Remarque: indication GSU pour les membres de Université Galatasaray

2.7. Modalités pédagogiques,

2.7.1. Les enseignements proposés sont-ils identiques à ceux existant en France ? Certaines adaptations sont-elles nécessaires ? Comment ont-elles été validées par AMU ? (question réservée aux formations délocalisées)

Les étudiants de l'université Galatasaray (GSU) suivent un double cursus. Ils sont inscrits quatre ans en licence « Lettres et littérature françaises ». A la fin de la licence 1, les meilleurs sont sélectionnés pour intégrer la licence LEA « anglais-espagnol », qui se déroulera en trois ans. Les deux cursus d'achèvent donc la même année.

Les enseignements de la licence LEA sont comparables en termes d'objectifs (compétences, connaissances) à ceux de la licence LEA sur Aix-Marseille.

Cependant certains aménagements ont été proposés, pour introduire des éléments spécifiques à l'économie et au droit turcs, ainsi que pour tenir compte du niveau linguistique initial des étudiants intégrant le parcours.

En anglais, en licence 1, le volume horaire des cours de langue anglaise est allégé, étant donné le niveau élevé en anglais des étudiants à leur entrée à l'université Galatasaray (B2-C1). Les étudiants doivent passer en L1 une certification proposée à Galatasaray pour valider leur niveau d'anglais (écrit et oral). Les cours de langue des affaires sont ensuite introduits progressivement dans le cursus.

En revanche, pour la langue espagnole, les étudiants étant débutants, le volume horaire en langue espagnole offert à Galatasaray est plus important que sur Aix-Marseille (niveau de langue non débutant). A la fin de la licence 3 LEA délocalisée, l'objectif affiché en anglais est C1, en espagnol B2-C1 (conformément à la maquette d'habilitation de la licence « anglais-espagnol » de l'AMU).

En outre les volumes horaires peuvent différer, entre la maquette de la licence délocalisée et celle offerte sur Aix-Marseille, certains cours dispensés à Aix-Marseille sur deux semestres ayant été regroupés à Galatasaray sur un seul semestre (cas de cours de civilisation en langues, ou de cours du domaine d'application). Les objectifs restent cependant les mêmes.

Des cours, notamment de terminologie économique et de terminologie turque, qui n'existent pas à Aix-Marseille, sont par ailleurs proposés aux étudiants de Galatasaray dans le cadre d'UE communes à leurs deux licences (licence « Lettres et littérature françaises », licence LEA « anglais - espagnol »), et sont en cohérence avec les objectifs professionnels de la formation.

Le stage de licence 3 peut à titre dérogatoire être effectué par les étudiants de Galatasaray à la fin de leur licence 2 LEA, pour des raisons de calendrier. (NB : cette disposition est comparable à la dérogation accordée pour le stage de L3 à Aix-Marseille aux étudiants en mobilité).

L'organisation des années n'est donc pas strictement identique mais les deux formations : i) sont conformes à la charte nationale des LEA ; ii) présentent les mêmes objectifs en termes de compétences et de connaissances que ceux de l'habilitation de la licence LEA de l'Université Aix-Marseille.

L'ensemble du programme est validé chaque année par les deux coordinateurs (sur la base des syllabus).

2.7.2. Dans le cadre de ce partenariat des modalités pédagogiques spécifiques sont-elles utilisées ? (télé-enseignement - formation à distance, ...)

Certains cours sont dispensés par des enseignants de l'AMU en présentiel (missions courtes ou de durée moyenne) ou par le biais des enseignements à distance ; dans ce cadre il est possible qu'un cours de 6 ECTS (civilisation anglaise) permette de valider l'ensemble des crédits d'une année (3 ECTS premier semestre et 3 ECTS second semestre). Des cours-séminaires spécifiques de 12h00 dans le domaine d'application ont été mis en place « séminaires d'application » (S4, S6) pour faciliter cette organisation et compléter la formation.

Au semestre 6, les étudiants de Galatasaray et ceux d'Aix-Marseille pourront participer (à distance) aux mêmes sessions de jeu d'entreprise.

Des spécificités ont été introduites dans la licence délocalisée, afin de tenir compte de liens avec le monde socio-économique local (« Journées de l'entreprise », « organisation des « 24h du concours de l'innovation ») qui s'insèrent dans le cadre des 5P et du module de « sensibilisation à l'entrepreneuriat » (S3).

2.7.3. Langues d'enseignement et part des enseignements réalisée dans une langue étrangère.

Les langues d'enseignement sont le français et le turc, l'anglais et l'espagnol pour les cours concernant ces langues.

2.8. Modalités de contrôle des connaissances et évaluation des étudiants :

2.8.1. Les modalités de contrôle des connaissances proposées sont-elles identiques à celles en vigueur à AMU ? Certaines adaptations sont-elles nécessaires ? Si oui lesquelles ? Comment sont-elles validées par AMU ?

(question réservée aux formations délocalisées)

Elles sont comparables : partiel et contrôle final. Elles sont vérifiées par les coordinateurs de la licence délocalisée.

Le rattrapage a lieu quinze jours après les examens et la note est calculée comme suit: 40% partiel 60% rattrapage.

Chaque année, les notes obtenues par les étudiants de l'Université Galatasaray sont transmises au département LEA de l'Université d'Aix-Marseille et sont enregistrées dans les UE correspondantes du diplôme de licence LEA « anglais-espagnol ».

La gestion administrative des inscriptions et du suivi pédagogique, ainsi que le lien avec le secrétariat de la licence LEA à Aix-Marseille, est assuré par l'Université Galatasaray, sous la responsabilité du Directeur du Département de Linguistique comparée et LEA. Le

Département de Linguistique comparée et LEA doit notamment veiller au suivi pédagogique (fiches pédagogiques, relevés de notes, emploi du temps ...) sur les trois années et à l'organisation des stages de licence 3 LEA (conventions, soutenance, contacts avec entreprises, ...). A titre dérogatoire, le stage obligatoire de licence 3, de 2 mois minimum, peut être effectué de juin à septembre, à la fin de la deuxième année de licence 2 LEA à Galatasaray.

Les unités d'enseignement (UE) obtenues sont validées chaque année par une commission mixte (composée du coordinateur du programme à Galatasaray et du coordinateur du programme à Aix-Marseille, et du directeur des études de licence LEA à l'Université d'Aix-Marseille). Les modalités de contrôle des connaissances (MCC) sont validées chaque année, et sont conformes à celles appliquées à Aix-Marseille.

L'attribution du diplôme de Licence d'Aix-Marseille sera décidée par une commission mixte (composé d'un représentant de Galatasaray, du coordinateur de la licence délocalisée à Aix-Marseille, et d'au moins un membre du jury de licence LEA de l'AMU). Une cérémonie de remise des diplômes sera organisée à Galatasaray.

Les étudiants titulaires du diplôme de la licence LEA spécialité anglais - espagnol pourront poursuivre leurs études de Master (M1) à l'Université d'Aix-Marseille selon les conditions normales d'inscriptions en vigueur et s'ils répondent aux critères d'admission des formations auxquelles ils souhaitent postuler.

2.8.2. Pour les formations diplômantes les enseignants d'AMU participent-ils aux jurys des formations des pays d'accueil ? Dans le cadre des délocalisations de formations d'AMU, le Président de jury est-il un enseignant d'AMU ?

Les unités d'enseignement (UE) obtenues sont validées chaque année par une commission mixte (composé du coordinateur du programme à Galatasaray et du coordinateur du programme à Aix-Marseille, des responsables d'année en AMU - LEA, et du directeur des études de licence LEA à l'Université d'Aix-Marseille). Le président du jury est le même que pour la licence LEA qui se déroule à Aix-Marseille.

2.8.3. Description des procédures d'édition des diplômes :

Les diplômes sont édités par l'AMU.

2.9. Evaluation de la formation :

2.9.1. La formation dispose-t-elle d'un conseil de perfectionnement ou d'un comité de suivi du partenariat international ? Si oui décrivez-en les attributions.

La durée de l'accord est de quatre années universitaires. Il est reconductible par période quadriennale.

Le pilotage et le suivi du partenariat repose sur les trois coordinateurs de la filière LEA délocalisée :

- un membre du département GSU
- un EC de l'AMU en délégation au département de Linguistique Comparée et LEA ; la personne bénéficiant de cette délégation est le correspondant AMU à Galatasaray ;
- un membre du département LEA en poste à l'AMU (sur Aix -Marseille).

2.9.2. Description des modalités d'évaluation des formations par les étudiants.

A la fin de chaque année, est distribuée aux étudiants une fiche d'évaluation de la formation, analysée par les coordinateurs de la formation, puis discutée en équipe pédagogique.

3. – BUDGET

Ce dossier sera obligatoirement accompagné **d'une annexe financière** qui exposera le budget prévisionnel de l'opération de partenariat international et fera apparaître clairement :

- les financements extérieurs dont pourra bénéficier le projet (publics ou privés, nationaux, européens et internationaux), en précisant le degré de probabilité d'obtention et de pérennité de chacun d'eux ;
- les droits d'inscription et droits spécifiques de formation qui seront acquittés par les étudiants de chaque établissement partenaire ;
- les reversements faits à AMU par chaque établissement partenaire au titre des frais d'ingénierie pédagogique et de gestion administrative ;
- les modalités de rémunération des enseignants d'AMU intervenant dans la formation ;
- les modalités de prise en charge des missions effectuées par les personnels d'AMU dans le cadre du programme (titre de transport, hébergement et restauration).

4. – AVIS DES INSTANCES D'AMU

	Composante	Commission de la Formation et de la Vie Universitaire	Conseil d'Administration
Date et avis des instances :	Avis favorable du Conseil UFR ALLSH du 30 juin 2014		

DPI licence délocalisée LEA Galatasaray

Annexe financière

- les financements extérieurs dont pourra bénéficier le projet (publics ou privés, nationaux, européens et internationaux), en précisant le degré de probabilité d'obtention et de pérennité de chacun d'eux ;
- les droits d'inscription et droits spécifiques de formation qui seront acquittés par les étudiants de chaque établissement partenaire ;
- les reversements faits à AMU par chaque établissement partenaire au titre des frais d'ingénierie pédagogique et de gestion administrative ;
- les modalités de rémunération des enseignants d'AMU intervenant dans la formation ;
- les modalités de prise en charge des missions effectuées par les personnels d'AMU dans le cadre du programme (titre de transport, hébergement et restauration).

Ce document comprend huit tableaux.

I. Budget prévisionnel annuel :

Tableau 1. Financements extérieurs et droits d'inscription

Financement extérieur :	Consortium Galatasaray : 1500 euros par an (1 mission d'enseignements)
Droits d'inscription à régler pour les étudiants de Galatasaray	Auprès de l'AMU (licence délocalisée) : 184 euros par étudiants (20 étudiants par promotion) Total : $184 \times 60 = 11\ 040$ euros par an (lorsque les 3 années seront ouvertes) Auprès de GSU : 0 euros

NOTE : Les universités publiques en Turquie ne demandent pas de droits d'inscription (entrée sur concours). Les étudiants de la licence délocalisée devront uniquement s'acquitter chaque année des droits d'inscription auprès de l'AMU, identiques à ceux payés par les étudiants en France (184 euros).

Tableau 2. Récapitulatif des dépenses totales pour AMU

Rubrique	Nature de la dépense	Montant en euros
Gestion de la formation	Edition diplômes	/
Enseignements	Rémunération des prestations des enseignants de AMU pour le SFAD	3 000
	Rémunération des prestations des enseignants de AMU en HETD	2 160
	Frais de missions d'enseignement	1 130
	Jury / mission de coordination	815
Total		7 105 euros
Montant de base : 1 HETD = 40 euros		

Tableau 3. Récapitulatif des dépenses spécifiques pour GSU

Rubrique	Nature de la dépense	Montant en euros
Gestion de la formation	Organisation et fonctionnement (salles) (forfait)	
	Prise en charge mission	1 500
Enseignement	Rémunération des prestations des enseignants de GSU (création pour le cursus) 28h en droit, 42h en économie)	2 800 (sur service)
	TOTAL	5 000

Note : Ces montants ne tiennent compte que des coûts spécifiques à la création du diplôme, et n'incluent pas les cours mutualisés, offerts par d'autres composantes de GSU.

Tableau 4. Recettes de la formation pour AMU

	Nature de la recette	Montant en euros
Etudiants	Droits d'inscription 184 x 60	11 040
	TOTAL recettes	11 040

Tableau 5. RECETTES - DEPENSES du diplôme en euros

Provenance	Dépenses spécifiques en euros	Recettes spécifiques en euros
AMU	7105	11 040
GSU	2800	
Consortium		1 500
Total Diplôme	9905	12 540

II. Détails des coûts et des modalités de rémunération des enseignants AMU**Tableau 6. Coûts en termes de volume horaire supportés par l'AMU, pour les cours dispensés par les enseignants de l'AMU (sur service ou en HC), en présentiel à Galatasaray**

AMU	Volume horaire étudiants	HETD
S4/S6 (éco/droit rotation sur deux ans)	12	18
S5 (espagnol des affaires)	12	18
S6 (Jeu de simulation)	12	18
Total	36	54

Notes :

Les jeux d'entreprise (S6) sont organisés à distance : 12 h CM étant comptées pour le suivi des étudiants sur deux jours.

La simulation d'entreprise pourra se faire simultanément avec les étudiants d'AMU et ceux de GSU.

Les séminaires d'application en S4 et en S6 sont planifiés en rotation sur deux ans : les étudiants de deuxième année et de troisième année (2*20 étudiants maximum) sont regroupés dans un même enseignement, de façon à ce qu'il n'y ait qu'une mission d'enseignement par an (économie/droit en alternance), et permettre ainsi une réduction des coûts.

Tableau 7. Coûts des enseignements SFAD supportés par l'AMU (sur service ou en HC)

SFAD - AMU	Coûts en euros 6 ECTS/etu	Nombre étudiants	Nombre de cours	Heures	Coûts en euros
L1 (civilisation britannique)	30	20	1	28	600
L2 (géopolitique Commonwealth)	30	20	1	28	600
L2 Civilisation espagnole	30	20	1	28	600
L3 espagnol des affaires	30	20	1	28	600
L3 civilisation américaine	30	20	1	28	600
Total				112	3 000

III. Détails des coûts et modalités de prise en charge des missions effectuées par le personnel AMU

Tableau 8. Coûts des missions requises par le diplôme :

	Vol A-R (euros)	Forfait journalier d'une nuitée (euros)	Forfait journalier repas (euros)	Nombre de nuitées	Coût total en euros par mission
Mission coordination jury*	500	90	15	3	815
Missions d'enseignement :					
- S4/S6 « Séminaire application AMU »	500	90	15	6	1 130
- S5 « Espagnol des affaires »	500	90	15	6	1 130
Total missions					3 075

* mission prise en charge par l'AMU.

Une mission d'enseignement est prise en charge par GSU, une par le consortium.

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type (L, Masters ESPE) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 2 avril 2015	Observations CFVU du 2 avril 2015
ALLSH	Licence et Master	L2 - L3 et Master		Modifications, changement d'intitulés de 4 UE libres (informatique) proposées par le "Centre Informatique des Lettres et Sciences Humaines" (CILSH) En L2 - L3 et Master, * Changement de l'intitulé de l'UE "Langage et informatique 1" en "Outils d'aide à la rédaction d'un mémoire", * Changement de l'intitulé de l'UE "Traitement des données" en "Bureautique avancée", de l'UE "Programmation web 1" en "Outils de communication" et de l'UE "Programmation web 2" en "Création d'un site web de A à Z". Variation en HETD : 0		
ALLSH	Licence	Histoire	(L1), (L2) et (L3)	Modifications, * En L1, L2 et L3 changements d'intitulés d'UE avec permutation entre semestres pour certaines d'entre elles, * En L2 - S3, diminution du nombre de crédits de 2 UE et création de l'UE à choix "Renforcement disciplinaire 1" constituée de 7 UE existantes en L2 ou L3, * En L2 - S4, diminution du nombre de crédits de 2 UE, création de l'UE à choix "Option disciplinaire 3" constituée d'UE déjà existantes différentes selon les parcours choisis et changement de l'intitulé de la liste à choix renommée en "Option disciplinaire 2" avec modification des UE proposées. Variation en HETD : 0		
ALLSH	Licence	Langues Etrangères Appliquées (LEA)	Anglais - Arabe	Modifications En L3 - semestre 1, * Changement de l'intitulé de l'UE "Civilisation 6 : Monde arabe actuel (1945-2000)" en "Civilisation 6 : Monde arabe et monde actuel". Variation volume HETD : 0		
ALLSH	Licence	Langues Etrangères Appliquées (LEA)	Anglais - Russe	Modifications pour une simplification de l'offre de formation En L2 - semestre 3, * Suppression de 2 UE optionnelles. Variation en HETD : -130		
ALLSH	Licence	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER)	Allemand	Modifications pour une meilleure visibilité de l'offre de formation * En L2, changement d'intitulés de 2 UE au S3 et de 3 UE au S4, * En L3, changement d'intitulés de 2 UE au S5 et de 2 UE au S6. * En L1, L2 et L3, suppression, création, changement d'intitulés d'UE d'option de langue (LANSAD) à moyens constants. Variation en HETD : 0		
ALLSH	Licence	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER)	Arabe	Modifications En L1, L2 et L3, * Changement de l'intitulé de 5 UE. Variation en HETD : 0		
ALLSH	Licence	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER)	Espagnol	Modifications * Modification de l'intitulé et du volume horaire de 2 UE d'option de langue (LANSAD) pour une variation en HETD de -20. Variation en HETD : -20		
ALLSH	Licence	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER)	Italien	Modifications * Recomposition d'ELP, changement d'intitulé avec modification du volume horaire, à bilan nul, * Ouverture de l'option stage aux axes 1, 2, 3 et 4. Variation en HETD : 0		
ALLSH	Licence	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER)	Portugais	Modifications * Changement de l'intitulé du parcours "Tourisme culturel" en "Tourisme culturel et tourisme d'affaires". En L2, * Modification du volume horaire de 4 UE pour une variation en HETD de -16. En L3, * Modification du volume horaire de 4 UE, avec changement d'intitulé pour 2, pour une variation en HETD de -36. Variation en HETD : -52		

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type (L, Masters ESPE) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 2 avril 2015	Observations CFVU du 2 avril 2015
ALLSH	Licence	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER)	Russe	Modifications pour une simplification de l'offre de formation * Modification des volumes horaires d'UE d'option de langue (LANSAD) pour une variation en HETD de -52, En L2 - semestre 3, * Suppression de 4 UE. Variation en HETD : -234		
ALLSH	Licence	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER)	Trilingue : langues et cultures des mondes anglophones, germaniques et slaves	Modifications pour une simplification de l'offre de formation En L2 - semestre 3, * Suppression de 5 UE optionnelles. Variation en HETD : -325		
ALLSH	Licence	Lettres	Lettres modernes	Modifications * Changement de l'intitulé de 10 UE. Variation en HETD : 0		
ALLSH	Licence	Lettres	Lettres modernes	Modification Parcours " <u>Création littéraire et création cinématographique</u> " En L1, L2 et L3, * Changement de l'intitulé de 10 UE avec modifications horaires à bilan nul. Variation volume HETD : 0		
ALLSH	Licence	Philosophie		Modifications En L3, parcours "Métiers de l'administration" * Changement de l'intitulé de l'UE "Finances publiques" en "Management public", * Transformation de l'UE "Philosophie et judaïsme" en UE au choix. Variation en HETD : 0		
ALLSH	Licence	Sciences de l'Education	Education et enseignement	Modifications En L3, parcours "Formation et Evaluation" * Changement de l'intitulé de 6 UE. Variation en HETD : 0		
ALLSH	Master	Anthropologie	(M1)	Modification Parcours " <u>Anthropologie de la santé</u> " * Création d'1 UE à choix "Approche anthropologique de la santé" constituée de l'UE "Anthropologie des systèmes thérapeutiques et globalisation" et d'une UE de la L3 "Sciences de l'homme, Anthropologie, Ethnologie", * Dans la liste à choix "Domaines de l'anthropologie", ajout de 2 UE de la licence "Sciences de l'homme, Anthropologie, Ethnologie". Parcours " <u>Anthropologie de l'Afrique</u> " * Dans la liste à choix "Domaines et aire culturelle Afrique", ajout de 2 UE, 1 de la licence "Histoire", 1 de la licence "Géographie et aménagement". Parcours " <u>Anthropologie de l'Europe</u> " * Dans la liste à choix "Domaines et aire culturelle Europe 1", ajout de 3 UE du master "Géographie". * Dans la liste à choix "Domaines et aire culturelle Europe 2", ajout de 2 UE, 1 de la licence "Histoire", 1 de la licence "Géographie et aménagement". Parcours " <u>Anthropologie de l'Amérique</u> " * Dans la liste à choix "Domaines et aire culturelle Amérique 1", ajout d'UE des licences "Histoire", "Géographie et aménagement" et "LLECR - Espagnol", * Dans la liste à choix "Domaines et aire culturelle Amérique 2", ajout d'UE des licences "Histoire", "Philosophie" et "LLECR - Espagnol". Variation en HETD : 0		
ALLSH	Master	Anthropologie	(M2)	Modification * Changement de l'intitulé d'1 UE. Variation en HETD : 0		
ALLSH	Master	Education et Formation	Ingénierie de formation par la pédagogie de l'alternance, accompagnement en sécurité routière, gestion des risques et développement durable	Modifications En M2, * Changement de l'intitulé de 4 UE. Variation en HETD : 0		

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type (L, Masters ESPE) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 2 avril 2015	Observations CFVU du 2 avril 2015
ALLSH	Master	Langues et cultures étrangères : Aire Culturelle Arabe, Musulmane et Hamito-Sémitique	Tourisme, Langues et Patrimoine (TLP)	<p>Modifications</p> <p>En M1,</p> <p>Au S1, * Changement de l'intitulé de l'UE "Enseignements fondamentaux 1 : tourisme et patrimoine" en "Enseignements fondamentaux 1 : arts, patrimoines et tourisme", * Changement de l'intitulé de l'UE "Patrimoines et organisations" en "Institutions patrimoniales et tourisme".</p> <p>Au S2, * Changement de l'intitulé de l'UE "Enseignements fondamentaux 2 : tourisme et patrimoine" en "Compétences de Guide-Conférencier 2 : médiation orale des patrimoines". * Changement de l'intitulé de l'UE "Application pratique" en "Management de projet personnel".</p> <p>En M2,</p> <p>* Changement de l'intitulé de l'UE "Arts et patrimoines" en "Enseignements fondamentaux 2 : arts et patrimoine", * Changement de l'intitulé de 2 UE.</p> <p>Variation en HETD : 0</p>		
ALLSH	Master	Langues et cultures étrangères : Aire Culturelle Asiatique	Tourisme, Langues et Patrimoine (TLP)	<p>Modifications</p> <p>En M1,</p> <p>Au S1, * Changement de l'intitulé de l'UE "Enseignements fondamentaux 1 : tourisme et patrimoine" en "Enseignements fondamentaux 1 : arts, patrimoines et tourisme", * Changement de l'intitulé de l'UE "Patrimoines et organisations" en "Institutions patrimoniales et tourisme".</p> <p>Au S2, * Changement de l'intitulé de l'UE "Enseignements fondamentaux 2 : tourisme et patrimoine" en "Compétences de Guide-Conférencier 2 : médiation orale des patrimoines".</p> <p>En M2,</p> <p>* Changement de l'intitulé de l'UE "Arts et patrimoines" en "Enseignements fondamentaux 2 : arts et patrimoine", * Changement de l'intitulé de l'UE "Patrimoines et organisations 2" en "Mise en situation et pratique professionnelle 1 : projet de terrain collectif".</p> <p>Variation en HETD : 0</p>		
ALLSH	Master	Langues et cultures étrangères : Aire Culturelle du Monde Anglophone	(M1)	<p>Modification</p> <p>* Changement de l'intitulé de "Traduction et civilisations" en "Traduction".</p> <p>Variation en HETD : 0</p>		
ALLSH	Master	Langues et cultures étrangères : Aire Culturelle du Monde Anglophone	Recherche	<p>Modifications</p> <p>* Changement de l'intitulé de 3 UE, "Ecritures féminines" en "Littérature écossaise", "Courants linguistiques" en "Linguistique concours" et "Linguistique" en "Linguistique et phonétique".</p> <p>Variation en HETD : 0</p>		
ALLSH	Master	Langues et cultures étrangères : Aire Culturelle Romane	Recherche	<p>Modifications</p> <p>Pour tous les parcours à finalité "Recherche", élargissement de l'offre de langues vivantes avec inclusion de l'anglais</p> <p>* Modification de codage APOGEE, passage en UE, * Suppression d'1 ELP de l'ELP "Théories des champs disciplinaires 1", remplacée par 2 UE existantes, "Compétences de guide conférencier" du Master Aire Culturelle Asiatique spécialité TLP et "Théorie des Arts" du Master Aire Culturelle Romane spécialité Recherche, * Changement de l'intitulé de l'UE "Patrimoines et organisations" en "Institutions patrimoniales et tourisme", * Changement de l'intitulé de 4 UE "Langue et traduction 1 [...]" relatives à l'Espagnol, à l'Italien, au Portugais et au Roumain sous l'intitulé "Langue et traduction [...]" avec ouverture en option à d'autres diplômes de Master pro,</p> <p>Au S2, * Changement de l'intitulé de l'UE "Enseignements fondamentaux 2 : tourisme et patrimoine" en "Compétences de Guide-Conférencier 2 : médiation orale des patrimoines".</p> <p>En M2,</p> <p>* Changement de l'intitulé de 4 UE.</p> <p>Variation en HETD : 0</p>		
ALLSH	Master	Langues et cultures étrangères : Aire Culturelle Romane	Tourisme, Langues et Patrimoine (TLP)	<p>Modifications</p> <p>En M1,</p> <p>Au S1, * Changement de l'intitulé de l'UE "Enseignements fondamentaux 1 : tourisme et patrimoine" en "Enseignements fondamentaux 1 : arts, patrimoines et tourisme", * Suppression de l'UE "Théorie des champs disciplinaires 1", remplacée par 2 UE existantes, "Compétences de guide conférencier" du Master Aire Culturelle Asiatique spécialité TLP et "Théorie des Arts" du Master Aire Culturelle Romane spécialité Recherche, * Changement de l'intitulé de l'UE "Patrimoines et organisations" en "Institutions patrimoniales et tourisme", * Changement de l'intitulé de 4 UE "Langue et traduction 1 [...]" relatives à l'Espagnol, à l'Italien, au Portugais et au Roumain sous l'intitulé "Langue et traduction [...]" avec ouverture en option à d'autres diplômes de Master pro,</p> <p>Au S2, * Changement de l'intitulé de l'UE "Enseignements fondamentaux 2 : tourisme et patrimoine" en "Compétences de Guide-Conférencier 2 : médiation orale des patrimoines".</p> <p>En M2,</p> <p>* Changement de l'intitulé de 4 UE.</p> <p>Variation en HETD : 0</p>		
ALLSH	Master	Lettres	Monde du livre	<p>En M2, modifications</p> <p>Au S3 * Changement de l'intitulé de l'UE "Economie du livre : diffusion, distribution, marketing" en "Valorisation, médiation : le livre à la rencontre de ses publics" avec variation de volume horaire, * Modification du volume horaire de l'UE "Mutations du livre et diffusion numérique", * Création d'une UE "Conception et réalisation de projets éditoriaux".</p> <p>Variation en HETD : 0</p>		

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type (L, Masters ESPE) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 2 avril 2015	Observations CFVU du 2 avril 2015
ALLSH	Master	Lettres	Recherche	En M2 - semestre 4, * Changement de l'intitulé de l'UE "Mémoire de recherche en littérature française" en "Mémoire de recherche en littérature et langue françaises". Variation en HETD : 0		
ALLSH	Master	Négociation internationale et interculturelle	(M1)	Modifications liées au codage dans l'outil de gestion APOGEE Nécessité de créer un codage spécifique pour les cours de langues ou les cours de civilisations non mutualisés avec le pôle langues (offre inexistante ou inadéquate avec une formation professionnelle) et, pour le parcours "Brésil et Amérique Hispanophone", nécessité de faire apparaître le choix de la langue (portugais ou espagnol). <u>Parcours "Extrême-Orient"</u> , * Codage pour 16 UE (8 de langues et 8 de civilisations pour le chinois, le japonais, le coréen et le vietnamien). <u>Parcours "Monde Arabe"</u> , * Codage pour 4 UE (2 de langues et 2 de civilisations pour l'arabe). <u>Parcours "Brésil et Amérique Hispanophone"</u> , * Codage pour 8 UE (4 de langues et 4 de civilisations pour l'espagnol et le portugais). <u>Parcours "Turquie, Inde et aires diverses"</u> , * Codage pour 12 UE (6 de langues et 6 de civilisations pour le turc, l'hindi et les langues diverses). Variation en HETD : 0		
ALLSH	Master	Négociation internationale et interculturelle	Négociation internationale et interculturelle	Modifications liées au codage dans l'outil de gestion APOGEE Nécessité de créer un codage spécifique pour les cours de langues ou les cours de civilisations non mutualisés avec le pôle langues (offre inexistante ou inadéquate avec une formation professionnelle) et, pour le parcours "Brésil et Amérique Hispanophone", nécessité de faire apparaître le choix de la langue (portugais ou espagnol). En M2, <u>Parcours "Extrême-Orient"</u> , * Codage pour 8 UE (4 de langues et 4 de civilisations pour le chinois, le japonais, le coréen et le vietnamien). <u>Parcours "Monde Arabe"</u> , * Codage pour 2 UE (1 de langue et 1 de civilisation pour l'arabe). <u>Parcours "Brésil et Amérique Hispanophone"</u> , * Codage pour 4 UE (2 de langues et 2 de civilisations pour l'espagnol et le portugais). <u>Parcours "Turquie, Inde et aires diverses"</u> , * Codage pour 6 UE (3 de langues et 3 de civilisations pour le turc, l'hindi et les langues diverses). Variation en HETD : 0		
ALLSH	Master	Psychologie	Psychanalyse et psychopathologie clinique	Modifications En M1, Au S1, * Modification du volume horaire d'1 UE pour une variation en HETD de -72. Au S2, * Modification de la répartition en CM/TD/TP d'1 ELP pour une variation en HETD de +72. En M2, Au S4, * Changement de l'intitulé de l'UE "Supervision de stage" en "Stage", * Recomposition d'1 ELP. Variation en HETD : 0		
ALLSH	Master	Psychologie	Psychologie sociale de la santé	En M1, modifications Au S1, * Changement de l'intitulé de 2 UE. Variation en HETD : 0		
ALLSH	Master	Sciences du langage	Français Langue Etrangère et Seconde (FLES)	En M1, * Permutation de 2 UE, avec changement d'intitulé, entre les semestres 7 et 8. Variation en HETD : 0		
ALLSH	Master	Traduction	Traduction professionnelle - LEA	Modifications * Changement de l'intitulé de l'UE "Initiation, interprétation consécutive" en "Communication orale bilingue anglais / français". Variation en HETD : 0		
EJCAM	Master	Information et Communication	Etudes avancées en communication et médias-innovations sociétales et numériques (e-com)	En M2, Au S3, * Au sein de la liste obligatoire d'UE spécialisées, changement de l'intitulé de l'UE "Communication et connaissance" en "Communication, marketing et organisations". Variation en HETD : 0		

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type (L, Masters ESPE) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 2 avril 2015	Observations CFVU du 2 avril 2015
ESPE	Master	Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation (MEEF) - Second degré	Enseignements artistiques	<p>Modifications</p> <p>En M1 - semestre 2,</p> <p>* Changement d'intitulé d'une UE, * Modifications du contenu de 2 UE de l'option "Enseignements des arts plastiques" avec transfert de contenu entre deux UE (RAPAU3 et RAPAU4) afin de donner davantage de cohérence aux UE RAPBU3 et RAPBU4 concernées : le module intitulé "- Projet d'enseignement en arts plastiques (vers épreuve leçon Capes) Dossier /problématiques /prog et champ art /options" anciennement rattaché à l'UE RAPBU3, et à présent à l'UE RAPBU4, est davantage lié à la logique de la "Conception et l'organisation de séquences d'enseignement-apprentissage en arts plastiques incluant l'histoire des arts" qui est l'intitulé de l'UE RAPBU4. Ainsi cette dernière est plus spécifiquement dédiée à la dimension professionnelle et orientée vers la préparation des épreuves du CAPES.</p> <p>Variation en HETD : 0</p>		
ESPE	Master	Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation (MEEF) - Second degré	Enseignement d'économie-gestion	<p>Modifications</p> <p>En M1 et en M2,</p> <p>* Modifications des contenus du M1 et M2 de l'option "Enseignements professionnels" avec suppression de deux spécialités "Communication et organisation" et "Comptabilité et finance" et création d'une nouvelle spécialité "Gestion administrative" (6UE de M1 et M2 concernées). *Mutualisation d'heures d'enseignement en M1 avec le programme "Enseignements technologiques" pour un volume d'heures étudiants de 72 heures.</p> <p>Variation en HETD : 0</p>		
ESPE	Master	Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation (MEEF) - Second degré	Enseignement d'histoire-géographie	<p>Modifications</p> <p>En M1 et en M2,</p> <p>* Changement de l'intitulé de 12 UE.</p> <p>Variation en HETD : 0</p>		
ESPE	Master	Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation (MEEF) - Second degré	Enseignement de lettres	<p>Modifications</p> <p>En M1 et en M2</p> <p>* Modifications des contenus en M1 et M2 de 11 UE avec mutualisation de modules d'UE : - mutualisation pour le M1 "Lettres" option "Lettres Modernes" de 2 modules "Latin pour lettres modernes" (30 heures + 24 heures) pour la préparation à la version latine de l'<u>Agrégation en Lettres Modernes</u> et une partie d'une UE mutualisée avec le parcours-type "Lettres classiques" de la licence "Lettres", - mutualisation de modules pour l'option "Lettres Classiques" avec la spécialité "Civilisations méditerranéennes antiques et médiévales" du Master "Histoire et Humanité", (volume horaire concerné 222 heures) - mutualisation de modules optionnels pour l'option "Lettres Classiques" avec le parcours-type "Lettres classiques" de la licence "Lettres".</p> <p>Variation en HETD : 0</p>		
ESPE	Master	Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation (MEEF) - Second degré	Recherches en éducation et formation : approches pluridisciplinaires	<p>Modifications</p> <p>En M1,</p> <p>* Suppression des 4 options de l'UE "Problèmes de recherche spécifiques", A-"Didactique des disciplines", "B-"Analyse de l'activité dans le champ éducatif", C-"Politiques éducatives et territorialités" et D-"Développement, éducation et handicap" de 24 heures chacune, soit 96 heures pour 4 groupes d'étudiants, et remplacement par des enseignements de Tronc Commun de 48 heures pour 1 groupe d'étudiants, * Modification du volume horaire d'1 ELP.</p> <p>En M2,</p> <p>* Modification du volume horaire de 3 ELP pour une variation en HETD de -3.</p> <p>Variation en HETD du parcours-type "Recherches en éducation et formation : approches pluridisciplinaires" : +21</p>		
ESPE	Master	Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation (MEEF) - Second degré	Responsable de formation	<p>Modifications</p> <p>En M1, fusion des 2 options de formation</p> <p>* Fusion des 2 options, "Responsable d'organisme et d'ingénierie de formation en milieux professionnels" (ROIF) de 480 heures et "Conception et management de formation en hygiène, sécurité et développement" (CMFHSD) de 492h et mise en place d'un programme unique de 452 heures dont 288 heures d'enseignements de Tronc Commun (7 UE en S1 et S2) et des modules optionnels spécifiques pour 164 heures.</p> <p>En M2, suppression des 2 options de formation</p> <p>* Suppression des 2 options "Responsable d'organisme et d'ingénierie de formation dans les milieux professionnels" (ROIF) de 360 heures et "Conception et management de formation en hygiène, sécurité et développement" (CMFHSD) de 342 heures, * Création de 3 options, "Ingénierie de formation" (IF) de 252 heures, "Prévention des risques professionnels" (PRP) de 252 heures et "Formation de formateurs dans l'Education Nationale" (FoFEN) de 252 heures.</p> <p>Variation en HETD du parcours-type "Responsable de formation" : -466</p> <p>Variation totale en HETD au niveau du master mention "MEEF - Second degré" : -445</p>		
FDSP	Master	Droit de la Santé	Droit privé et public de la santé	<p>En M2,</p> <p>* Changement de l'intitulés de 2 modules de l'UE "Grands problèmes contemporains de santé" avec augmentation du nombre de crédits et du volume horaire global de +12 HETD et suppression du 3ème module "Bioéthique ou droit des sciences de la vie" pour une variation en HETD de -12.</p> <p>Variation en HETD : 0</p>		

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type (L, Masters ESPE) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 2 avril 2015	Observations CFVU du 2 avril 2015
FDSP	Master	Droit des affaires	Droit et fiscalité de l'entreprise	En M2, Au S4, * Suppression du module "Informatique" dans l'UE "Matières juriste" Variation en HETD : -18		
FDSP	Master	Droit et management de la Culture et des Médias	Droit des Médias et des Télécommunications	En M2, Fusion des 2 parcours "Médias" et "Télécommunications" * Dans l'UE "UE 1 - Méthodologie et conduite de projets pédagogiques", changement de l'intitulé d'1 ELP avec diminution du volume horaire, création de l'ELP "Introduction aux concepts et notions du droit des communications électroniques", diminution du volume horaire d'1 ELP, * L'UE "UE 2 - Tronc commun : enseignements fondamentaux" est renommée en "UE 2 - Enseignements fondamentaux" avec modification de l'intitulé de 4 ELP et variation du volume horaire pour 3 ELP, * Les 2 UE, "UE 3 - Parcours médias : approfondissements" et "UE 3 - Parcours télécommunications : approfondissements" sont réaménagées en 1 seule UE renommée en "UE 3 - Approfondissements", * L'UE "UE 4 - Parcours Médias et Télécommunications : professionnels" est renommée en "Rapport de stage et mémoire" avec suppression de l'ELP "Tutorat". Variation en HETD : -47		
FDSP	Master	Droit et management de la Culture et des Médias	Journalisme et communication des organisations publiques et privées	En M2, Au S1, * Changement de l'intitulé de 3 modules du Tronc Commun, En outre, pour le parcours " <u>Communication</u> " seulement, * Changement de l'intitulé de 2 modules. Variation en HETD : 0		
FDSP	Master	Droit International et Européen	(M1)	Modification Au S2, * Ajout d'une possibilité d'option de préparation aux concours européens dans l'UE 3 entraînant la modification de l'intitulé du module "Conférence de méthode (concours de plaidoirie)" en "Conférence de méthode (concours de plaidoirie ou préparation aux concours européens)". Variation en HETD : +6		
FDSP	Master	Droit International et Européen	Droit de l'Union Européenne	En M2, Fusion des parcours "Recherche" et "Professionnel" en un parcours "Indifférencié" * Changement de l'intitulé des 2 UE "Mémoire et langue" et "Satge et langue" en "Mémoire ou satge et langue" et de l'UE "Conférences de méthodes" en "Insertion professionnelle", * Changement de l'intitulé de 6 modules avec mutualisation pour 2 d'entre eux, * Suppression de 2 modules Variation en HETD : -43		
FDSP	Master	Droit International et Européen	Droit International et Européen de l'Environnement	En M2, <u>Parcours "Professionnel" et "Recherche"</u> * Modification du volume horaire du module "Clinique du droit de l'environnement" pour une variation en HETD de +11. <u>Parcours "Professionnel"</u> * Suppression du module "Montage de projets européens" pour une variation en HETD de -11. Variation en HETD : 0 Variation en HETD au niveau de la mention "Droit International et Européen" : -37		
FDSP	Master	Droit Public	Droit et pratique des contentieux publics	En M2, modification Au S1, * Mutualisation de l'UE "Contentieux de l'Union Européenne" avec le M2 mention "Droit International et Européen", spécialité "Droit de l'Union Européenne". Variation en HETD : -9		
FDSP	Master	Urbanisme et aménagement	(M1)	En M1, Au S1, * Transfert vers le S2 de l'UE "Analyse démo-spatiale et mutations environnementales" avec modification d'intitulé, * Transfert depuis le S2 de l'UE "Durabilité des projets d'urbanisme". Au S2, * Transfert depuis le S1 de l'UE "Analyse démo-spatiale et mutations environnementales" renommée en "Pratique de la recherche en aménagement et urbanisme", * Transfert vers le S1 de l'UE "Durabilité des projets d'urbanisme". Variation en HETD : 0		
FDSP	Master	Urbanisme et aménagement	Habitat, politique de la ville et renouvellement urbain	En M2, Au S4, * Suppression de l'UE "Les Territoires et l'Europe, coopération et montage de projets", * Création de l'UE "Etude de cas : conception, mise en œuvre et pratiques dans les espaces publics des opérations d'habitat". Variation en HETD : 0		

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type (L, Masters ESPE) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 2 avril 2015	Observations CFVU du 2 avril 2015
FDSP	Master	Urbanisme et aménagement	Urbanisme durable, projet et action opérationnelle	<p>En M2,</p> <p>Au S4,</p> <ul style="list-style-type: none"> * Suppression de l'UE "Les Territoires et l'Europe, coopération et montage de projets", * Ajout de l'UE "Acteurs, métiers et missions" de la spécialité "Habitat, politique de la ville et renouvellement urbain" de cette mention. <p>Variation en HETD : 0</p>		
FSS	Licence	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)	(L1)	<p>En L1, Tronc Commun, modifications des éléments pédagogiques "Activités Physiques Sportives et Artistiques" (APSA) par transformation de tous les TP en TD de "contextualisation" par opposition aux TD en salle.</p> <p>Au S1,</p> <ul style="list-style-type: none"> * Changement des intitulés des ELP "APSA spécialisée", renommé en "APSA 1" et "APSA polyvalence" renommé en "APSA 2". <p>Au S2,</p> <ul style="list-style-type: none"> * Changement des intitulés des ELP "APSA spécialisée", renommée en "APSA 3" et "APSA polyvalence", renommée en "APSA 4". <p>Variation horaire en HETD : -56 sur la base indiquée par la composante de 1 TP = 1 TD</p>		
FSS	Licence	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)	(L2)	<p>En L2, Tronc Commun, modifications des éléments pédagogiques "Activités Physiques Sportives et Artistiques" (APSA) par transformation de tous les TP en TD de "contextualisation" par opposition aux TD en salle.</p> <p>Au S3,</p> <ul style="list-style-type: none"> * Changement des intitulés des ELP "APSA spécialisée", renommée en "APSA 5" et "APSA polyvalence", renommée en "APSA 6" avec diminution du nombre de crédits, * Changement de l'intitulé de l'ELP "APSA Pleine nature" en "APSA 7", avec augmentation du nombre de crédits, * Création de l'ELP "APSA 8". <p>Au S4,</p> <ul style="list-style-type: none"> * Changement de l'intitulé des ELP "APSA spécialisée", renommée en "APSA 9", "APSA polyvalence" renommée en "APSA 10" avec diminution du nombre de crédits et "APSA pleine nature", renommée en "APSA 11" avec augmentation du nombre de crédits. <p>Variation horaire en HETD : -11 sur la base indiquée par la composante de 1 TP = 1 TD</p>		
FSS	Licence	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)	Education et Motricité	<p>En L3,</p> <p>Option "Professeur des Collèges et des Lycées" (PCL)</p> <p>Au S5,</p> <ul style="list-style-type: none"> * Modification du volume horaire de 3 ELP "APSA [...]", avec diminution du nombre de crédits pour chacun, * Création de l'ELP "APSA Compétence propre 4 APSA 1". <p>Au S6,</p> <ul style="list-style-type: none"> * Modification du volume horaire de 2 ELP "APSA [...]", avec diminution du nombre de crédits pour chacun, * Changement de l'intitulé de l'ELP "APSA compétence propre 4", renommé en "APSA Compétence propre 4 APSA 2", * Création de l'ELP "APSA Compétence propre 5". <p>Option "Professeur de Ecoles" (PE)</p> <p>Au S5,</p> <ul style="list-style-type: none"> * Changement de l'intitulé de l'ELP "APSA de référence" en "APSA renforcée", * Changement de l'intitulé de l'ELP "APSA de spécialité" en "APSA polyvalence". <p>Au S6,</p> <ul style="list-style-type: none"> * Suppression de l'ELP "APSA de spécialité", * Changement des intitulés de 2 l'ELP "APSA [...]", avec augmentation du nombre de crédits et variations du volume horaire. <p>Variation en HETD : +62 sur la base indiquée par la composante de 1 TP = 1 TD</p> <p>Variation en HETD totale au niveau de la licence mention "STAPS" : -5 sur la base indiquée par la composante de 1 TP = 1 TD</p>		
IUT	Licence Professionnelle	Activités et Techniques de Communication (ATC)	Conception et Administration de sites web (CA)	<p>En L3,</p> <p>Au S5,</p> <ul style="list-style-type: none"> * Changement de l'intitulé de l'UE "Information et communication" en "Information et communication web", * Diminution du nombre de crédits de l'UE "Culture artistique et pratique multimédia" (de 10 à 9 ECTS), * Augmentation du nombre de crédits de l'UE "Informatique et réseau" (de 8 à 9 ECTS). <p>Au S6,</p> <ul style="list-style-type: none"> * Changement de l'intitulé de l'UE "Théorie et pratique du streaming" en "Développement web" avec diminution du nombre de crédits (de 6 à 3 ECTS), * Changement du nombre de crédits de 3 UE. <p>Variation en HETD : 0</p>		
IUT	Licence Professionnelle	Activités et Techniques de Communication (ATC)	Création multimédia pour le Web (CW)	<p>En L3,</p> <p>Au S5,</p> <ul style="list-style-type: none"> * Changement de l'intitulé de l'UE "Information et communication" en "Information et communication web", * Diminution du nombre de crédits de l'UE "Culture artistique et pratique multimédia" (de 10 à 9 ECTS), * Augmentation du nombre de crédits de l'UE "Informatique et réseau" (de 8 à 9 ECTS). <p>Au S6,</p> <ul style="list-style-type: none"> * Changement de l'intitulé de l'UE "Théorie et pratique du multimédia" en "Atelier multimédia" avec diminution du nombre de crédits (de 6 à 3 ECTS), * Changement de l'intitulé de l'UE "Audiovisuel" en "Conception et réalisation de productions audiovisuelles", * Changement du nombre de crédits de 4 UE. <p>Variation en HETD : 0</p>		
IUT	Licence Professionnelle	Electricité et Electronique	Electronique pour les télécommunications	<p>En L3,</p> <ul style="list-style-type: none"> * Modification du nombre de crédits affectés aux 4 UE : UE 1 : 18 ECTS, UE 2 : 18 ECTS, UE 3 : 12 ECTS et UE 4 : 12 ECTS <p>Variation en HETD : 0</p>		

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type (L, Masters ESPE) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 2 avril 2015	Observations CFVU du 2 avril 2015
IUT	Licence Professionnelle	Métiers de l'édition	Bibliothèque	En L3, * Changements du nombre de crédits de certains modules des 6 UE, entraînant une modification du nombre de crédits de ces 6 UE. Variation en HETD : 0		
IUT	Licence Professionnelle	Métiers de l'édition	Edition	En L3, * Changements du nombre de crédits de certains modules des 6 UE, entraînant une modification du nombre de crédits de ces 6 UE. Variation en HETD : 0		
IUT	Licence Professionnelle	Métiers de l'édition	Librairie	En L3, * Changements du nombre de crédits de certains modules des 6 UE, entraînant une modification du nombre de crédits de ces 6 UE. Variation en HETD : 0		
MEDECINE	Master	Pathologie humaine	(M1)	En M1 - Tronc Commun, Au S1, * Suppression dans la liste à choix d'1 UE, * Transfert vers le S2 de 2 UE de la liste à choix, * Modification de l'intitulé d'1UE . Au S2, * Transfert dans la liste à choix depuis le S1 de 2 UE, * Modification de l'intitulé d'1 UE, * Modification dans la liste à choix d'1 UE accompagnée d'une augmentation du nombre de crédits et du volume horaire. Variation en HETD : 0		
MEDECINE	Master	Pathologie humaine	Anthropologie Biologique	En M1, Au S1, * Changement de l'intitulé de 2 UE obligatoires avec variation du volume horaire total en HETD de -91, * Suppression dans la liste à choix d'1 UE, * Transfert vers le M2 - S2 de l'UE "Evolution génétique des populations humaines", * Transfert depuis le M1 - S2 de l'UE "Statistiques appliquées à l'anthropologie biologique" renommée en "Statistiques appliquées et morphométrie géométrique", * Création de l'UE optionnelle "Archéologie et anthropologie des conflits récents". Au S2, * Transfert depuis le M1 - S1 de l'UE "Evolution génétique des populations humaines", * Transfert vers le M1 - S1 de l'UE "Statistiques appliquées à l'anthropologie biologique" avec modification d'intitulé, * Transfert vers le M2 - S4 de l'UE "Professionnalisation et anglais" avec modification d'intitulé et de volume horaire, * Suppression d'UE dans la liste à choix , * Création de 2 UE, "Ostéologie et méthodologie d'étude du squelette humain", obligatoire, et "Archéogénétique", optionnelle. En M2, Au S3, * Transfert depuis le M1 - S1 de l'UE de la liste à choix "Bibliographie (partie 1)" renommée en "Bibliographie et bibliométrie", * Suppression de l'UE obligatoire "Evolution génétique (partie 2), * Suppression dans la liste à choix d'1 UE, * Modification de l'UE "Archéologie funéraire" renommée en "Archéothanatologie - Partie 1 - Bases", obligatoire, avec une variation horaire, * Création de l'UE optionnelle "Archéothanatologie - Partie 2 - Avancé". Au S4, * Transfert depuis le M1 - S2 de l'UE " Professionnalisation en anglais" renommée en "Professionnalisation", optionnelle, * Suppression dans la liste à choix de 2 UE. Variation en HETD : -375		
MEDECINE	Master	Pathologie humaine	Ethique, Sciences, Santé et Société	En M2, parcours "Humanité" Au S3, * Dans la liste à choix, suppression d'1 UE, modification de l'intitulé d'1 UE, démutualisation d'1 UE, * Création d'1 UE "Travail de recherche - Préparation du mémoire". Au S4, * Dans la liste à choix, suppression d'1 UE, création d'1 UE et modification du nombre de crédits d'1 UE. Variation en HETD : -56		
MEDECINE	Master	Pathologie humaine	Maladies infectieuses et contagion - Prévention	En M2, parcours "Recherche" Au S3, * Création de l'UE facultative "Bases biologiques des maladies infectieuses". Variation en HETD : +45		
MEDECINE	Master	Pathologie humaine	Oncologie	En M2, parcours "Professionnel" et parcours "Recherche" Au S3, * Création de l'UE "Instabilité du génome, inflammation et cancer : approfondissement". Variation en HETD : +45		

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type (L, Masters ESPE) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 2 avril 2015	Observations CFVU du 2 avril 2015
MEDECINE	Master	Pathologie humaine	Sciences de la Santé et du Développement à l'International	En M2, Au S3, * Modification de l'intitulé de l'UE "Génomique et santé" en "Génomique transversal". Variation en HETD : -47 Variation totale en HETD au niveau du master mention "Pathologie Humaine" : -388		
MEDECINE	Master	Santé Publique	(M1)	En M1 - Tronc Commun, Au S1 * Suppression d'UE, * Création de l'UE "Stage". Au S2, * Fermeture d'UE optionnelles non ouvertes. Variation en HETD : -516		
MEDECINE	Master	Santé Publique	Expertise et Ingénierie des Systèmes d'Information en Santé	En M1, * Fermeture d'UE optionnelles non ouvertes. Variation en HETD : -84		
MEDECINE	Master	Santé Publique	Méthodes Quantitatives et Econométriques pour la Recherche en Santé	En M1, Au S2, * Suppression d'1 UE, * Création de l'UE "INF - STAR : programmation statistique avec R" pour une variation en HETD de +60 essentiellement réalisées par des personnels titulaires d'AMU. Variation en HETD : +18		
MEDECINE	Master	Santé Publique	(M2)	En M2, * Suppression de 3 UE, * Création de l'UE "Méthodologie du mémoire", * Modification du nombre de crédits et du volume horaire de 3 UE. Variation en HETD : -363 Variation totale en HETD au niveau du master mention "Santé Publique" : -945		
MEDECINE	Master	Sciences Cliniques Infirmières	Infirmier(ère) coordinateur(trice) de parcours complexes de soins	En M2, Au S3, * Changement de l'intitulé d'1 UE, * Suppression de 2 UE, * Mutualisation de 2 UE avec le master "Santé Publique", * Transfert vers le S4 de 2 UE, * Transfert depuis le S4 de 2 UE. Au S4, * Suppression d'1 UE, * Création de l'UE "Mémoire", * Transfert depuis le S3 de 2 UE, * Transfert vers le S3 de 2 UE. Variation en HETD : +42 dispensées par des enseignants AMU au titre de leurs obligations statutaires d'enseignement		
MEDECINE	Master	Sciences Cliniques Infirmières	Infirmier(ère) de pratiques avancées en Cancérologie	En M2, Au S4, * Suppression d'1 UE, * Création d'1 UE, * Modification du nombre de crédits de 2 UE avec changement d'intitulé pour l'une d'entre elles. Variation en HETD : 0		
MEDECINE	Master	Sciences Cliniques Infirmières	Infirmier(ère) de pratiques avancées en Gériatrie	En M2, Au S3, * Suppression de 3 UE, * Modification de l'intitulé de 3 UE, * Modification de l'intitulé de l'UE "Recherche clinique" en "Approfondissement à la recherche" avec augmentation du nombre de crédits, Au S4, * Suppression de l'UE "Stage", * Création de 4 UE. Variation en HETD : 0		
OSU	Master	Océanographie	Biologie et Ecologie Marine	En M1 - semestre 2, * Mutualisation dans la liste à choix de l'UE "Environnement Global et Société" du parcours "Environnement marin" du M1 de cette mention. En M2 - semestre 3, * Mutualisation de l'UE "Système d'information géographique" du M2 de cette mention, spécialité "Environnement marin", Variation en HETD : 0		

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type (L, Masters ESPE) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 2 avril 2015	Observations CFVU du 2 avril 2015
OSU	Master	Océanographie	Environnement marin	<p>En M1 - semestre 2,</p> <p>* L'UE "Techniques d'observation du milieu marin" devient obligatoire, * L'UE "Environnement Global & Société" est mutualisée en M1 - S2 avec le parcours "Biologie et Ecologie Marine" de cette mention.</p> <p>En M2 - semestre 3,</p> <p>* L'UE "Système d'information géographique" est mutualisée en M2 - S3 avec le parcours "Biologie et Ecologie Marine" de cette mention.</p> <p>Variation en HETD : 0</p>		
OSU	Master	Océanographie	Océanographie physique et biogéochimique (OPB)	<p>En M1 - semestre 2,</p> <p>* Conversion de l'UE obligatoire "Cycle des éléments et changement global" en 1/2 UE avec diminution du nombre de crédits (de 6 à 3 ECTS) et une variation horaire en HETD de -32, * Création d'une 1/2 UE obligatoire "Stage en mer" (6 ECTS) pour une variation en HETD de +33. * Conversion dans la liste à choix de 5 UE en 1/2 UE avec diminution proportionnelle du nombre de crédits et une variation horaire en HETD de -153, * Les UE "Initiation à la modélisation côtière" et "Modélisation des environnements marins, techniques avancées" sont proposées seulement en bonus et ne sont plus créditées, * Scission de l'UE "Océanographie chimique 2" (6 ECTS) en 2 UE de 3 ECTS chacune sans variation du volume horaire,</p> <p>Variation en HETD : -152</p>		
SCIENCES	Licence Professionnelle	Systèmes informatiques et logiciels	Gestion et Traitement Statistiques de Bases de Données (GTSBD)	<p>Modification</p> <p>* Changement des intitulés de 2 UE sans modifications horaires.</p> <p>Variation en HETD : 0</p>		
SCIENCES	Licence	Chimie	(L1)	<p>Tronc commun avec la Licence "Physique",</p> <p><u>Pour tous les sites d'enseignement</u></p> <p>Au S1,</p> <p>* Transfert depuis le S2 de l'UE "Français et C2i" renommée en "Français" avec une variation en HETD de -16, * Transfert vers le S2 de l'UE "Découverte du Monde Scientifique (DEMOS)" avec modification horaire, * Modification horaire du module "Outils et Méthodes Scientifiques (OMS)" par ajout d'heures de C2i pour une variation en HETD de +6.</p> <p>Au S2,</p> <p>* Transfert vers le S1 de l'UE "Français et C2i" avec modifications, * Transfert depuis le S1 de l'UE "Découverte du Monde Scientifique (DEMOS)" avec une variation en HETD de +6 HETD.</p> <p>Variation en HETD : -16</p>		
SCIENCES	Licence	Chimie	Génie des procédés	<p>En L3, modifications</p> <p>Au S5,</p> <p>* Modification de la répartition en CM/TD/TP de l'UE "Outil pour le génie des procédés" sans modification du volume horaire, * Création de l'UE "Electrochimie pour GP" spécifique au parcours "Génie des Procédés" en remplacement de l'UE "Electrochimie" actuellement commune aux parcours "Chimie" et "Génie des Procédés".</p> <p>Variation en HETD : 0</p>		
SCIENCES	Licence	Chimie	Physique-Chimie	<p>En L2,</p> <p><u>Pour tous les sites d'enseignement</u></p> <p>Au S3,</p> <p>* Changement de l'intitulé de l'UE "Electromagnétisme 1" en "Electromagnétisme".</p> <p>Au S4,</p> <p>* Changement de l'intitulé de l'UE "Electromagnétisme 2" en "Optique physique", * Fermeture du module "Mathématiques PC4" et du module "Chimie organique 2PC", * Ajout de l'UE "Mathématiques 4", mutualisée avec le parcours "Physique", de l'UE "Chimie organique 2C", mutualisée avec le parcours "Chimie", du module "Mécanique du solide" avec le parcours "Physique".</p> <p><u>Pour les sites d'Aix-en-Provence et de Luminy,</u></p> <p>* Suppression de l'UE "Spectrométrie 1 - Méthodes séparatives".</p> <p><u>Pour le site de Saint-Jérôme,</u></p> <p>* Transfert vers le S6 de l'UE "Spectrométrie 1 - Méthodes séparatives" avec mutualisation avec le parcours "Physique".</p> <p>Variation en HETD : -42</p>		
SCIENCES	Licence	Chimie	Physique-Chimie	<p>En L3,</p> <p><u>Pour tous les sites d'enseignement</u></p> <p>Au S5,</p> <p>* Changement de l'intitulé de l'UE "Electromagnétisme 3" en "Ondes électromagnétiques".</p> <p>Au S6,</p> <p>* Dans l'option "6 crédits à choisir", changement des intitulés de l'UE "Acquisition et traitement de données" en "Acquisition et traitement de données pour l'enseignement" et de l'UE "Activités expérimentales en physique pour les métiers enseignés" en "Composants et systèmes électroniques" (introduction d'enseignement d'"électronique" absent dans la formation) pour une variation en HETD de +10.</p> <p><u>Pour le site de Saint-Jérôme,seulement</u></p> <p>* Transfert depuis le S4 de l'UE "Spectrométrie 1 - Méthodes séparatives" mutualisée avec le parcours "Physique", * Modification de l'UE "Réactivité moléculaire", * Modification de l'option "6 crédits à choisir" en "3 crédits à choisir",</p> <p>Variation en HETD : +50 auxquelles il faut retrancher 134 HETD liées à la fermeture de ce parcours-type de L3 sur le site de Luminy (CFVU du 12 février 2015).</p> <p>Variation totale en HETD au niveau de la mention "Chimie" : -142</p>		

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type (L, Masters ESPE) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 2 avril 2015	Observations CFVU du 2 avril 2015
SCIENCES	Licence	Informatique	(L1)	Pour les L1 Informatique seulement (Luminy), Au S1, * Création d'une option "Physique du numérique" (6 ECTS), Variation en HETD : 0		
SCIENCES	Licence	Informatique	Informatique	En L2, Au S4, * Suppression de l'"Option d'ouverture"et remplacement par une option comprenant les UE déjà existantes "Stage", "Informatique et société" et "Connaissance de la recherche en informatique". Le nombre d'options ouvertes correspondra au nombre de groupes ouverts au S4 sur chaque site, * Suppression de l'"Option de mathématiques" et remplacement par l' UE "Eléments de combinatoire et de théorie des graphes" qui devient obligatoire, * Création, au sein de l'UE "Option d'informatique", de l'UE "Développement rapide en Python" qui sera proposée à la place de l'UE "Développement web 1" sur le site sur lesquels les étudiants désireux de la suivre seront les plus nombreux. Variation en HETD : 0		
SCIENCES	Licence	Physique	(L1)	Tronc commun avec la Licence "Physique", <u>Pour tous les sites d'enseignement</u> Au S1, * Transfert depuis le S2 de l'UE "Français et C2i" renommée en "Français" (3 ECTS) avec une variation en HETD de -16, * Transfert vers le S2 de l'UE "Découverte du Monde Scientifique (DEMOS)" (3 ECTS) avec modification horaire, * Modification horaire du module "Outils et Méthodes Scientifiques (OMS)" par ajout d'heures de C2i pour une variation en HETD de +6. Au S2, * Transfert vers le S1 de l'UE "Français et C2i" (3 ECTS) avec modifications, * Transfert depuis le S1 de l'UE "Découverte du Monde Scientifique (DEMOS)" (3 ECTS) avec une variation en HETD de +6 HETD. Variation en HETD : -16		
SCIENCES	Licence	Physique	Physique	En L2 <u>Pour tous les sites d'enseignement</u> Au S3, * Changement de l'intitulé de l'UE "Electromagnétisme 1" en "Electromagnétisme". Au S4, * Changement de l'intitulé de l'UE "Electromagnétisme 2" en "Optique physique". Variation en HETD : 0		
SCIENCES	Licence	Physique	Physique	En L3 <u>Pour tous les sites d'enseignement</u> Au S5, * Changement de l'intitulé de l'UE "Electromagnétisme 3" en "Ondes électromagnétiques". Au S6, * Modification du volume horaire du module "Projets de Travaux Pratiques" pour une variation en HETD de +15, * Dans l'option "6 crédits à choisir", changement des intitulés de l'UE "Acquisition et traitement de données" en "Acquisition et traitement de données pour l'enseignement" et de l'UE "Activités expérimentales en physique pour les métiers enseig" en "Composants et systèmes électroniques" (introduction d'enseignement d'"électronique" absent dans la formation) pour une variation en HETD de +10. Variation en HETD : +50		
SCIENCES	Licence	Physique	Physique-Biologie	En L2, site de Luminy, réorganisation de ce parcours-type suite à la fermeture de la L3 parcours-type "Physique-Chimie"sur ce site Au S3, * Changement de l'intitulé de l'UE "Electromagnétisme 1" en "Electromagnétisme", * Remplacement de l'UE "Biochimie (réactions cellulaires)" par l'UE "Biologie moléculaire" mutualisée avec la licence "Sciences de la Vie" - 1ère année, Au S4, * Changement de l'intitulé de l'UE "Electromagnétisme 2" en "Optique physique", * Remplacement de l'UE "Biologie cellulaire pour biochimie" par l'UE "Biologie cellulaire" mutualisée avec la licence "Sciences de la Vie" - 1ère année, * Fermeture du module "Chimie organique 2PC" remplacé par le module "Chimie inorganique 1" mutualisé avec la licence "Chimie" - 2ème année, parcours-type "Chimie". Variation en HETD : 0		
SCIENCES	Licence	Physique	Physique-Biologie	En L3, site de Luminy, réorganisation de ce parcours-type suite à la fermeture de la L3 parcours-type "Physique-Chimie"sur ce site Au S5, * Fermeture du module "Mécanique des fluides" (3 ECTS) et du module "Mathématiques PC5" (3 ECTS), ajout de l'UE "Mathématiques 5" (6 ECTS) mutualisée avec la licence de "Physique" parcours "Physique", remplacement de l'UE "Biochimie et machines Mol.s + TER" par l'UE renommée "Ondes électromagnétiques" (6 ECTS) de la licence "Physique", parcours "Physique", * Suppression du bloc "UE34P" contenant les modules "Travaux pratiques 1" et "Electrocinétique 2", * Maintient du module "Electrocinétique 2" (3 ECTS) et remplacement du module "Travaux pratiques 1" (3 ECTS) par l'UE "Physique des fluides" (3 ECTS) de la licence "Physique", parcours "Physique", de l'UE "Biologie moléculaire et génétique" (6 ECTS) par l'UE "Biochimie (réactions cellulaires)" (6 ECTS) mutualisée avec la licence de "Biologie". Au S6, * Suppression du choix "6 ECTS à choisir", contenant les modules "Electronique et capteurs" (6 ECTS), "Spectrométrie 1- Methodes séparatives" (6 ECTS) et "Outils numériques pour la physique" (6 ECTS), * Suppression de l'UE "Electronique et capteurs", de l'UE "Spectrométrie 1 - Methodes séparatives" et maintient de l'UE "Outils numériques appliqués à la physique" (6 ECTS), * Remplacement de l'UE "Structure et fonction des protéines 2" par l'UE "Structure et fonction de protéines 1" (3 ECTS), mutualisée avec la L2 "Biologie" et regroupement sous un même chapeau avec l'UE "Physique pour biologie 2 (énergétique)" (3 ECTS), mutualisée avec la L2 "Biologie", qui remplace le module "Physique pour biologie 2", * Dans l'option, ajout de l'UE mutualisée, "Composants et systèmes électroniques" (3 ECTS). Variation en HETD : 0		

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type (L, Masters ESPE) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 2 avril 2015	Observations CFVU du 2 avril 2015
SCIENCES	Licence	Physique	Physique-Chimie	<p>En L2, <u>Pour tous les sites d'enseignement</u></p> <p>Au S3, * Changement de l'intitulé de l'UE "Electromagnétisme 1" en "Electromagnétisme".</p> <p>Au S4, * Changement de l'intitulé de l'UE "Electromagnétisme 2" en "Optique physique". * Fermeture du module "Mathématiques PC4" (3 ECTS) et du module "Chimie organique 2PC" (3 ECTS), * Ajout de l'UE "Mathématiques 4" (6 ECTS), mutualisée avec le parcours "Physique", de l'UE "Chimie organique 2C" (6 ECTS), mutualisée avec le parcours "Chimie", du module "Mécanique du solide" avec le parcours "Physique",</p> <p><u>Pour les sites d'Aix-en-Provence et de Luminy,</u> * Suppression de l'UE "Spectrométrie 1 - Méthodes séparatives" (6 ECTS),</p> <p><u>Pour le site de Saint-Jérôme,</u> * Transfert vers le S6 de l'UE "Spectrométrie 1 - Méthodes séparatives" (6 ECTS) avec mutualisation avec le parcours "Physique",</p> <p>Variation en HETD : -42</p>		
SCIENCES	Licence	Physique	Physique-Chimie	<p>En L3, <u>Pour tous les sites d'enseignement</u></p> <p>Au S5, * Changement de l'intitulé de l'UE "Electromagnétisme 3" en "Ondes électromagnétiques",</p> <p>Au S6, * Dans l'option "6 crédits à choisir", changement des intitulés de l'UE "Acquisition et traitement de données" en "Acquisition et traitement de données pour l'enseignement" et de l'UE "Activités expérimentales en physique pour les métiers enseig" en "Composants et systèmes électroniques" (introduction d'enseignement d'"électronique" absent dans la formation) pour une variation en HETD de +10.</p> <p><u>Pour le site de Saint-Jérôme,seulement</u> * Transfert depuis le S4 de l'UE "Spectrométrie 1 - Méthodes séparatives" (6 ECTS) mutualisée avec le parcours "Physique", * Modification de l'UE "Réactivité moléculaire" (de 6 à 3 ECTS / -23 HETD), * Modification de l'option "6 crédits à choisir" en "3 crédits à choisir",</p> <p>Variation en HETD : +50 auxquelles il faut retrancher 180 HETD liées à la fermeture de ce parcours-type de L3 sur le site de Luminy (CFVU du 12 février 2015)</p> <p>Variation totale en HETD au niveau du master mention "Physique" : -188</p>		
Sciences	Licence	Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)	Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)	<p>En L2 - semestre 5, * Ajout, en UE supplémentaire, de l'UE "ProMEEF 2 : savoirs et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation".</p> <p>Variation en HETD : 0 (portée par l'ESPE)</p>		
SCIENCES	Licence	Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)	Plurisciences	<p>En L3,</p> <p>Au S5, * Transfert vers le S6 de l'UE "Diffusion scientifique" (3 ECTS) avec variation horaire, * Transfert depuis le S6 de l'UE "Epistémologie" (3 ECTS).</p> <p>Au S6, * Transfert depuis le S5 de l'UE "Diffusion scientifique" (3 ECTS) avec variation horaire, * Transfert vers le S5 de l'UE "Epistémologie" (3 ECTS).</p> <p>Variation en HETD : -11</p>		
SCIENCES	Licence	Sciences et Humanités	Préparation à la recherche	<p>En L3, sous-parcours "Sciences de la Vie"</p> <p>Au S6, * Dans l'UE à choix "12 crédits à choisir", remplacement de l'UE "Pathologie des états" par l'UE déjà existante "Pathologie du système nerveux central".</p> <p>Variation en HETD : 0</p>		
SCIENCES	Licence	Sciences et Technologies	Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique (MPCI)	<p>En L1,</p> <p>Au S1, * Changement de l'intitulé d'1 UE.</p> <p>Au S2, * Changement de l'intitulé de 2 UE dont une avec variation du volume horaire.</p> <p>Variation en HETD : +4</p>		
SCIENCES	Licence	Sciences et Technologies	Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique (MPCI)	<p>En L2,</p> <p>Au S3, * Changement de l'intitulé de 3 UE dont l'une avec variation du volume horaire.</p> <p>Au S4, * Changement de l'intitulé de 5 UE.</p> <p>Variation en HETD : +4</p>		

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type (L, Masters ESPE) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 2 avril 2015	Observations CFVU du 2 avril 2015
SCIENCES	Licence	Sciences et Technologies	Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique (MPCI)	<p>En L3,</p> <p>Au S5,</p> <ul style="list-style-type: none"> * Changement de l'intitulé de 2 UE, * Changement de l'intitulé de l'UE " Physique quantique et statistique 1" en "Physique quantique" avec diminution du nombre de crédits et du volume horaire, * Modification du nombre de crédits de l'UE "Mécanique des solides et des fluides" avec variation du volume horaire, * Scission de l'UE optionnelle "Chimie des matériaux" (6 ECTS) en l'UE "Matériaux organiques" et création de l'UE "Chimie théorique", * Suppression de l'UE "Programmation orientée objet" et regroupement de son contenu avec celui de l'UE "Systèmes" dont le nombre de crédits passe de 3 à 6 avec une variation horaire, * Ouverture d'un choix d'option supplémentaire par mutualisation de 3 UE, 2 issues de la mention "Informatique" et la troisième de la mention "Chimie" parcours-type "Chimie". <p>Au S6,</p> <ul style="list-style-type: none"> * Changement de l'intitulé de 3 UE, * Changement de l'intitulé de 2 UE avec modifications des volumes horaires, * Scission de l'UE optionnelle "Chimie théorique et spectroscopies" en l'UE "Spectroscopies" et création de l'UE "Matériaux inorganiques", * Ouverture d'un choix d'option supplémentaire par mutualisation de 6 UE, 3 issues de la mention "Chimie" parcours-type "Chimie", 1 avec la mention "Physique" et les 2 dernières sur le site St Charles, une avec la mention "Informatique" l'autre avec la mention "Mathématiques". <p>Variation en HETD : -8</p> <p>Variation totale en HETD au niveau du master mention "Sciences et Technologies" : 0</p>		
SCIENCES	Licence	Sciences Pour l'Ingénieur (SPI)		<p>En L2,</p> <p>Au S4,</p> <ul style="list-style-type: none"> * Suppression du choix de l'UE "UE 5B - SEM 4 SPI" (composée des modules "Anglais S4", "Informatique 3" et "TC 1 - Sensibilisation aux métiers de l'enseignement"). Seule l'UE "UE 5A - SEM 4 SPI" composée des modules "Anglais S4", "Informatique 3" et "PPPE2 - Découverte des milieux professionnels" demeure dans l'UE "UE 5". Les UE de préparation aux métiers de l'enseignement sont proposées en UE supplémentaires (hors maquette). <p>Variation en HETD : 0</p>		
SCIENCES	Licence	Sciences Pour l'Ingénieur (SPI)	Automatique et Génie Electrique (AGE)	<p>En L3, Parcours "Automatique et Génie Electrique" (AGE)</p> <p>Au S5,</p> <ul style="list-style-type: none"> * Suite à la fermeture de la licence professionnelle "Conduite et Supervision des Systèmes Automatisés" (CSSA), création d'un dispositif, non crédité, de remise à niveau de 60 heures consacrées aux bases fondamentales, obligatoire pour les BTS et les DUT mais également ouverte aux titulaires de la L2 intéressés. <p>Au S6,</p> <ul style="list-style-type: none"> * Suppression du choix de l'UE "UE 5B" (composée des modules "Anglais S6", "Stage de sensibilisation aux métiers de l'enseignement") . Seule l'UE "UE 5A" (composée des modules "Anglais S6", "Projet tutoré" et "Informatique 4") demeure dans l'UE "UE 5". Les UE de préparation aux métiers de l'enseignement sont proposées en UE supplémentaires (hors maquette). <p>Variation en HETD : +60</p>		
SCIENCES	Licence	Sciences Pour l'Ingénieur (SPI)	Ingénierie Mécanique (IM)	<p>En L3, Parcours "Imagerie Mécanique" (IM)</p> <p>Au S6,</p> <ul style="list-style-type: none"> * Suppression du choix du module "Stage de sensibilisation aux métiers de l'enseignement" dans l'UE "UE 5 - SEM 6 SPI / IM" composée en plus des modules "Thermodynamique" et "Atelier logiciel en génie mécanique". Les UE de préparation aux métiers de l'enseignement sont proposées en UE supplémentaires (hors maquette). <p>Variation en HETD : 0</p>		
SCIENCES	Licence	Sciences Pour l'Ingénieur (SPI)	Physique Appliquée et Instrumentation (PAI)	<p>En L3, Parcours "Physique Appliquée et Instrumentation" (PAI)</p> <p>Au S6,</p> <ul style="list-style-type: none"> * Diminution du nombre d'heures par groupe en contrepartie d'une augmentation du nombre de groupes pour les 2 UE à choix "Stage en entreprise (2 mois)" (de 12 HTD / 2 groupes à 4 HTD / 15 groupes max) et "Projet expérimental" (de 12 HTD / 5 groupes à 30 HTD / 2 groupes max), * Modification de la répartition horaire du module "Régulation et automatismes industriels" pour une variation de -6 HETD, * Suppression du choix du module "Stage de sensibilisation aux métiers de l'enseignement" dans l'UE "UE 5 - SEM 6 SPI / PAI" composée en plus du module "Electromécanique". Les UE de préparation aux métiers de l'enseignement sont proposées en UE supplémentaires (hors maquette). <p>Variation en HETD : 0</p>		
SCIENCES	Licence	Sciences Pour l'Ingénieur (SPI)	Sciences et Dispositifs de l'Electronique (SDE)	<p>En L3, Parcours "Sciences et Dispositifs de l'Electronique" (SDE)</p> <p>Au S6,</p> <ul style="list-style-type: none"> * Suppression du choix de l'UE "UE 5B" (composée des modules "Anglais S6", "Stage de sensibilisation aux métiers de l'enseignement") . Seule l'UE "UE 5A" (composée des modules "Anglais S6", "Projet tutoré" et "Informatique 4") demeure dans l'UE "UE 5". Les UE de préparation aux métiers de l'enseignement sont proposées en UE supplémentaires (hors maquette). <p>Variation en HETD : 0</p>		
SCIENCES	Licence	Sciences Pour l'Ingénieur (SPI)	Cursus Master en Ingénierie	<p>En L1 et L2, modifications d'intitulés d'UE CMI.</p> <p>En L1,</p> <ul style="list-style-type: none"> * L'UE (CMI) "Module scientifique Math en vrac" est renommée en "Math en vrac 1" ; * L'UE (CMI) "Stage environné" est renommée en "Travail et entreprise 2". <p>En L2,</p> <ul style="list-style-type: none"> * L'UE (CMI) "Travail et entreprise 2" est renommée en "Travail et entreprise 3" ; * L'UE (CMI) "Math en vrac" est renommée en "Math en vrac 2" ; * L'UE (CMI) "Le monde de la recherche (stage)" est renommée en "Le monde de la recherche". <p>Variation en HETD : 0</p>		

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type (L, Masters ESPE) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 2 avril 2015	Observations CFVU du 2 avril 2015
SCIENCES	Licence	Sciences Pour l'Ingénieur (SPI)	Sciences, Arts et Techniques de l'Image et du Son (SATIS)	<p>En L3,</p> <p>Au S5, * Modification du volume horaire du module "Cinéma et musique de film : histoires et analyses (musique)" pour une variation de -3 HETD, * Dans l'UE "Outils et applications", suppression du module "Technologie audio-Vidéo" (2 ECTS), diminution du nombre d'ECTS des modules "Logiciel de montage " et "Logiciel de Post-production" de 5 à 3 ECTS chacun et création du module "Outils de production : plateau TV et ITW" (6 ECTS), * Suppression de l'ELP "Mise à niveau - Prise de Vue et MDP Certification électrique".</p> <p>Au S6, * Diminution du nombre de crédits de l'UE "Anglais" (de 6 à 3 ECTS) et du volume horaire en HETD de -21, * Suppression du bloc "Réalisation" par suppression du module "Initiation vidéo" (2 ECTS) et transformation du module "Initiation à la réalisation" en UE avec augmentation du nombre de crédits (de 7 à 12 ECTS), * Diminution du nombre de crédits du bloc "Théories, méthodes et pratiques 2" (de 6 à 3 ECTS) par suppression du module "Histoire du cinéma d'animation" (2 ECTS) et diminution du nombre de crédits du module "Ecriture de scénario" (de 2 à 1 ECTS), * Augmentation du nombre de crédits du bloc "Projet professionnel" (de 9 à 12 ECTS) par augmentation du nombre de crédits du module "TP spécialisés" (de 4 à 7 ECTS) pour une variation en HETD de -3.</p> <p>Variation en HETD : -40 Variation totale en HETD au niveau de licence mention "SPI" : +20</p>		
SCIENCES	Master	Chimie	(M1)	<p>En M1, Création d'un parcours "ChiroMast" labellisé AMIDEX et co-porté par l'ECM. <u>Une partie des enseignements est réalisée en anglais (2 UE au S1 et 2 au S2).</u></p> <p>Au S1, * Remplacement des 2 UE "Anglais / Insertion" (5 ECTS) et "Chimie des biomolécules" (5 ECTS) par la création de 2 UE, portées par l'ECM, "Language / Professionnal" (5 ECTS) et "Lectures + innovation and project" (5 ECTS).</p> <p>Au S2, * Création de 2 UE "Language / Pratical and Project" (5 ECTS), portée par l'ECM, et "Advanced Stereochemistry" (5 ECTS), co-portée avec l'ECM, * Modification du nombre de crédits de chacune des 4 autres UE, porté à 5 ECTS par UE.</p> <p>Variation en HETD : +21</p>		
SCIENCES	Master	Chimie	Chimie Organique, Chimie Verte, Chimie du Vivant (COCV2)	<p>En M2, Parcours "ChiroMast" labellisé AMIDEX et co-porté par l'ECM. <u>L'intégralité des enseignements (7 UE) est réalisée en anglais.</u></p> <p>Au S3, * Création de 4 UE portées par l'ECM, * Création de 3 UE financées par les crédits AMIDEX.</p> <p>Variation en HETD : 0</p>		
SCIENCES	Master	Développement et Immunologie	(M1)	<p>En M1,</p> <p>Au S2, * Changement de l'intitulé de l'UE "Contrôle épigénétique de l'expression génique" en "Bases moléculaires et cellulaires du contrôle de la stabilité génétique" avec modification du volume horaire.</p> <p>Variation en HETD : -3</p>		
SCIENCES	Master	Développement et Immunologie	Immunologie	<p>En M2,</p> <p>* Diminution du nombre de crédits et du volume horaire de l'UE "Chimie bio-organique" (-3 ECTS / -16 HETD), * Création d'une UE "Ingénierie des anticorps et immunothérapie" (+3 ECTS / +43 HETD), * Diminution du volume horaire de l'UE "Immunologie cellulaire" (-27 HETD)</p> <p>Variation en HETD : 0</p>		
SCIENCES	Master	Image et Systèmes	Automatique et Génie Electrique (AGE)	<p>En M2, Modification d'intitulé d'une UE CMI,</p> <p>Au S3, * L'UE (CMI) "Communication et interaction homme-machine" est renommée en "Innovation stratégique".</p> <p>Variation en HETD : 0</p>		
SCIENCES	Master	Image et Systèmes	Imagerie Numérique	<p>Modifications</p> <p>En M1 - semestre 2, * Scission de l'UE "Ang 1 : anglais communication" en 2 UE de 3 ECTS chacune, "Communication" et "Anglais" avec une variation horaire en HETD de -6.</p> <p>En M2 - semestre 3, * Evolution de la répartition horaire de l'UE "Gestion de Projet / Qualité" de 30 HTD à 30 HCM pour régularisation.</p> <p>Variation totale en HETD : 0</p>		
SCIENCES	Master	Image et Systèmes	Sciences de l'Information et des Systèmes (SIS)	<p>En M2,</p> <p>Au S3, * Changement de l'intitulé de l'UE "Communication et interaction homme-machine" en "Surveillance par approches évènementielles".</p> <p>Variation horaire en HETD : 0</p>		

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type (L, Masters ESPE) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 2 avril 2015	Observations CFVU du 2 avril 2015
SCIENCES	Master	Informatique	(M1)	<p>Modification du Tronc Commun de M1, sites de Luminy et de Saint-Jérôme,</p> <p>Au S1, * Transfert vers le S2 de l'UE obligatoire "Programmation parallèle", * Transfert depuis le S1 de l'UE obligatoire "Bases de données avancées" renommée en "BDR : approfondissement", * Transfert vers le S2 de l'UE optionnelle "Introduction à l'apprentissage automatique", * Transfert depuis le S2 de l'UE optionnelle "Pratique de la cryptographie".</p> <p>Au S2, * Transfert depuis le S1 de l'UE obligatoire "Programmation parallèle", * Transfert vers le S1 de l'UE obligatoire "Bases de données avancées" avec modification d'intitulé, * Transfert depuis le S1 de l'UE optionnelle "Introduction à l'apprentissage automatique", * Transfert vers le S1 de l'UE optionnelle "Pratique de la cryptographie", * Changement de l'intitulé de l'UE "Implémentation et optimisation des bases de données" en "Initiation à la fouille de données et à l'optimisation des SGBD".</p> <p>Variation totale en HETD : 0</p>		
SCIENCES	Master	Informatique	Informatique décisionnelle	<p>En M2,</p> <p>Au S3, * Modification du volume horaire de l'UE "Méthodologie de conception d'applications décisionnelles" pour une variation en HETD de +2, * Changement d'intitulé de l'UE "Fouille de données avancées" en "Analyse et reporting" avec une variation du volume horaire en HETD de +5 * Changement de l'intitulé de l'UE "Entrepôts de données" en "Entrepôts de données et Big Data" avec modification horaire en HETD de +6.</p> <p>Variation en HETD : +13</p>		
SCIENCES	Master	Informatique	Sciences de l'Information et des Systèmes (SIS)	<p>En M2,</p> <p>Au S3, * Changement de l'intitulé de l'UE "Communication et interaction homme-machine" en "Surveillance par approches évènementielles".</p> <p>Variation horaire en HETD : 0</p>		
SCIENCES	Master	Informatique	Systèmes d'information répartis (SIR)	<p>En M2,</p> <p>Au S3, * Suppression de l'UE "Services Web et Business Process" pour une variation horaire en HETD de -75, * Création de l'UE "Business Process" pour une variation horaire en HETD de +38, * Mutualisation, avec la spécialité "Sciences de l'Information et des Systèmes" (SIS) du M2 de cette mention, de l'UE "RI8 : Web services" pour une variation horaire en HETD de +15, * Changement de l'intitulé de l'UE "Processus d'entreprise- ERP" en "Introduction au Big Data" de même volume horaire, * Modification de l'intitulé de l'UE "Architecture d'applications réparties sur le Web" en "Architectures réparties - JEE".</p> <p>Variation horaire en HETD : -22</p> <p>Variation totale en HETD au niveau du master mention "Informatique" : -9</p>		
SCIENCES	Master	Instrumentation	Réseaux et Télécommunication	<p>En M1,</p> <p>Au S1, * Changement de l'intitulé de 2 UE, * Transfert vers le S2 de l'UE "Image et son", * Transfert depuis le S2 de l'UE "Administration sous Unix 1", * Transfert vers le S2 de l'UE "GSM / Communication", * Transfert depuis le S2 de l'UE "Cryptographie" renommée en "Cryptographie 1",</p> <p>Au S2, * Transfert vers le S1 de l'UE "Administration sous Unix" avec changement d'intitulé, * Transfert depuis le S1 de l'UE "Image et son", * Transfert vers le S1 de l'UE "Cryptographie" avec changement d'intitulé, * Transfert depuis le S1 de l'UE "GSM / Communication", * Modification de l'intitulé d'1 UE, * Suppression de l'UE "Instrumentation générale", et évolution de son contenu vers le M2 - S3 dans l'UE intitulée "Smart Grids et cities", * Transfert depuis le M2 - S3 de l'UE "Cryptographie 2", * Création de l'UE "Unix 2", * Transfert depuis le M2 - S3 de l'UE "Ondes et antennes".</p> <p>Variation en HETD : 0</p>		
SCIENCES	Master	Instrumentation	Réseaux et Télécommunication	<p>En M2,</p> <p>Au S3, * Transfert vers le M1 - S2 de l'UE "Cryptographie 2", * Transfert vers le M1 - S2 de l'UE "Ondes et antennes", * Suppression de l'UE "Administration sous Unix" et reprise de son contenu dans l'UE "Unix 2" créée au M1 - S2 et dans l'UE "Wifi et satellites" du M2 - S3, * Changement de l'intitulé d'1 UE, * Changement d'intitulé de l'UE "Wifi et satellites" en "Wifi, WIMAX, SNMP, Satellites" avec une variation horaire en HETD de +19, * Création de l'UE "Smart Grids et cities".</p> <p>Au S4 * Changement de l'intitulé de l'UE "Routage 4 / CISCO" en "Commutation avancée & services LAN / CISCO 4", * Changement d'intitulé de l'UE "Flux de données, QoS ToIP" en "Big Data et flux de données" avec une variation horaire en HETD de +25.</p> <p>Variation en HETD : +25</p> <p>Variation totale en HETD au niveau du master mention "Instrumentation" : +25</p>		

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type (L, Masters ESPE) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 2 avril 2015	Observations CFVU du 2 avril 2015
SCIENCES	Master	Matériaux	Matériaux et Technologies Associées	En M2, Au S3, * Changement de l'intitulé de l'UE "Anglais 3" en "Anglais - management de projet" avec variation du volume horaire, * Changement du volume horaire de 2 UE pour une variation nulle en HETD, * Décomposition de l'UE "Environnement socio-économique" en 2 UE obligatoires, "Environnement socio-économique (Eléments de droit, communication et sécurité)" et en 2 UE optionnelles, "Environnement socio-économique (gestion et qualité)" et " Entrepreneuriales". Variation en HETD : -10		
SCIENCES	Master	Mécanique, Physique et Ingénierie (MPI)	(M1)	En M1, Au S1, * Suppression de l'UE "Thermique", commune aux 2 parcours "Ingénierie et Conception" (IC) et "Recherche et Développement" (R&D), par création d'une UE "Thermique" propre à chacun de ces 2 parcours (adaptation du cours aux prérequis différents des étudiants). Cette modification est à coût nul, les cours étant déjà d'ores et déjà séparés. * Changement de l'intitulé de l'UE CMI "Travail et entreprise" en "Travail et entreprise 5". Variation en HETD : 0		
SCIENCES	Master	Mécanique, Physique et Ingénierie (MPI)	Écoulements Diphasiques, Energétiques et Combustion (EDEC)	En M2, Au S3, * Modification du nombre de crédits des 3 UE obligatoires, et des 4 UE de la liste à choix "12 crédits à choisir", * Disparition de cette liste à choix. : ses 4 UE deviennent obligatoires. Variation en HETD : 0		
SCIENCES	Master	Mécanique, Physique et Ingénierie (MPI)	Mécanique des Fluides et Physique Non-Linéaire (MFPNL)	En M2, Au S3, * Modification du volume horaire de l'UE obligatoire "Instabilité et auto-organisation", * Dans la liste à choix "18 crédits à choisir", modification du nombre crédits des 10 UE au choix avec modification du volume horaire pour 4, l'UE "Vagues extrêmes" étant de surcroît renommée en "Dynamique des vagues". Variation en HETD : -36		
SCIENCES	Master	Mécanique, Physique et Ingénierie (MPI)	Matériaux et Structures Avancées	En M2, Au S4, * Changement de l'intitulé de l'UE CMI "Formation à la recherche" en "Perfectionnement à la recherche". Variation en HETD : 0		
SCIENCES	Master	Microbiologie, Biologie Végétale et Biotechnologies	(M1)	En M1, Parcours "Biologie Végétale" et parcours "Mixte" * Changement de l'intitulé de l'UE "Biochimie intégrative du végétal" en "Plantes, énergie et lumière". Variation en HETD : 0		
SCIENCES	Master	Microbiologie, Biologie Végétale et Biotechnologies	Biologie Végétale et Biotechnologie	En M2, * Changement de l'intitulé de 4 UE. Variation en HETD : 0		
SCIENCES	Master	Microbiologie, Biologie Végétale et Biotechnologies	Microbiologie et Biotechnologie	En M2, * Changement de l'intitulé de 6 UE. Variation en HETD : 0		
SCIENCES	Master	Pathologie Humaine	Sécurité Sanitaire des Aliments	En M2, Au S3, * Modification du volume horaire de 4 UE obligatoires dont 3 accompagnées d'une variation du nombre de crédits pour une diminution globale de 3 ECTS, * Création d'une UE d'anglais de 3 ECTS, * Modification du volume horaire d'1 UE de la liste obligatoire à choix "6 crédits à choisir". Variation en HETD : -7		
SCIENCES	Master	Santé Publique	Société, Environnement, Enjeux Sanitaires (SENS)	En M1 - semestre 2, * Modification de la répartition horaire en CM/TD/TP d'1 UE. En M2 - semestre 3, * Modification du volume horaire d'1 UE pour une variation en HETD de -23. Variation en HETD : -23		
SCIENCES	Master	Sciences, Arts et Techniques de l'Image et du Son (SATIS)	(M1)	En M1, Au S1, * Modification du volume horaire de 4 UE avec modification du nombre de crédits. Au S2, * Modification du volume horaire de 3 UE avec modification du nombre de crédits, * Modification du nombre de crédits de 2 UE. Variation totale en HETD au niveau du M1 : -19		

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type (L, Masters ESPE) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 2 avril 2015	Observations CFVU du 2 avril 2015
SCIENCES	Master	Sciences, Arts et Techniques de l'Image et du Son (SATIS)	Ingénierie de la création et de la réalisation sonore pour le film, la vidéo et le multimédia	<p>En M2, Parcours "Musique" et parcours "Son"</p> <p>Au S3, * Suppression de l'UE "Théories, méthodes et pratiques 3", * Modification du volume horaire et du nombre de crédits de 2 UE, * Transfert depuis le S4 de l'UE "Langues étrangères".</p> <p>Au S4, * Suppression de l'UE "Réalisation 4", * Modification du volume horaire et du nombre de crédits de 2 UE, * Transfert vers le S3 de l'UE "Langues étrangères" avec modifications du nombre de crédits et du volume horaire.</p> <p>Variation en HETD : -74</p>		
SCIENCES	Master	Sciences, Arts et Techniques de l'Image et du Son (SATIS)	Ingénierie de la production audiovisuelle, film, vidéo, multimédia	<p>En M2,</p> <p>Au S3, * Suppression de l'UE "Théories, méthodes et pratiques 3 (PROD)", * Modification du volume horaire et du nombre de crédits de 2 UE, * Transfert depuis le S4 de l'UE "Langues étrangères".</p> <p>Au S4, * Suppression de l'UE "Réalisation 4", * Modification du volume horaire et du nombre de crédits de 2 UE, * Transfert vers le S3 de l'UE "Langues étrangères" avec modifications du nombre de crédits et du volume horaire.</p> <p>Variation en HETD : -72</p>		
SCIENCES	Master	Sciences, Arts et Techniques de l'Image et du Son (SATIS)	Ingénierie de la prise de vue, supports argentiques et numériques	<p>En M2,</p> <p>Au S3, * Suppression de l'UE "Théories, méthodes et pratiques 3 (PDV)", * Modification du volume horaire et du nombre de crédits de 2 UE, * Transfert depuis le S4 de l'UE "Langues étrangères".</p> <p>Au S4, * Suppression de l'UE "Réalisation 4", * Modification du volume horaire et du nombre de crédits de 2 UE, * Transfert vers le S3 de l'UE "Langues étrangères" avec modifications du nombre de crédits et du volume horaire.</p> <p>Variation en HETD : -72</p>		
SCIENCES	Master	Sciences, Arts et Techniques de l'Image et du Son (SATIS)	Ingénierie de la post-production de l'image, film, vidéo et multimédia	<p>En M2,</p> <p>Au S3, * Suppression de l'UE "Théories, méthodes et pratiques 3 (Montage)", * Modification du volume horaire et du nombre de crédits de 2 UE , * Transfert depuis le S4 de l'UE "Langues étrangères",</p> <p>Au S4, * Suppression de l'UE "Réalisation 4", * Modification du volume horaire et du nombre de crédits de 2 UE, * Transfert vers le S3 de l'UE "Langues étrangères" avec modifications du nombre de crédits et du volume horaire.</p> <p>Variation en HETD : -72</p> <p>Variation totale en HETD au niveau du master mention "SATIS" : -309</p>		

Modalités d'encadrement et de suivi des stages au sein d'AMU

Texte soumis à avis de la CFVU du 2 avril 2015

Cadre réglementaire

Le Conseil d'administration définit les modalités de suivi de stages en formation initiale dans les composantes de l'établissement, en application des dispositions :

- de la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires ;
- du décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages, pris en application de la loi susvisée.

Nature des responsabilités, et mission de l'enseignant-référent

L'enseignant-référent est responsable du suivi pédagogique régulier de l'étudiant en stage. Il est **enseignant-chercheur ou enseignant** membre de l'équipe pédagogique telle que définie par l'article 4 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Il est à noter que la mission de l'enseignant-référent se distingue de celles :

- du responsable pédagogique de formation (~~responsable du diplôme~~) ;
- **le cas échéant**, du coordonnateur des **stages** (personne en charge de la gestion des stages).

Dans la pratique, les missions d'enseignant-référent, de responsable pédagogique et de coordonnateur des **stages** peuvent toutefois être assurées par la même personne.

Selon la composante, l'enseignant référent est désigné par le responsable pédagogique de formation ou le coordonnateur des stages.

Si le potentiel enseignant de la formation considérée ne permet pas de couvrir les besoins en encadrement des stagiaires, des enseignants non permanents, particulièrement impliqués dans la formation, pourront à titre exceptionnel être désignés enseignants référents.

Périmètre de l'intervention de l'enseignant-référent et aspects opérationnels

En amont et en aval du stage, ainsi que pendant la période de stage proprement dite, l'enseignant-référent est le contact privilégié :

- de l'étudiant stagiaire ;
- de l'organisme d'accueil, auprès duquel il peut être amené à représenter la formation diplômante (formation initiale) portée par AMU.

Son action se déclinera en trois temps :

- Avant la signature de la convention de stage :

Lors de l'élaboration de la convention de stage, et en lien avec le responsable pédagogique de la formation et le cas échéant avec le coordonnateur des **stages**, l'enseignant-référent participe à la définition :

- des objectifs du stage ;
- des activités confiées à l'étudiant pendant son stage ;
- des compétences à acquérir pendant le stage.

L'enseignant-référent est signataire de la convention de stage conclue entre l'étudiant, AMU et l'organisme d'accueil, et est garant du respect de ses dispositions.

En application de l'article L 124-1 du code de l'éducation, il propose, le cas échéant, à l'organisme d'accueil une redéfinition d'une ou des missions de l'étudiant en stage.

- Pendant le stage :

Conformément aux dispositions des articles L 124-2 3° et D 124-3 du code de l'éducation, l'enseignant-référent s'assure du bon déroulement du stage. Dans cette perspective, il assurera une fonction de **contact** régulier entre les différents interlocuteurs (stagiaire et tuteur de l'organisme d'accueil).

L'enseignant référent est garant de la **traçabilité** du suivi du stage : au-delà de possibles échanges téléphoniques (avec le stagiaire comme avec le tuteur de l'organisme d'accueil), il veillera à établir des contacts par écrit avec ces correspondants (par courrier ou courriel)ⁱ.

La fréquence des contacts pris par l'enseignant référent tient compte de la durée du stage et de l'éloignement du lieu du stage.

En tout état de cause, des contacts **écrits** seront établis avec le stagiaire et avec le tuteur de la structure d'accueil **au moins deux fois au cours du stage** (prise de contact incluse). Le tuteur de l'organisme d'accueil peut être placé en copie des mails échangés avec l'étudiant en stage, à l'appréciation de l'enseignant référent.

Les modalités de suivi du stage peuvent également, à l'appréciation de l'enseignant référent, prendre la forme de visites sur place ou de visioconférences.

Lorsque le suivi du stage prend la forme d'une visite sur place, la visite fait l'objet d'un mail justifiant sa tenue. Elle peut donner lieu à un compte rendu, à l'appréciation de l'enseignant référent. La production du compte-rendu est obligatoire dans le cas où des difficultés ont été signalées lors de la visite.

- A la fin du stage :

L'enseignant-référent participe à l'évaluation du stage, notamment dans le cadre de la soutenance finale. Cette évaluation est réalisée dans le respect des modalités de contrôle des connaissances (MCC) du diplôme, approuvées par la Commission de la Formation et de la vie universitaire (CFVU) d'AMU.

Nombre maximal de stagiaires encadrés par un même enseignant-référent

Chaque enseignant-référent peut suivre simultanément seize stagiaires au maximum.

ⁱ Le premier contact auprès du tuteur de l'organisme d'accueil au début du stage peut prendre la forme d'un courriel type de remerciement pour l'accueil du stagiaire, courriel qui précisera que l'enseignant-référent se tient à disposition du tuteur pour tout échange concernant le stage.

TARIFICATION DES FRAIS de FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (hors droits d'inscription nationaux)

Document présenté à la CFVU du 02 / 04 /2015
Approuvé par le Conseil d'Administration du .. /../2015
Année 2015/2016

TYPE DE DIPLÔMES	Fourchette horaire (hors stages en entreprise)
Capacité en Droit	Pas de frais de formation
Capacité en santé	4 à 10 €
DAEU	9,63 €
Préparation aux concours Administratifs	8 à 20 €
Préparation à l'Agrégation	1 500 €
Diplômes d'établissement (CU, CESU, DU, DESU, DESIU) y compris le secteur santé	Tarifs spécifiques par secteur en fonction du marché
DUT	6 à 12 €
DEUST	10 à 16 €
Licence	4 à 16 €
Licence professionnelle	6 à 18 €
Master	4,5 à 24 €
Diplômes d'Etat (dont santé)	Tarifs spécifiques
Diplôme d'ingénieurs	12 à 17 €
Doctorat	Tarifs spécifiques
Conventions groupes	Tarifs spécifiques (à négocier en fonction du nombre de stagiaires)
Formations courtes	Tarifs spécifiques (à négocier en fonction du nombre de stagiaires)
Certification : C2i	Tarifs spécifiques
Certification : C2i2e	Tarifs spécifiques
DCG + DSCG	Tarifs spécifiques
Développement Personnel Continu	Tarifs spécifiques
Modules, Ateliers, Accompagnement individualisé (bilan de compétence, bilan de mi-carrière, etc.) proposés dans le cadre d'une formation spécifique telle que le compte personnel de formation (CPF)	60 à 120 € en fonction de la prise en charge des OPCA
Contrat de professionnalisation. Période de professionnalisation.	7 à 20 € / heure en fonction de la prise en charge des OPCA ✓ Ce tarif inclus les DIN. ✓ Aucun autre financement ne doit être demandé au stagiaire

REDEVANCE MINIMALE APRES EXONERATION : **50 €** des frais de formations

CAS PARTICULIERS :

- ✓ REDOUBLANT avec cours : 200 € pour frais de dossier + frais de formation au prorata des heures d'enseignement restant à acquérir + DIN
- ✓ REDOUBLEMENT sans cours avec stage pratique en entreprise : 200 € frais de suivi en entreprise et tutorat + DIN
- ✓ REDOUBLANT ne présentant que les examens (ne suivant pas les cours) : 200 € pour frais de dossiers + DIN

VAP FC (hors DIN)

Instruction de la demande	200€
---------------------------	------

Validité de la demande d'entrée en formation : 2 années universitaires

VAE Individuelle (hors DIN)

Prestation 1 (obligatoire) • Instruction de la demande et jury	DUT/LICENCE	MASTER/INGENIEUR	DOCTORAT
	350 €	500 €	800 €
Prestation 2 (facultative) • Accompagnement en présentiel	800 €		

Durée de la démarche : 2 années universitaires (les DIN seront à payer une seule fois même si la démarche se poursuit sur l'année universitaire suivante)

VAE spécifiques (hors DIN)

VAE Démarche d'Entreprise	1 500 €/candidat
VAE Collective en partenariat	Tarif négocié en fonction des besoins de l'entreprise

Durée de la démarche : 2 années universitaires (les DIN seront à payer une seule fois même si la démarche se poursuit sur l'année universitaire suivante)

Prestation post-jury VAE

Parcours post-jury si VAE partielle	Calcul au prorata du coût du diplôme en fonction du volume horaire des enseignements restant à acquérir ou des ECTS pour la réalisation d'un travail spécifique demandée par le jury.
-------------------------------------	---

Année universitaire 2015 / 2016

Planning et procédures relatives aux demandes de labellisation

- Le dossier de candidature ne doit pas excéder 5 pages et doit être signé par le responsable de la tête de cordée.
- **Il doit être envoyé au plus tard le 24 avril 2015**, au référent académique cordées (Valérie Guidarini - <valerie.guidarini@ac-aix-marseille.fr>) ainsi qu'au président de la Commission (Denis Pétruzzella - denis.petruzzella@ac-aix-marseille.fr).
- La soutenance des dossiers candidats devant la Commission, est prévue aux dates suivantes :
 - **Jeudi 28 mai 2015**
 - **Vendredi 29 mai 2015**
- Les porteurs de projet recevront une convocation du président de la commission, précisant le jour et l'heure de soutenance, dès réception du dossier de candidature.
- Les décisions relatives à la labellisation seront signifiées par une lettre du recteur d'académie à chaque porteur durant le mois de juin 2015.

Critères d'éligibilité

NB Les caractères en italique sont recommandés mais ne revêtent pas, pour l'heure, un caractère obligatoire.

DEFINITION des CORDEES

Conçues comme des passerelles entre le secondaire et le supérieur, le but principal des cordées est de favoriser la poursuite d'études et l'accès à l'enseignement supérieur de publics d'élèves faisant face à des obstacles divers (matériels, scolaires, culturels, ...) qui les font souvent renoncer à se diriger vers des études supérieures - en particulier les formations longues et/ou sélectives, alors qu'ils en ont les capacités.

Le Pilotage

1. Un partenariat institutionnel secondaire/supérieur

Une cordée est un partenariat entre un ou plusieurs établissement(s) d'enseignement supérieur et un ou plusieurs établissement(s) du secondaire (établissements sources). Le partenariat est connu et identifié –*voire officialisé (conventions, projet d'établissement etc.)*, par les deux parties qui s'y sont engagées de façon délibérée.

2. La tête de cordée est un établissement d'enseignement supérieur

Elle peut faire appel à un porteur pour la mise en œuvre (opérateur associatif ou autre).

3. La cordée est encordée

Elle fait partie du réseau local et national des cordées de la réussite et à ce titre participe à une politique globale qui implique des droits :

- Aide et assistance pour la gestion administrative
- Mise à disposition de ressources documentaires
- Aide à la communication

... et des devoirs :

- ⇒ Renseigner en temps et heures les dossiers réclamés
- ⇒ Répondre aux mesures de suivis (questionnaires d'évaluation nationales, fiches synthèse et enquêtes académiques)
- ⇒ Participer régulièrement aux réunions de la Plateforme
- ⇒ S'impliquer à minima dans les travaux collectifs du réseau local des cordées

4. Un Réseau de partenaires

La présence d'autres partenaires qui collaborent à l'action, est bienvenue : collectivités, associations, entreprises, laboratoires de recherche etc.

5. Financement des actions

Les demandes de subventions devront être calculées au prorata des publics éligibles aux subventions des différents opérateurs.

Sur ce point on rappelle que l'ACSE, financeur principal des fonds cordées d'Etat pour le compte du ministère de la ville, cible uniquement les publics résidant dans les quartiers de la politique de la ville, ou issus d'établissements scolaires localisés dans ces mêmes quartiers.

Les MEN et MESR, outre le complément qu'ils peuvent apporter aux cordées déjà financées par l'ACSE, ont vocation aussi à soutenir en propre les projets non éligibles aux critères ACSE.

Les autres ministères impliqués, contribuent au financement par la valorisation ou le soutien indirect des actions relevant des cordées leurs établissements sous tutelle.

En complément de l'accompagnement financier de l'Etat, d'autres sources de financement des projets pourront être recherchées, notamment auprès des entreprises, des collectivités partenaires des projets et des fondations oeuvrant pour l'égalité des chances.

6. Diversités des sources de financement

Améliorant les chances de pérennité du dispositif, la diversité des sources de financement est recommandée.

Le projet

7. Une description précise du projet

La cordée s'appuie sur un projet explicite : état des lieux, définition des enjeux, objectifs affichés, moyens d'y parvenir, mesure des résultats par rapport aux objectifs...

Dans le secondaire, elle doit décliner notamment à sa manière les volets suivants : soutien à la scolarité / aide à l'orientation / ouverture socio-culturelle,

8. Des actions novatrices

Le projet de cordée doit présenter des aspects innovants et mettre en œuvre des actions différentes ce qui se fait habituellement dans le champ éducatif.

9. Continuité des actions

L'accompagnement mis en place doit se faire dans la durée et donner lieu à des activités régulières durant l'année scolaire. Des projets reposant exclusivement sur une ou des manifestations ponctuelles sont exclus.

10. L'implication des familles

La place faite à la famille dans le projet de cordée et la présence d'actions spécifiques en direction des parents, constitueront des plus-values intéressantes.

Le public cible

11. Profil social

Le public concerné doit être constitué au moins à 80 % d'élèves à besoins prioritaires :

- a) jeunes socialement défavorisés, relevant de l'une et/ou l'autre des situations suivantes :
 - boursiers
 - scolarisés en établissement relevant de l'éducation prioritaire
 - scolarisés en établissement situés les quartiers de la politique de la ville (CUCS)
 - scolarisés en établissement de zones rurales
 - résidant dans les quartiers de la politique de la ville (CUCS-ZUS)
- b) ou à caractéristique propre si le projet de cordée le nécessite : sexe, handicap ...

12. Profil scolaire

- a) Capital scolaire permettant d'envisager une poursuite d'études vers le supérieur
- b) Niveau 6^{ème} à bac + 1
- c) Etablissements : collège, lycée (LGT/LP), établissement post-bac

Le fonctionnement

13. Des personnes référentes

Des interlocuteurs privilégiés, référents du projet de cordées et servant d'interface, doivent être désignés dans les têtes de cordées et de chaque établissement source.

14. Engagement volontaire

Les élèves et les étudiants impliqués dans les cordées doivent être volontaires et motivés.

15. Le tutorat : une démarche solidaire.

Dans le cas des cordées à tuteurs (le tutorat étudiant est le cœur de l'action), l'implication des étudiants dans une action de tutorat relève d'un engagement solidaire. Pas de rémunération économique envisageable.

16. Le tutorat : une démarche encadrée

La relation de tutorat est une relation fragile et délicate. Informer, accompagner et former les tuteurs est indispensable à l'efficacité et à la crédibilité des actions d'accompagnement. Un recensement détaillé des ressources mises à disposition des tuteurs sera réclamé.

17. Le tutorat : une démarche valorisée

Le tutorat est un investissement lourd pour les étudiants et constitue une expérience riche de sens. La valorisation de cette implication est une question importante. Tout type de reconnaissance (symbolique ou autre) sera considéré positivement.

Cordées de la Réussite

- | |
|---|
| <input type="radio"/> 1 ^{ère} candidature
<input checked="" type="radio"/> Renouvellement |
|---|

		IDENTITE ET CONTACTS
1	Intitulé du dispositif	<i>De la terre à la lune</i>
2	Tête de cordée	<i>Aix-Marseille Université Jardin du Pharo – 58 boulevard Charles Livon 13284 Marseille Cedex 07</i>
3	Tutelle de rattachement	<i>Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche</i>
4	Porteur (si différent de la tête de cordée)	<i>OSU institut Pythéas</i>
5	Contact(s)	<i>Frédéric Guyon, Proviseur, frederic.guyon@ac-aix-marseille.fr Tél. 06 60 40 09 25 Olivier Bellier, Professeur à l'OSU institut Pythéas, bellier@cerege.fr, Tél. 0786910876</i>
		DESCRIPTIF DU PROJET
6	But global	<i>Augmenter l'appétence de nos élèves pour les études scientifiques. Améliorer la synergie entre les élèves locaux de la Cité Scolaire et les élèves de l'Internat d'excellence autour d'activités scientifiques, notamment en accompagnant dans leurs activités des étudiants de Master en stage de terrain (Vallée de l'Ubaye).</i>
7	Problématique	<i>Les élèves de la cité scolaire de Barcelonnette manquent d'ambition quant à leur orientation post-bac. Ils se tournent majoritairement vers des études courtes, les BTS sont les orientations les plus demandées. Rares sont ceux qui optent pour des études longues et sélectives. Une dizaine postule pour une CPGE ou une école d'ingénieur à préparation intégrée. Une grande majorité d'élèves préparent leur avenir en se dirigeant vers le diplôme d'état option ski ou montagne. Trois ou quatre s'orientent en STAPS. D'autre part, une des caractéristiques de la cité scolaire est d'accueillir les élèves de l'Internat d'Excellence, élèves défavorisés mais très motivés, n'ayant pas obligatoirement un appétit et une ambition de connaissance les amenant de prime abord vers les Sciences. Cette « cordée » ambitionne à les y aider...</i>
8	Objectifs	<i>Comment créer une excitation pour l'aventure intellectuelle? Le cœur du projet reposait sur la participation des élèves de la « Cordée » aux sorties de terrains spécifiques du Master SET autour des Géosciences (UM CEREGE) et des Biosciences (biodiversité et écologie : UM IMBE) de l'Environnement ainsi qu'à une sensibilisation aux Risques Naturels. Les accompagnateurs sont à la fois des enseignants-chercheurs du Master et des professeurs de la Cité scolaire de Barcelonnette. Sur cette base, d'autres activités associant élèves, étudiants, professeurs de la Cité et Chercheurs de l'OSU sont mises en place.</i>
9	Moyens	<i>Aide au Porteur de Cordée</i> <ul style="list-style-type: none"> - permettre aux chercheurs de se rendre à Barcelonnette régulièrement, - suivi des élèves par un « maître de cordée », - construction d'un accompagnement spécifique et d'un projet éducatif renforcé pour les élèves internes « cordées de la réussite », - pilotage du dispositif hors temps scolaire par le maître de cordée. <i>Aide pédagogique</i> <ul style="list-style-type: none"> - financement des outils numériques, - financement d'outils de prise de vue, - financements des sorties culturelles. <i>Autres aides</i> <ul style="list-style-type: none"> - Financement des transports, - Financement divers.

10	<p align="center">Actions menées</p>	<p><i>Les élèves de la cité scolaire de Barcelonnette manquent d'ambition quant à leur orientation post-bac. Ils se tournent majoritairement vers des études courtes, les BTS étant les orientations les plus demandées. Rares sont ceux qui optent pour des études longues et sélectives, une dizaine uniquement postule pour une CPGE ou une école d'ingénieur à préparation intégrée. La grande majorité d'élèves prépare son avenir en se dirigeant vers le diplôme d'état option ski ou montagne. Trois ou quatre s'orientent en STAPS. Basé sur ce constat, il apparaît nécessaire de créer une émulation pour « l'aventure intellectuelle ».</i></p> <p><i>Cette aventure intellectuelle a également pour objectif d'améliorer mixité et synergie entre les élèves de la Cité Scolaire provenant du bassin de recrutement local ainsi que ceux de l'Internat d'Excellence.</i> Le cœur du projet reposait sur la participation des élèves de la « Cordée » aux sorties de terrains spécifiques du Master SET autour des Géosciences (UM CEREGE) et des Biosciences (biodiversité et écologie : UM IMBE) de l'Environnement ainsi qu'à une sensibilisation aux risques naturels. Les accompagnateurs sont à la fois les enseignants-chercheurs du Master et les professeurs de la Cité scolaire de Barcelonnette. Sur cette base :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Des élèves de 2nde de la cité scolaire (sur la base du volontariat) ont participé à une des journées du stage de Master (1er octobre 2014). Les élèves séparés en 3 groupes travaillaient sur les ateliers avec des étudiants de Master ainsi qu'avec des étudiants MEDNET participant à une Ecole « d'approfondissement en Géochimie et Géophysique de l'Environnement ». L'articulation pédagogique avec le travail en salle est la suivante : toute l'année ces élèves travaillent avec leurs collègues de 2^{de} autour des problématiques liées à la biodiversité, afin de préparer un exposé de restitution. 2- Un atelier animé par Olivier Bellier sur les tremblements de terre et le risque sismique en Provence s'est déroulé avec les élèves de 2^{de}, les 12 et 13 Février 2015. Organisé en 2 temps, il comprenait une journée de terrain pendant laquelle les élèves ont « découvert » les failles actives de Provence, puis une demi-journée d'ateliers et conférences-bilan, en salle. 3- Une journée « avalanches » est prévue dans le cadre du stage « Montagne » des étudiants de Master SET (spéc. Gerinat), elle aura lieu à Vars le lundi 30 mars. S'y associeront les élèves de Biquilification sous la responsabilité de M. Savy, professeur d'EPS et interlocuteur privilégié du CEREGE pour cette activité. <p>Afin d'accompagner enseignants et élèves de la cité scolaire de Barcelonnette mais aussi d'impliquer les habitants de Barcelonnette et les parents d'élèves, les « universitaires » ont prévu plusieurs actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des excursions organisées par les enseignants-chercheurs de l'IMBE et du CEREGE sont prévues afin de préparer les sorties de terrain annuelles. Une première excursion de préparation a eu lieu les 13 et 14 Mai 2014, une autre est prévue en juin 2015. Cette dernière permettra également de faire un bilan factuel des activités de la 1^{ère} année. - Des séances de restitution sont prévues 2 fois dans l'année en présence des parents des élèves impliqués : sur l'Arbois (CEREGE-IMBE) (une fois par an) et sur le site de Barcelonnette lors de la Journée porte ouverte annuelle du Lycée. Ces journées sont préparées et animées conjointement par les enseignants-chercheurs et chercheurs du CEREGE et de l'IMBE et les enseignants de Barcelonnette Plus précisément, la Journée de restitution au CEREGE est programmée le 5 juin en présence de 24 élèves (dont 3 IE) ainsi que des parents et prof. accompagnateurs. Le 27 Juin, lors des journées portes ouvertes de la cité scolaire, 45 élèves (dont 9IE) présenteront un bilan de leur travail. La préparation de ces restitutions se fera en amont avec notamment l'aide de 3 personnes (ingénieur, maître de conférences et étudiante de Master) du CEREGE-IMBE qui accompagneront les élèves pendant une ½ journée sur la biodiversité. Pour les autres ateliers l'accompagnement est en train de se mettre en place. <p>Des ateliers et des conférences organisés par des enseignants, des chercheurs et des étudiants en thèse au CEREGE et à l'IMBE, et/ou en master viendront ensuite accompagner ces lycéens dans leur projet en leur proposant des conférences et des séances spécifiques en laboratoire sur le site de « Séolane » ou à la cité scolaire. La prochaine activité « Cordée » de ce type à destination du Public de la Cordée et des barcelonnettes (dont des parents d'élèves) auront lieu les 15 et 16 Avril : Alain Véron et Lucilla Benedetti présenteront le 15 avril une conférence grand public de 20h00 à 22h00 à Séolane, concernant « Paléo climat et risques climatiques » et « Tectonique des plaques et séismes », respectivement. Ils animeront, le lendemain, un atelier sur ces mêmes thématiques.</p>
11	<p align="center">Evaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du cahier des charges, • Données quantitatives sur l'évolution des candidatures dans les classes préparatoires, dans les écoles avec préparation intégrée et pour les études universitaires, • Données quantitatives sur l'évolution des résultats des élèves au cours des quatre années, • Création d'un réseau entre les élèves de « cordées », • Intégration des élèves dans le groupe de la classe. • Journées de restitution*. <p>* Restitution <u>en 2 temps</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visite des laboratoires et restitution partielle le 5 Mai 2015 sur Arbois (CEREGE & IMBE). - Restitution finale le 27 Juin à Barcelonnette lors de la journée porte ouverte, en présence a minima de 4 personnes de la tête de cordée (CEREGE, IMBE): Lucilla Benedetti, Frédéric Guiter, Guillemette Ménot et Olivier Bellier
FINANCEMENT, PILOTAGE, PARTENARIAT		
12	<p align="center">Coût du dispositif / an</p>	<p>Coût total : 10 000 € dont coût des subventions directes : ACSE (DDCS) : 4000€ & MENESR (rectorat) : 2000€ - coûts indirects :</p>

13	Financeurs 2014/2015	Préciser la somme à côté du nom des financeurs : ACSE (DDCS) & MENESR (rectorat) : 6000 € MedNet : AMIdex et fonds propres Cité Scolaire et CEREGE : environ 4000 € (Contacts pris avec la fondation BNP Paribas).																																																																		
14	Autres partenaires du projet	« Séolane » et Mairie de Barcelonnette.																																																																		
FONCTIONNEMENT																																																																				
15	Etablissements sources du secondaire impliqués (Renseigner le tableau)	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Total</th> <th>Nom Etab + code RNE</th> <th>Ville et arrondt</th> <th>Statut Etab (ECLAIR / RRS / CUCS / ZUS</th> <th>Nb Elèves</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6">Collèges</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Cité scolaire André Honnorat 004049J</td> <td>Barcelonnette</td> <td>Internats de la réussite /zone rurale</td> <td>114</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Lycées</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Cité scolaire André Honnorat 0040003G</td> <td>Barcelonnette</td> <td>Internats de la réussite /zone rurale</td> <td>65</td> </tr> </tbody> </table>		Total	Nom Etab + code RNE	Ville et arrondt	Statut Etab (ECLAIR / RRS / CUCS / ZUS	Nb Elèves	Collèges								Cité scolaire André Honnorat 004049J	Barcelonnette	Internats de la réussite /zone rurale	114	Lycées								Cité scolaire André Honnorat 0040003G	Barcelonnette	Internats de la réussite /zone rurale	65																																				
	Total	Nom Etab + code RNE	Ville et arrondt	Statut Etab (ECLAIR / RRS / CUCS / ZUS	Nb Elèves																																																															
Collèges																																																																				
		Cité scolaire André Honnorat 004049J	Barcelonnette	Internats de la réussite /zone rurale	114																																																															
Lycées																																																																				
		Cité scolaire André Honnorat 0040003G	Barcelonnette	Internats de la réussite /zone rurale	65																																																															
16	Partenariat avec le secondaire	Décrire les conditions et les modalités de partenariat (conventions ou autre)																																																																		
17	Etablissements d'accueil	- Cité scolaire André Honnorat, Barcelonnette - RNE: 0040003G et 0040419J, lycée et collège A. Honnorat - AMU-Arbois (Aix-en-Provence) : dans labo. de l'OSU Institut Pythéas (CEREGE & IMBE) - Site de SEOLANE, Barcelonnette																																																																		
18	Population cible	Ce projet se tourne prioritairement vers des élèves de 3 ^{ème} du Collège et des élèves de 2 ^{de} du lycée afin de leur donner de l'appétence aux études scientifiques prioritairement aux internes de la réussite mais également ouvert à nos autres publics.																																																																		
19	Description recrutement pop cible	Prioritairement tous les élèves de l'internat sont visés à partir de la 3 ^{ème} , travaillant ainsi la liaison Collège-Lycée. Mais plus globalement et pour faciliter la « mixité » de la population: 2nde MPS, élèves de la vallée, élèves issus de la politique de la ville de Marseille, élèves sportifs de haut niveau.																																																																		
20	Nb élèves concernés (pop cible) (Renseigner le tableau)	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Total</th> <th>Dont filles</th> <th>Dont garçons</th> <th>Dont boursiers</th> <th>En étab ECLAIR</th> <th>En étab RRS</th> <th>En étab SE (ex ZEP)</th> <th>En étab à CPGE</th> <th>En ZUS</th> <th>En CUCS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Collégiens</td> <td>445</td> <td>223</td> <td>222</td> <td>195</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Lycéens</td> <td>204</td> <td>96</td> <td>108</td> <td>80</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>6ème</th> <th>5ème</th> <th>4ème</th> <th>3ème</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Collégiens</td> <td>100</td> <td>120</td> <td>108</td> <td>117</td> <td>445</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Lycéens</th> <th>Seconde</th> <th>1^{ère}</th> <th>Terminale</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>91</td> <td>62</td> <td>51</td> <td>204</td> </tr> </tbody> </table>		Total	Dont filles	Dont garçons	Dont boursiers	En étab ECLAIR	En étab RRS	En étab SE (ex ZEP)	En étab à CPGE	En ZUS	En CUCS	Collégiens	445	223	222	195							Lycéens	204	96	108	80							Total												6ème	5ème	4ème	3ème	Total	Collégiens	100	120	108	117	445	Lycéens	Seconde	1 ^{ère}	Terminale	Total		91	62	51	204
	Total	Dont filles	Dont garçons	Dont boursiers	En étab ECLAIR	En étab RRS	En étab SE (ex ZEP)	En étab à CPGE	En ZUS	En CUCS																																																										
Collégiens	445	223	222	195																																																																
Lycéens	204	96	108	80																																																																
Total																																																																				
	6ème	5ème	4ème	3ème	Total																																																															
Collégiens	100	120	108	117	445																																																															
Lycéens	Seconde	1 ^{ère}	Terminale	Total																																																																
	91	62	51	204																																																																
21	Place de la famille	Les parents seront invités à la journée de restitution à Aix et à la journée porte ouverte à Barcelonnette. Ils seront pris en charge depuis leur résidence jusqu'au lieu d'exercice.																																																																		
22	Moyens humains	<p>OSU Pythéas Responsables : Olivier Bellier (Prof. AMU, CEREGE), Lucilla Benedetti (Chercheur CNRS, CEREGE), Frédéric Guiter (Maître de conf., AMU, IMBE), Guillemette Ménot (McF AMU et co-responsable MedNet). Equipe pédagogique (principale) : CEREGE : Olivier Bellier, Lucilla Benedetti, Guillemette Ménot, Alain Veron, Christine Pailles, Bruno Arfi, Fernand David. IMBE : Frédéric Guiter, Cécile Miramont, Frank Torre, Auxquels se rajouteront d'autres personnels chercheurs et enseignants chercheurs de l'OSU Institut Pythéas.</p> <p>Cité scolaire de Barcelonnette Responsables : Frédéric Guyon (Barcelonnette), Coordinateur : Sébastien Lecourtier (Professeur de Génie Electrique au Lycée André Honnorat de Barcelonnette), Dominique Arnal (Coordonnateur du département SVT du Lycée André Honnorat de Barcelonnette), Dominique Gosselin (Professeur de mathématiques, coordonnateur du suivi des Internes de la Réussite), M. Savy (Prof. EPS, responsable de la formation bi-qualification sportives), s'il y a lieu, nombre d'étudiants tuteurs, inventaire des divers acteurs impliqués dans le fonctionnement du dispositif.</p>																																																																		

23	Si tuteurs, description profil (Renseigner le tableau)	<table border="1"> <tr> <td></td> <td>Total</td> <td>Dont filles</td> <td>Dont garçons</td> <td>Dont boursiers</td> </tr> <tr> <td>Tuteurs</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Total	Dont filles	Dont garçons	Dont boursiers	Tuteurs								
			Total	Dont filles	Dont garçons	Dont boursiers										
Tuteurs																
<table border="1"> <tr> <td></td> <td>Total</td> <td>bac +1</td> <td>bac + 2</td> <td>bac + 3</td> <td>bac +4</td> <td>bac + 5</td> <td>> bac + 5</td> </tr> <tr> <td>Tuteurs</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Total	bac +1	bac + 2	bac + 3	bac +4	bac + 5	> bac + 5	Tuteurs							
	Total	bac +1	bac + 2	bac + 3	bac +4	bac + 5	> bac + 5									
Tuteurs																
24	Modalités de valorisation de l'engagement étudiant	Crédits d'enseignement, bonifications de points, autres ?														
25	Si existante, description formation tuteurs	Nature et contenus, nombre d'heures														
26	Durée du dispositif pour l'élève	4 ans														
27	Nb heures/élèves/an	2 groupes: Biodiversité avec 25 élèves et Sismo/Climat avec 20 élèves. Heures: sur la MPS avec 2 enseignants: M. Arnal Dominique (SVT), M. Lecourtier Sébastien (S21 / Maths), soit 2h hebdomadaires sur 27 semaines. Evaluation: en classe, lors des sorties et restitution.														
28	Zone géographique d'intervention	Barcelonnette et Aix-en-Provence														
29	Date démarrage projet	Mai 2014 (journées d'échange « terrain et en salle » entre les équipes pédagogiques de la cité scolaire et de l'OSU Pythéas)														
30	Description des éventuels supports de communication spécifiques	- Articles dans le Dauphiné Libéré Barcelonnette : « Une cordée de la réussite, c'est quoi? » & Barcelonnette : « L'université s'invite à la cité scolaire grâce aux géosciences » -Sur le site MedNet (AMIdex) http://www.mednet.fr/spip.php?article564 -Sur le site de la cité scolaire : http://lyc-honorat.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?rubrique376 http://lyc-honorat.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?rubrique498														

Je soussigné(e), (nom et prénom) **BERLAND Yvon**.....

représentant légal de l'établissement **Aix-Marseille Université**.....,

tête de cordée du projet **De la terre à la lune**.....

certifie exactes les informations du présent dossier.

Fait le à Marseille.....

Signature du représentant légal

Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Exercice 2015/2016

CHARGES	Montant ¹	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	312	74- Subventions d'exploitation²	
Autres fournitures		Etat : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		MNE	2000
Locations			
Entretien et réparation		Région(s) :	500
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	500
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires	2400	Intercommunalité(s) : EPCI ³	500
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions	7288	Commune(s) :	500
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		- ACSES	4000
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels, intermédiaires (AFEV)		L'agence de services et de paiement (ex CNASEA, emploi aidés)	
Charges sociales,		Autres établissements publics	2000
Autres charges de personnel		Autres privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	10000	TOTAL DES PRODUITS	10000
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ⁴			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	10000	TOTAL	10000

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

³ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine.

⁴ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Fiche Jury

N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
					CSU			1 500,00 €	11 450,00 €	09-avr-15	Favorable avec recommandation	1 500,00 €	La Commission recommande de solliciter à l'avenir l'ensemble des UFR concernées par cette manifestation pour compléter le budget
2014-2015/139	Sport	Week-end à la montagne	5839	BDE St-Jérôme	Florent Garcia	Sciences	L3 Biologie	680,00 €	6784,88 €	13 au 15 mars 2015 à Orcières	Favorable	680,00 €	
2014-2015/140	Autres	Gala de Pharmacie 2015	5895	AE2P	Vincent Roux	Santé	Pharmacie	5 938,70 €	17 889,51 €	27 mars à l'Etoile de la Valentine	Favorable avec recommandation	5 489,00 €	La Commission ne finance pas l'achat d'alcool
2014-2015/141	Autres	Rencontres étudiants / anciens doctorants	5863	Com and Sea	Hadj-Abed Samy	Sciences	SVT-Mer	147,36 €	347,36 €	27 mars 2015, Hall Océanomed, Luminy	Favorable	147,36 €	
2014-2015/142	CIT	Journée des océans	5863	Com and Sea	Nais Sirdeys	Sciences	Licence SVT-Mer	397,28 €	853,28 €	31 mars 2015 campus de Luminy	Favorable avec recommandation	397,28 €	La Commission propose de relayer la communication sur cet événement vers les étudiants d'AMU et de se rapprocher de la Direction du Développement Durable de l'Université
2014-2015/143	CS	Journée de Pi à Marseille (Création		Annamaria Lezzi	Sciences	Doctorant en Mathématiques	4 000,00 €	13 826,19 €	14 mars au Mucem, Marseille	Favorable	4 000,00 €	Le Commission demande l'affichage du Logo FSDIE AMU sur les supports de communication
2014-2015/144	Autres	Séminaire de Printemps de la FNEO	9895	AEMO13	Héloïse Hervy	Santé	L2 Orthophonie	1 600,00 €	2 752,49 €	10 au 12 avril 2015, Aix-Marseille Université	Favorable	1 600,00 €	Le Commission demande l'affichage du Logo FSDIE AMU sur les supports de communication
2014-2015/145	CIT	Hôpital des nounours	2997	AEM2	Emma Borg	Santé	L3 Médecine	1 864,45 €	2 036,49 €	19 au 20 mars 2015, Faculté de la Timone, Marseille	Favorable avec recommandation	1 864,45 €	Le Commission demande l'affichage du Logo FSDIE AMU sur les supports Welcome Packs et carnet de santé et la transmission de photos et/ou film de la manifestation.
2014-2015/146	CIT	1er avril à l'hôpital	2997	AEM2	Jordan Guimera	Santé	L3 Médecine	418,68 €	418,68 €	1er avril 2015, hôpital enfant de la Timone	Favorable avec recommandation	418,68 €	Le Commission recommande de délocaliser la manifestation vers d'autres hôpitaux et la transmission de photos et/ou film de la manifestation.
2014-2015/147	Sport	Challenge Omnisport Polytech	14400	BDE Polytech Marseille	Adèle Veilleux	Sciences	L3 Polytech	4 251,26 €	10 751,36 €	4 au 6 avril 2015 à Nantes	Favorable avec recommandation	5 490,00 €	La Commission prend en charge le coût du transport pour abaisser la participation étudiante mais recommande de mieux négocier le coût du transport et demande l'affichage du logo FSDIE AMU sur les équipements sportifs.
2014-2015/148	Sport	Wkd hiver du club X - Marche and Sea	14400	BDE Polytech Marseille	Aurélien Brilloit	Sciences	L3 Polytech	1 058,98 €	2 983,98 €	28 mars 2015, Saint-Vérannt, Queyras	Favorable	350,00 €	
2014-2015/149	Sport	Tournoi des Tigresses	14400	BDE Polytech Marseille	Marie Beigas	Sciences	L3 Polytech	1 920,03 €	7 080,03 €	21 et 22 mars 2015, Orléans	Favorable avec recommandation (- 1 abstention)		La Commission recommande de diversifier les sources de sponsoring pour diminuer le coût de la participation étudiante

N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
2014-2015/150	Hand	9ème journée de l'intégration du handicap par le sport	3715	ASFSS	Hervé Sahut	Sciences	L3 ESPM	3 787,13 €	9 287,13 €	24 MARS 2015, campus Luminy	Favorable	3 787,13 €	
2014-2015/151	Autres	Gala FSS	3715	ASFSS	Alexis Durand	Sciences	L3 ESPM	6 000,00 €	39 165,80 €	10 juin 2015, campus de Luminy	Différé		La Commission estime le budget traiteur surévalué et recommande l'ouverture des inscriptions à l'ensemble des étudiants
2014-2015/152	Sport	Nuit du sport	3715	ASFSS	Lucas Vullo	Sciences	L3 éducation et motricité	1 534,76 €	1 834,76 €	25 mars 2015, campus de Luminy	Favorable	1 534,76 €	Le Commission demande l'affichage du Logo FSDIE AMU sur les supports de communication
2014-2015/153	Sport	Spartan PaintBall	3715	ASESS	Jonathan Tropé	Sciences	L2 MS	2 542,25 €	3 262,51 €	25 avril 2015, campus de Luminy	Favorable avec recommandation	2 542,25 €	La Commission recommande de diversifier les sources de sponsoring pour diminuer les coûts de la participation étudiante
2014-2015/154	Sport	Création équipe de foot US	5870	MIAGE	Guillaume Sanchez	Economie Gestion	M2 Miage	12 820,45 €	12 820,45 €	Stade Ruocco, Aix-en-Provence	Différé		
2014-2015/155	Sport	Rencontres nationales universitaires de danse	5226	C'est Pas Nous	Oliane Mercier	ALLSH	L3 Musicologie	3 431,80 €	5 091,80 €	25 et 26 mars, Université de Grenoble	Favorable (-1 abstention)	3 431,80 €	Le Commission demande l'affichage du Logo FSDIE AMU sur les T-Shirts
2014-2015/156	CA	Atelier d'écriture et publication du livre PII	17543	Association des étudiants indonésiens de Marseille	Adnya Pratiwi	Sciences	Licence SVT	2 665,42 €	2 665,42 €	29 mars au consulat général de la République d'Indonésie, Marseille	Favorable avec recommandation (- 1 abstention)	2 000,00 €	La Commission demande l'affichage du Logo FSDIE AMU sur les livres et recommande de passer par la valise diplomatique pour réduire le coût de livraison.
2014-2015/157	CS	Study Visit Genève	17868	ELSA	Marie-Françoise Léoni	Droit et Science Politique	L2 Droit	1 024,00 €	2 794,00 €	20-22 mars 2015 à Genève	Favorable (-1 abstention)	715,00 €	
2014-2015/158	CS	Colloque sur le Droit des technologies de l'information	17868	ELSA	Sarah Markiewicz	Droit et Science Politique	Doctorat Droit	738,40 €	738,40 €	13 mars 2015, FDSP, Aix-en-Provence	Favorable avec recommandation	738,00 €	La Commission recommande de diversifier les sources de financement en sollicitant la composante, l'ED et le laboratoire.
2014-2015/159	Autres	Magisterium 2015	12964	BDE Magistère JCO	Nicolas Rinaldi	Droit et Science Politique	2ème année Magistère JCO	1 400,00 €	4 377,36 €	14 et 15 mars 2015 à Nancy	Favorable	1 400,00 €	Le Commission demande l'affichage du Logo FSDIE AMU sur les supports de communication
2014-2015/160	CA	Week-end Culturel	Création	Association des étudiants Sénégalais de Provence	Magaye Sall	Sciences	M2 MASS	900,00 €	2 450,00 €	3 et 5 avril 2015 à la cité des associations	Favorable	900,00 €	Le Commission demande l'affichage du Logo FSDIE AMU sur les supports de communication
2014-2015/161	Autres	11ème édition de la journée de l'école doctorale des sciences du mouvement humain	5743	Association des doctorants du grand sud du mouvement humain	Mathieu Lecocq	Sciences	2ème année de doctorat	2 500,00 €	9 500,00 €	29 mai 2015, Faculté de Nice	Favorable	2 200,00 €	Le Commission demande l'affichage du Logo FSDIE AMU sur les livrets et ne finance pas l'achat d'alcool.
2014-2015/162	Hand	Projet Handi'cap !	6324	Sémélé	Lisabeth Lusti	ALLSH	L2 Psychologie	1 931,00 €	2 431,00 €	Avril, Haras des Templiers à Puyricard	Favorable avec recommandation	1 931,00 €	La commission recommande de solliciter une participation symbolique aux étudiants participant.
2014-2015/163	Sport	Euro Valencia 2015	6324	Sémélé	Célia Plomer	Sciences	M1 STAPS	4 000,00 €	7 115,00 €	16 au 19 avril à Valence	Favorable avec recommandation	4 000,00 €	La Commission recommande de diversifier les sources de sponsoring pour diminuer les coûts de la participation étudiante
2014-2015/164	Sport	CDMGE 2015	6324	Sémélé	Amir Saleh Samii	Economie Gestion	M1 IAE	5 830,00 €	8 552,00 €	6 juin 2015, stade Charlety, Paris	Favorable	5 830,00 €	Le Commission demande l'affichage du Logo FSDIE AMU sur les supports de communication

N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
2014-2015/165	Sport	Trophée Sylvain Fabre	17543	Aix'Ode	Thomas Obry	ALLSH	L2 Géographie	2 671,46 €	2 821,46 €	2 avril 2015 au stade Maurice David à Aix-en-Provence	Favorable	2 671,46 €	Le Commission demande l'affichage du Logo FSDIE AMU sur les supports de communication
2014-2015/166	CS	Le choc Sorbonne contre Aix	4381	BDE Droit AMU	Pierre Bon	Droit et Science Politique	M1 Droit privé	1 800,00 €	3 362,43 €	19 mars 2015, Sorbonne, Paris	Favorable	1 300,00 €	La commission estime le budget hôtel surévalué
2014-2015/167	Congrès	Déplacement des associations en Pharmacie Industrielle	5930	ALEE	Marine Ucciani	Santé	M1 Pharmacie	1 112,00 €	1 287,00 €	13 au 15 mars à Tours	Favorable	1 112,00 €	
2014-2015/168	Congrès	84ème Congrès de l'UNEF	5689	UNEF	Tom Oroffino	Sciences	L2 MIASHS	2 410,00 €	2 410,00 €	9 au 12 avril 2015, au Palais des Congrès de Nantes	Favorable	1 687,00 €	
2014-2015/169	Congrès	WEF de l'ANEMF	2997	AEM2	Pierre Louis Sunhary de Verville	Santé	L3 Médecine	593,6	1 013,60 €	19 au 22 mars 2015 à Amiens	Favorable	420,00 €	
2014-2015/170	Congrès	CA de l'ANEMF	2997	AEM2	Pierre Louis Sunhary de Verville	Santé	L3 Médecine	447,51	527,51 €	24 au 26 avril 2015 à Brest	Favorable	447,51 €	
2014-2015/171	Congrès	AG du BNEI	14400	BDE Polytech Marseille	Simon Arias	Sciences	M1 Polytech	934,88 €	1 40232 €	13 au 15 mars à Bordeaux	Différé		
		Complément Printemps des assos			Pôle vie étudiante			7 000,00 €		Campus d'AMU du 26 mars au 23 avril	Favorable	7 000,00 €	
2014-2015/172	CA	Marseille Fait le Mur	6308	Les Fêt'Arts	Lecoubet de Boisgelin	Droit et Science Politique	M2 Man. et Orga et manif culturelle	7 500,00 €	13 298,31 €	10 octobre 2015, la Rouille, Marseille	Favorable avec recommandation	7 360,00 €	La commission recommande de négocier le montant de la mise à disposition de la salle et demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2014-2015/173	CA	Les Vexations	Création		Johanna Giacardi	ALLSH	M2 Dramaturgie et écriture scénique	2 000,00 €	10 650,10 €	26 et 27 juin 2015, Théâtre Vitez	Favorable	2 000,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2014-2015/174	Sport	Jumelage rugby: AMU / York	Création		Yoann Doignon	ALLSH	Doctorant en Géographie	12 650,00 €	23 274,50 €	25 au 30 avril 2015 à York, Angleterre	Favorable	11 000,00 €	
2014-2015/175	CA	Sciences sociales interdisciplinaires : terrain à Malte	10871	LA PLAGÉ	Marine Bertrand de Puyraimond	ALLSH	M1 Géographie	2200 (3000-800 reliquat projet précédent)	17 600,00 €	17 et 24 mai 2015 à Malte	Favorable	2 200,00 €	
2014-2015/176	Sport	Tournoi de Rugby à 7	Création	BDE STAPS GAP	Baptiste Gautier	Sciences	L2 STAPS	8 545,59 €	13 645,59 €	10 et 11 avril 2015, stade de Gap-Fontreyne	Favorable	4 560,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.

N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
2014-2015/177	Citoyen	Soirée des alternatives	5492	CCL	Bastien Rulat	Sciences	Informatique	727,00 €	2 239,00 €	2 avril, RU de Luminy	Favorable	727,00 €	
2014-2015/178	Citoyen	Journée des solidarités	5492	CCL	Alice Van Helden	Sciences	Licence Physique chimie	889,00 €	1 529,00 €	15 avril, RU de Luminy	Favorable	889,00 €	
2014-2015/179	CA	Atelier d'écriture	5492	CCL	Alice Van Helden	Sciences	Licence Physique chimie	185,55 €	954,15 €	tous les jeudis, RU de Luminy	Favorable	185,00 €	
2014-2015/180	CA	Atelier de danse	5492	CCL	Emma Dubos	ALLSH	L1 Chinois-Hindi	571,00 €	1 909,00 €	toute l'année, campus de Luminy	Favorable	571,00 €	
2014-2015/181	CA	Festival Delta	Création	Delta Festival	Loret Raymond	Droit et Science Politique	Science Po Aix	36000	400712,85	27 juin, plage du Prado, Marseille	Différé		
2014-2015/182	CS	Développement d'un drone	Création		Christophe Albouy	Sciences	L2 SPI AGE	3 206,26 €	3 616,26 €	fin d'année 2015, campus de St-Jérôme	Favorable	3 206,26 €	
2014-2015/183	Sport	Un carabin à vélo	Création		Florent Guimard	Santé	L3 médecine	5 000,00 €	19 675,24 €	20 juin 2015 au 20 juin 2016	Favorable	500,00 €	
2014-2015/184	Hand	Séminaire en santé publique, regard croisé sur la différence	Création		Djamila Hamedi	Santé	M1 Santé Publique	108,00 €	108,00 €	20 avril 2015, faculté de la Timone	Favorable	108,00 €	
2014-2015/185	CS	Initiation à la cuisine moléculaire	5930	ALEE	Janna Beddou	Santé	M1 Pharmacie	246,00 €	306,82 €	7 avril 2015, Faculté de la Timone	Favorable	246,00 €	
2014-2015/186	CA	Parole en liberté	18065	Aix'cés de culture	Laura Gadina	Droit et Science Politique	M2 Man. et Orga et manif culturelle	2 000,00 €	22 679,00 €	ateliers du 16 mars au 29 avril / centre de détention de Salon / Concert du 8 au 12 juillet, Sun Festival, Vitrolles, conférence le 4 novembre à IMPACT	Favorable	2 000,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2014-2015/187	Autres	Gala "In the Air"	10550	BDE IAE	Gautier Gorse	Droit et Science Politique	MSc Management IAE	3 060,53 €	69 476,00 €	23 mai 2015 au Château de la Pioline, Les Milles	Favorable avec recommandation	2 500,00 €	La commission estime le budget traiteur surévalué et ne finance pas l'achat d'alcool.
2014-2015/188	CA	Capsule Magazine	Création	Pôle d'Arts	Alice Meiller	Droit et Science Politique	M2 Man. et Orga et manif culturelle	1 300,00 €	2 438,95 €	15 mai à Aix-en-Provence	Favorable avec recommandation	1 000,00 €	La commission recommande de solliciter l'aide à la création pour les frais de fonctionnement.
2014-2015/189	CA	Le plein des sens	5311	IMP'ACT	Fanny Landolo	Droit et Science Politique	M1 Man. et Orga et manif culturelle	2 000,00 €	8 419,00 €	22 octobre 2015, quartier Encagnane, Aix-en-Provence	Favorable avec recommandation	1 500,00 €	La Commission ne finance pas l'achat d'alcool
2014-2015/190	CS	Colloque "la concurrence des systèmes au service de la compétitivité des entreprises"	14015	Comparatistes d'AMU	Jérémy Baudino	Droit et Science Politique	M2 Droit comparé appliqué	500	2765	17 avril 2015, FDSP, salle des actes, Aix-en-Provence	Favorable avec recommandation	500,00 €	La Commission ne finance pas l'achat d'alcool et demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2014-2015/191	Autres	Gala du M2 Droit du Sport	14114	AEMDS	Adrian Straumann	Droit et Science Politique	M2 Droit du sport	5574,56	7074,56	18 avril 2015, Paris	Favorable avec recommandation	3 000,00 €	La Commission ne finance pas l'achat d'alcool et demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les polos.
2014-2015/192	Sport	ASPEL CUP	9887	ASPEL	Romain Ferrer	Sciences	L3 Management du sport	1250	3147,9	25 avril 2015, Marseille Foot Indoor	Favorable avec recommandation	1 250,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU les supports de communication et les T-Shirts.
2014-2015/193	Insertion	3ème édition du Forum des Jeunes Chercheurs	4350	Hippo'thèse	Muriel Blin	Sciences	Doctorant SVT	7500	10000	16 juin 2015, faculté de Pharmacie, Marseille	Favorable avec recommandation	6 000,00 €	La commission estime le budget traiteur surévalué et ne finance pas l'achat d'alcool.
2014-2015/194	Congrès	EuRegMe	Création		Jennifer Battista	Santé	L3 Médecine	284	484	24 au 28 avril au Danemark	Favorable	284,00 €	

N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations	
2014-2015/195	Congrès	Congrès des internes en Pharmacie	5812	AIPM	Rémi Brun	Santé	Interne Pharmacie	5000	32107	22 au 23 mai 2015, Faculté de Pharmacie, Marseille	Favorable avec recommandation	3 500,00 €	La Commission estime le budget traiteur surévalué et ne finance pas l'achat d'alcool. Elle demande l'affichage du logo FSDIE/AMU supports de communication.	
2014-2015/196	CA	Carnaval des étudiants Aixois	14107	Radiocampus Aix	Laurie Gonzalez	Droit et Science Politique	M1 Droit privé	20 000,00 €	23 249,00 €	11 avril 2015, Aix-en-Provence, FDSP, Montperrin, Aix en Provence	Différé			
2014-2015/197	CS	Les cahiers portalis n°2 et 3	13701	Association de l'institut Portalis	Sarah Krumhorn	Droit et Science Politique	L3 Droit	800,00 €	959,80 €	avril et septembre 2015, FDSP, Aix-en-Provence	Favorable avec recommandation	800,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU les cahiers Portalis	
2014-2015/198	CS	Participation au concours national Ecotrophelia	Création		Alexi Gillet	Sciences	Master Agrosociences	2 153,00 €	2 153,00 €	30 juin au 2 juillet à Avignon	Favorable	2 153,00 €		
			Nb de projets Présentés :	61 + 1				Total Sommes demandées :	215 327,33 €				Total subventions accordées	125 623,94 €
			Nb de projets Financés :	61 + 1				Montant global des projets présentés :	896 556,13 €					

Montant crédits ouverts au budget 2015 :	613 000 €
Total crédits consommés (incluant subventions de cette commission)	380 558,18 €

Montant disponible avant commission :	358 065,76 €
Montant disponible après commission :	232 441,82 €

Classification : Types de projets

CA :	Culture Artistique
CST :	Culture Scientifique et Technique
Sport :	Sport
EN :	Environnement
Solidarité :	Solidarité
Santé :	Santé
Citoyen :	Citoyenneté
Hand :	Handicap
Autres :	Autres